

Evaluation intermédiaire

Programme DGD 2022-2026

SHC Burkina Faso - Sénégal

Rapport final

Evaluation réalisée pour le compte de SHC par Lionel Tientega et Benoit Naveau

Experts Indépendants

Version du 30-04-2025

Acronymes

- AVS Assistant de Vie Scolaire
- CVT Centre Verbo-Tonal
- DGD Direction Générale du Développement
- DPEIEFG Direction de la promotion de l'Education Inclusive, de l'Education des Filles et du Genre
- EJHA Enfants et Jeunes en situation de Handicap Auditive
- EJHV Enfants et Jeunes en situation de Handicap Visuel
- EJHS Enfants et Jeunes en situation de Handicap Sensoriel
- HS Handicap Sensoriel
- INEFJA Institut National d'Education et de Formation des Jeunes Aveugles
- IOV Indicateur Objectivement Vérifiable
- MEN Ministère de l'Education Nationale
- MENAPLN Ministère de L'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales
- PPH Processus de Production du Handicap
- OS Objectif Spécifique
- OG Objectif Général
- SHC Sensorial Handicap Cooperation
- SPS Suivi psychosocial
- UN-ABPAM Union National des Associations Burkinabè pour la Promotion des Aveugles et Malvoyants

Table des matières

Acronymes	2
1 Introduction.....	5
2 Méthodologie.....	5
2.1 Regards croisés.....	5
2.2 Objectifs et questions d'évaluation	5
2.3 Collecte d'informations et rencontres	6
2.4 Enregistrements vidéo	6
2.5 Limites de l'évaluation	6
3 Mise en œuvre.....	7
3.1 Réunion de lancement	7
3.2 Analyse documentaire et rédaction de la note de cadrage	7
3.3 Interviews à distance.....	7
3.4 Interview en présentiel	8
3.5 Focus-group	8
3.6 Ateliers de parties prenantes	9
4 Résultats de l'évaluation.....	11
4.1 Donner une appréciation de l'efficacité du programme	11
4.1.1 Probabilité de l'atteinte de l'OS (quanti et quali) via 3 thématiques	11
4.1.2 Visualisation graphique de la progression du programme	29
4.2 Donner une appréciation de la durabilité du programme, de ses freins et des actions à prioriser	30
4.2.1 Formation et sensibilisation des acteurs	30
4.2.2 Equipement et matériel pédagogique	33
4.2.3 Collaboration avec les services de l'Etat et politiques publiques.....	34
4.2.4 Synthèse des freins à la durabilité	35
4.2.5 Pistes d'amélioration concernant la durabilité	36
4.2.6 Etonnement des experts techniques au niveau durabilité	36
4.3 Apporter un regard critique sur l'approche partenariale	38
4.3.1 Structure et organisation partenariale	38
4.3.2 Quel a été l'impact du programme sur le renforcement des capacités des partenaires ainsi qu'en termes d'appropriation et d'autonomisation ?	44
4.3.3 Recommandations concernant les institutions partenaires	45
4.3.4 Le choix des partenaires locaux est-il pertinent pour garantir l'efficacité et la durabilité de l'intervention ?	46
4.3.5 Etonnements des experts techniques au niveau partenarial	51
4.4 Conception et développement d'une approche/prise en charge psycho-sociale	52
4.4.1 Définition et cadrage	52
4.4.2 Diagnostic - Etat actuel du suivi psychosocial.....	52

4.4.3	Plan d'action - Stratégies de renforcement du suivi psychosocial	64
4.4.4	Etonnements des experts techniques au niveau du suivi psychosocial	68
5	Conclusions et recommandations	70
5.1	Conclusions	70
5.1.1	Probabilité d'atteinte des résultats	70
5.1.2	Appréciation de la durabilité du programme	72
5.1.3	Regard critique sur l'approche partenariale	73
5.1.4	Prise en charge psychosociale	74
5.2	Recommandations par question évaluative	75
6	Annexes.....	81

1 Introduction

La présente évaluation intermédiaire s'inscrit dans le cadre du suivi-évaluation du programme DGD 2022-26 de l'ONG Sensorial Handicap Cooperation (SHC). Elle prend place à mi-parcours de ce programme.

Cette évaluation est commanditée par SHC à destination de la Direction Générale de Coopération au développement et Aide humanitaire (DGD).

Elle a pour objectifs les éléments suivants :

1. Analyser, expliciter et rendre compte des résultats et des changements après deux années de programme
2. Tirer des leçons, éventuellement adapter la stratégie d'intervention et les intégrer dans le processus de formulation du nouveau programme 2027
3. Apprendre et échanger conjointement sur la base des résultats entre organisations du programme et avec d'autres organisations partenaires du secteur
4. Rendre compte à la DGD de l'état d'avancement et des résultats du programme quinquennal en cours

2 Méthodologie

2.1 Regards croisés

Pour cette évaluation, SHC a souhaité croiser deux modes d'évaluation, interne et externe, afin de bénéficier des avantages spécifiques à chaque mode d'évaluation (en termes de point de vue, de connaissances, de crédibilité et d'implication des groupes cibles et de ressources). Pour ce faire, SHC a convié deux experts techniques, formateurs attirés de deux structures partenaires l'une burkinabè (UN-ABPAM) et l'autre sénégalaise (INEFJA) à se joindre aux visites et ateliers réalisés par les deux évaluateurs externes tant au Sénégal qu'au Burkina Faso. Les deux experts techniques ont ainsi pu :

- Témoigner de leurs pratiques dans leurs pays respectifs.
- Faire part de leurs étonnements quant aux pratiques de leur pays pair.
- Rapporter à leurs collègues les pratiques et stratégies mises en œuvre dans l'autre pays.
- Nouer un réseau d'échange de bonnes pratiques entre le Sénégal et le Burkina Faso.
- Compléter et affiner le présent rapport d'évaluation.

Plus globalement, leurs contributions ont permis de nourrir les débats, de souligner les avancées de part et d'autre et d'encourager l'innovation. Leurs participations aux ateliers ont été saluées de par leur rôle de facilitateurs au sein des tables de travail.

Cependant, au-delà des échanges lors des rencontres de terrain, les retours écrits se sont révélés relativement pauvres et difficilement exploitables dans le présent rapport. Leurs contributions seront davantage à valoriser en termes d'expérience vécue et faciliteront à l'avenir les échanges entre les partenaires sénégalais et burkinabè.

Les remarques et commentaires des experts techniques sont insérés directement dans le corps du texte au niveau des blocs de « recommandations ».

2.2 Objectifs et questions d'évaluation

Sur base de ce qui précède et des échanges initiaux avec SHC, la présente évaluation se structure selon les objectifs concrets suivants :

- **1 : Donner une appréciation de l'efficacité du programme en :**
 - o Evaluant la **probabilité de l'atteinte de l'OS** (quanti et quali) via 3 thématiques
 - Le continuum éducatif

- Le renforcement des capacités et de l'autonomie des EJHS
- La participation des EJHS à la vie communautaire
- Proposant une **visualisation graphique** de sa progression au niveau de la théorie du changement
- **2** : Donner une appréciation de **la durabilité** du programme, de ses freins et des actions à prioriser
- **3** : Apporter un **regard critique sur l'approche partenariale**
 - Quel a été **l'impact du programme sur le renforcement des capacités des partenaires** ainsi qu'en termes d'appropriation et d'autonomisation ?
 - Le **choix des partenaires locaux est-il pertinent** pour garantir l'efficacité et la durabilité de l'intervention ?
- **4** : Accompagner SHC et ses partenaires dans la conception et le développement d'une approche/ prise en charge psycho-sociale
- **5** : Illustrer les changements constatés par des études de cas individuelles ou collectives, des récits de vie ou des témoignages afin de donner la parole aux enfants.

Le présent rapport sera donc structuré en fonction de ces 5 Objectifs d'évaluation via **4 chapitres dédiés aux 4 premiers objectifs**. Le 5^{ème} sera traité de manière transversale en mettant en lumière les récits collectés tout au long du rapport et grâce à la production d'un rapport vidéographique complémentaire au présent rapport.

2.3 Collecte d'informations et rencontres

L'évaluation se base sur les éléments suivants :

- L'analyse de la documentation fournie par SHC
- 9 interviews menés à distance et préparant la visite de terrain
- 14 interviews menés en présentiels au Sénégal et au Burkina Faso
- 8 focus-groups :
 - Parents INEFJA
 - Enseignants INEFJA
 - Jeunes déficients auditifs CVT
 - Educateurs Cajoutiers
 - Enseignants Cajoutiers
 - Jeunes déficients visuels UN-ABPAM
 - Parents et familles d'accueil UN-ABPAM
 - Enseignants UN-ABPAM
- 2 ateliers (Burkina Faso et Sénégal) de parties prenantes composés chacun de deux journées. Ces deux ateliers ont rassemblé une quarantaine de personnes chacun.
- Une réunion de restitution du rapport provisoire.

2.4 Enregistrements vidéo

L'évaluation a donné une large place aux enregistrements vidéo qui complètent et illustrent les différentes phases de celle-ci. Ces enregistrements ont soit été réalisés « sur le vif » durant les focus-groups soit en mode « interview » afin de synthétiser les apprentissages d'un entretien.

La liste des enregistrements est disponible en annexe 5. Chaque partie du rapport se réfèrera aux vidéos et entretiens y correspondant.

2.5 Limites de l'évaluation

Au vu du nombre restreint d'entretiens prévus et réalisés, il est bien entendu que cette évaluation se base sur une approche qualitative. Il s'agit avant tout de récolter les avis et commentaires des personnes interviewés afin de dresser des pistes d'innovation et d'apprentissage au bénéfice de SHC et de ses partenaires.

Lors des missions d'évaluation réalisées au Burkina Faso et au Sénégal, des témoins ne se sont pas présentés aux rendez-vous fixés ou des informations n'ont pas été communiquées aux évaluateurs afin de prévenir de la disponibilité de certaines personnes. Cela a entraîné l'impossibilité de réaliser les rendez-vous et entretiens suivants :

- UN-ABPAM : Focus-group enseignants de l'Ecole des aveugles : non-information des évaluateurs de leur disponibilité
- INEFJA – entretien avec un enseignant de collège : absence au rendez-vous
- CVT - stagiaires japonaises (regard extérieur) : volonté de la part des stagiaires de ne pas témoigner
- CVT - équipe médicale : absence au rendez-vous
- Les Cajoutiers - Un-e adolescent-e : absence au rendez-vous
- Les Cajoutiers – Assistant de vie scolaire : absence au rendez-vous
- UN-ABPAM – Enseignant : suggestion de les rencontrer en focus-group
- UN-ABPAM – Adolescent : suggestion de les rencontrer en focus-group
- UN-ABPAM – parent : suggestion de les rencontrer en focus-group

3 Mise en œuvre

3.1 Réunion de lancement

La réunion de lancement s'est déroulée le 26 juillet à Genval en présence de la directrice de SHC et de l'évaluateur. Elle a eu comme principaux résultats de :

- Réaliser une présentation mutuelle ;
- Définir le contexte de l'évaluation ;
- Préciser les objectifs ;
- Convenir de la méthodologie, des échéances, des principales rencontres d'évaluation et des personnes à interviewer.

3.2 Analyse documentaire et rédaction de la note de cadrage

L'étude documentaire a permis d'obtenir des informations clés sur :

- La compréhension de la théorie du changement ;
- La concordance entre le programme (théorie du changement, cadre logique...) et les activités mises en œuvre sur le terrain
- Le niveau d'atteinte des résultats en fonction des rapports d'activités an 1 et 2
- Le degré d'appropriation des recommandations des évaluations précédentes.

Ces différentes informations permettront de nourrir les échanges avec les parties prenantes et également de rédiger un rapport final basé sur des données formelles.

Basée sur la documentation mise à disposition par SHC et sur les échanges avec la directrice de SHC, la représentante pays de SHC pour le Sénégal et les deux chargés de projet au sein de l'INEFJA et de l'UN-ABPAM, une note de cadrage a été réalisée afin de définir clairement les termes de cette évaluation, établir complètement les méthodologies de chaque animation et de planifier les rencontres de terrain. La note de cadrage a ensuite évolué en fonction des modifications de planification.

Cette note de cadrage est disponible en annexe 2.

3.3 Interviews à distance

Plusieurs interviews ont été menés à distance afin de permettre aux consultants d'obtenir une compréhension plus fine des stratégies et des pratiques de SHC.

Ont ainsi été réalisés les interviews suivants :

Evaluation intermédiaire - Programme DGD 2022-2026 SHC – Sénégal-Burkina - Décembre 2024 - Avril 2025

- **Gaelle Vandeputte** : directrice de SHC
- **Sandra Lambillotte** : Représentante Pays SHC au Sénégal
- **Viviane Lefevre** : présidente du comité pour déficients auditifs
- **Régine Gréant** : présidente du comité pour déficients visuels
- **Eugène Bayili** : chargé de projet pour UN-ABPAM
- **Aly Dia** : chargé de projet pour INEFJA
- **Sophie Camara Corynen** : présidente des Cajoutiers
- **Christophe Oulé** : ancien président de l'UN-ABPAM (jusqu'à octobre 2024)
- **Abdoulaye Sall** : directeur du CVT

3.4 Interview en présentiel

Outre ces interviews à distance, des interviews de parties-prenantes ont été réalisés lors des missions de terrain au Sénégal et au Burkina Faso. Il s'agit des interviews suivantes :

Dans le cadre de l'INEFJA :

- **Sacoura Gueye** – directeur de l'INEFJA
- **Mamour Sene** - encadreur et transcripteur au Lycée Jules Sagna de Thiès
- **Moroo baye** - Inspecteur point focal de l'éducation inclusive à Thiès
- **Jean-Maurice Alioune Faye** - inspecteur de l'enseignement élémentaire

Dans le cadre du CVT :

- **Equipe de direction** – CVT : Abdoulaye Sall et Thierno Baldé
- **Naomi Koffi** – AVS, formatrice et interprète en langue des signes au CVT
- **Sophie Catherine Ndour** – Rythmicienne au CVT

Dans le cadre des Cajoutiers :

- **Equipe de direction** (Mahdi Dialo, Bernard Sarr, Mamadou Gueye, Chloé Olivier) – Les Cajoutiers

Transversalement :

- **Mohamed Mbow** - conseiller technique et chargé du bureau du suivi au ministère de la formation professionnelle

Pour l'UN-ABPAM :

- **Equipe de direction (Eugène Bayili, Christophe Oulé, Nassana Ilboudo, Martine Bilgo)** – UN-ABPAM
- **Emeline Meda** – maman d'accueil UN-ABPAM
- **Ruth Ouedraogo** – Maman d'enfant non-voyant UN-ABPAM
- **Serge Amidou Dala** – travailleur social UN-ABPAM
- **Vincent Zagré** – Maître de suivi UN-ABPAM

3.5 Focus-group

Les focus-groups se sont réalisés tant au Sénégal qu'au Burkina Faso. Ils ont permis de rencontrer plusieurs catégories de parties prenantes dans des contextes différents et de leur permettre de s'exprimer sur les réussites et difficultés du programme mené par SHC et ses partenaires. La méthodologie d'animation a été adaptée selon le type de partie prenante et leurs capacités d'expression orale ou écrite.

- **9 parents d'enfants déficients visuel au sein de l'INEFJA** : 9 parents étaient présents. La méthodologie était basée sur l'expression du « changement le plus significatif ». Répartis en deux groupes, les parents ont débattu des changements les plus importants survenus pour leurs enfants.
- **10 enseignants au sein de l'INEFJA** : 10 enseignants ont pris part à la réflexion. Celle-ci était basée sur une grille d'analyse des droits de l'enfant réparti sur 9 critères : Participation, non-discrimination, identité, famille, vie privée/ vivre ensemble, conditions de vie saines, protection contre la violence, loisir/ culture, enseignement de qualité. Pour chaque critère, les enseignants ont été invités à dresser le bilan des avancées du programme tant en termes de réussite que de défis.
- **15 Jeunes déficients auditifs du CVT** : les jeunes ont été invités à s'exprimer sur base de « cartes émotions ». Après avoir choisi une carte, ils ont exprimé pourquoi avoir choisi cette carte et en quoi elle impacte leur bien-être. Dans un second temps, ils ont été invités à dessiner le chemin entre leur maison et l'école et les éléments positifs ou négatifs qui s'y déroulaient.
- **3 éducateurs des Cajoutiers** : les éducateurs ont réalisé la même animation basée sur les droits de l'enfant que les enseignants de l'INEFJA.
- **8 enseignants des Cajoutiers** : les enseignants ont réalisé la même animation basée sur les droits de l'enfant que les enseignants de l'INEFJA.
- **10 Jeunes déficients visuels de l'UN-ABPAM** : les jeunes ont été invité à s'exprimer oralement sur leur bien-être au sein de l'UN-ABPAM et de ses écoles partenaires. L'animation a pris la forme d'un débat oral permettant de relever les changements les plus significatifs mais également les difficultés rencontrées.
- **10 parents et familles d'accueil à Koudougou encadrés par l'UN-ABPAM** : Les parents se sont exprimés librement en suivant la grille de critère des droits de l'enfant. Il s'agissait d'un groupe mixte composé tant de parents « réels » que de familles d'accueil.
- **10 Enseignants travaillant dans l'école catholique de Koudougou partenaire de l'UN-ABPAM** : les enseignants se sont exprimés librement en suivant la grille de critère des droits de l'enfant.



3.6 Ateliers de parties prenantes

Deux ateliers de parties prenantes ont été réalisés. L'un au Sénégal et l'autre au Burkina Faso. Ces ateliers avaient pour objectifs de :

- Faire le bilan de l'évolution du programme au regard des objectifs visés (efficacité, durabilité) avec un axe particulier sur :
 - o Le continuum éducatif
 - o Le renforcement de capacité
 - o La participation des EJHS à la vie communautaire
- Faire le bilan des interactions positives suscitées par le partenariat, dresser les pistes d'amélioration des interactions partenariales
- Lancer une réflexion collective sur la prise en charge psycho-sociale et dresser les bases d'une stratégie future la concernant.
- Renforcer l'apprentissage mutuel et la collaboration entre parties-prenantes, particulièrement vis-à-vis des différences de pratiques entre le Burkina Faso et le Sénégal.

Pour ce faire, chacun de ces ateliers a réuni durant un jour et demi une quarantaine de personnes :

- Personnes ressources impliquées dans la mise en œuvre du programme au sein des trois partenaires
- Représentants des autorités nationales et décentralisées (éducation, santé, formation professionnelle)

- Représentants des associations
- Représentants d'autres ONG actives dans le secteur ou partenaires de SHC sur le programme
- Personnes ressources disposant d'une expertise sur les thématiques visées par le programme

Les ateliers ont chacun permis la réalisation des activités suivantes :

- **Un world café** permettant de réaliser le bilan du programme concernant les 6 thèmes suivant :
 - o Education inclusive et spéciale
 - o Pédagogie et qualité des apprentissages
 - o Continuum éducatif et autonomisation
 - o Inclusion sociale et ancrage communautaire des EJHS
 - o Genre et Environnement
 - o Durabilité et Rayonnement
- **Une cartographie des acteurs clés impliqués dans le programme** : cette cartographie a permis de situer les acteurs en fonction de leur contribution au programme (similarité des objectifs et capacités opérationnelles) et de décrire leurs interrelations selon trois catégories (collaborations stratégiques, opérationnelles ou de renforcement de capacités). La cartographie a également fait apparaître les acteurs encore non mobilisés ou des interrelations à valoriser.
- **Un bilan du suivi psychosocial des enfants** basé sur la grille de lecture des droits de l'enfant présentées ci-dessus. Le travail a permis de compléter les informations recueillies en focus-group.
- **L'établissement de stratégies opérationnelles** concernant le suivi psychosocial des enfants en fonction des 9 catégories des droits de l'enfant.

Chaque atelier a fait l'objet d'un procès-verbal indépendant à retrouver en **annexes 3 et 4**. Ces procès-verbaux sont des synthèses d'échange sans prise de recul par rapport aux contenus ni analyse.

4 Résultats de l'évaluation

4.1 Donner une appréciation de l'efficacité du programme

4.1.1 Probabilité de l'atteinte de l'OS (quanti et quali) via 3 thématiques

4.1.1.1 OS et cadres logiques

Le programme de SHC est organisé autour de deux pays d'interventions (Sénégal (OS1) et Burkina Faso (OS2)). Les 2 objectifs spécifiques sont identiques à l'exception de petites différences contextuelles. Le cadre logique est structuré en un objectif spécifique et 5 résultats :

OS : Les Enfants et les Jeunes en situation de Handicap Sensoriel (EJHS) acquièrent des capacités qui leur permettent de mieux participer à la vie de leur communauté grâce à une éducation de qualité, adaptée et continue

Résultat 1 - Les partenaires locaux jouent mieux leurs rôles et influencent les autres acteurs pour une meilleure prise en charge globale du handicap sensoriel chez les enfants et les jeunes

Résultat 2 - Les EJHS ont accès à des offres éducatives continues dans des établissements scolaires plus respectueux de l'environnement (transitoire, préscolaire, élémentaire, moyen, secondaire, supérieur, formation professionnelle et technique)

Résultat 3 - La qualité des apprentissages des EJHS est assurée grâce à un enseignement et des appuis éducatifs adaptés aux différents types de handicap sensoriel

Résultat 4 - Les EJHS bénéficient d'une meilleure prise en charge psycho-sociale et (para)-médicale liée à leur handicap sensoriel et d'actions d'inclusion sociale dans leur milieu de vie

Ce cadre logique est ensuite structuré grâce à 10 indicateurs objectivement vérifiables (IOV).

Outre le cadre logique, le programme est basé sur une théorie du changement qui a été coconstruite par l'ensemble des acteurs. Ceux-ci ont décrit le processus comme très participatif et reflétant les enjeux de terrain. Les évaluateurs constatent également la pertinence des objectifs fixés.

4.1.1.2 Atteinte de l'OS et des résultats

SHC rend compte de l'atteinte de ses résultats grâce aux :

- scores de performance établis remis à la DGD
- suivi de ses indicateurs réalisés annuellement

En ce qui concerne les scores de performance liés à l'efficacité, SHC s'est attribué une note de « B » résumant « *une atteinte de l'objectif spécifique avec quelques restrictions mineures.* »

En termes d'efficacité, **SHC s'autoévalue** de la manière suivante dans le rapport réalisé au bénéfice de la DGD :

Un programme en progression grâce à :

- Des formations à l'endroit des partenaires malgré leur caractère ponctuel et des effets limités dans le temps.
- Un accompagnement renforcé des jeunes grâce des services d'aide à l'intégration et une meilleure formation des accompagnateurs.
- Une offre de formation professionnelle en évolution grâce à l'ouverture de filières professionnalisantes et d'un meilleur accès à l'enseignement secondaire.
- L'obtention de diplômes pour certains enfants et une progressive meilleure inclusion des EJHS aux épreuves certificatives.

- Une amélioration de la qualité des apprentissages grâce à l'usage renforcé de la langue des signes et la transcription en braille de manuels scolaires

SHC dans son autoévaluation indique les ajustements nécessaires suivants :

- Une qualité d'enseignement qui est encore à améliorer et qui butte sur des difficultés de motivation, d'accès à la formation et à l'enseignement.
- Un accès aux soins de santé et au suivi psychosocial qui reste parcellaire et relativement problématique mais en constante évolution.

En ce qui concerne les **indicateurs de suivi**, ceux-ci font état de résultats suivants :

	Burkina		Sénégal	
	Cible 2023	Atteinte 2023	Cible 2024	Atteinte 2023
IOV1 : Niveau d'amélioration de la participation sociale des EJHS scolarisés	/	Non finalisé	>5 et <10	10,39 EDA F 10,32 EDA G 9,20 EJHV F 10,37 EJHV G
IOV 2 : Nombre des EJHS ayant achevé un cycle de fin d'étude ou de formation (préscolaire, élémentaire, moyen, supérieur, formation professionnelle et technique)	203	190	60	77
IOV 3 : Nombre de domaines de compétences renforcés pratiqués par les PL (cumulé)	3	4	4	4
IOV 4 : Taux de progression des PL (vouloir, pouvoir, faire)	65 (en 2022)	63	58	53
IOV 5 : Nombre de classes transitoires/ spécifiques et inclusives (infrastructure, équipement, sanitaire et RH)	186	186	100	103
IOV 6 : Nombre d'EJHS scolarisés dans les établissements scolaires (préscolaire, élémentaire, moyen, secondaire, supérieur, formation professionnelle et technique) (cumulé)	416	416	373	440
IOV 7 : Taux d'enseignants évalués pratiquant une prise en charge adaptée au handicap sensoriel	En 2022 65%	73% (2022)	52	46% F et 49% H
IOV 8 : Taux d'EJHS dans les conditions d'apprentissage adaptées (matériels, supports didactiques, ...)	En 2022 80%	80% (2022)	60	66 (INEFJA)
IOV 9 : Nombre d'EJHS ayant bénéficié d'une prise en charge (para-) médicale et/ou psychosociale au cours du programme	100	86	125	92 (2022)
IOV 10 : Type et nombre d'initiatives initiées par les communautés locales et l'entourage des EJHS acteurs locaux durant le programme qui sont favorables au développement de l'autonomie de l'enfant et de son inclusion dans son environnement immédiat	4	3	26	30

En termes d'indicateurs, le programme, tant au Burkina Faso qu'au Sénégal, fait montre d'une progression maîtrisée vers les objectifs finaux et ce malgré un début de programme troublé par des adaptations budgétaires complexes, particulièrement au Burkina Faso.

4.1.1.3 *Appréciation de l'atteinte de l'efficacité du programme*

Au vu de ce qui précède et des observations de terrain, l'appréciation de l'atteinte de l'efficacité du programme est la suivante :

R1 : Les partenaires locaux jouent mieux leurs rôles et influencent les autres acteurs pour une meilleure prise en charge globale du handicap sensoriel chez les enfants et les jeunes

Appréciation :

Les partenaires locaux sont en cours de renforcement de capacités grâce à des formations et de l'accompagnement technique. Les éléments probants concernant ce renforcement sont :

- Les diverses **formations dont les partenaires ont bénéficié** : comptabilité, politiques de sauvegarde, environnement, gestion des déchets, questions partenariales (outil CAP), administration des enquêtes PPH, organisation du temps, contrôle interne, genre, ... Ces formations n'ont pas toutes été dispensées à l'ensemble des partenaires et leur opérationnalisation n'est pas systématique.
- L'appui via des renforcements au quotidien dispensé par le personnel de SHC sur place ou à distance.
- L'usage **d'outils de gestion informatisés** tels que l'outil de suivi des EJHS (KOBUS App) ou l'usage de Kobotoolbox pour la collecte de données d'évaluation (UN-ABPAM) bien que ces outils ne soient encore que partiellement appropriés.
- Au Sénégal, les partenaires bénéficient de l'appui **de la représentante pays** ce qui favorise une appropriation des outils plus dynamique et opérationnelle.

Malgré ce renforcement, les partenaires rencontrent encore des difficultés ne leur permettant pas de jouer pleinement leur rôle :

- **Le renforcement de capacités** des partenaires est en bonne voie mais **doit être maintenu**. La stratégie d'un appui direct via une personne basée au Sénégal montre son utilité.
- **Le renforcement institutionnel** des partenaires INEFJA et UN-ABPAM reste limité par la stratégie d'appui basée sur une équipe opérationnelle de gestion de projet ne s'identifiant qu'en partie à son institution de référence. Le renforcement a principalement touché ces équipes opérationnelles.
- Cette question institutionnelle **fragilise la prise d'initiative de l'institution partenaire** et peut influencer sur sa réactivité face aux propositions de SHC. **L'UN-ABPAM est fragilisé par un manque de coordination institutionnelle** affaiblissant ses capacités de plaider, de cohérence interne et de gestion.
- **L'influence vers d'autres acteurs locaux pertinents (OSC et institutions) dans la réalisation des objectifs du programme** n'est pas encore suffisamment significative et, vu l'ampleur du programme, devrait être un vecteur prioritaire afin de responsabiliser d'autres acteurs sur certains pans du programme : suivi psychosocial, employabilité, sport et loisir...

R2 : Les EJHS ont accès à des offres éducatives continues dans des établissements scolaires plus respectueux de l'environnement (transitoire, préscolaire, élémentaire, moyen, secondaire, supérieur, formation professionnelle et technique)

Avancées :

L'offre pour les EJHS est en évolution, passant de 182 classes à 193 pour le Burkina Faso et 78 à 103 pour le Sénégal.

Ces dernières années, cette offre s'est largement élargie grâce à la mise en place du réseau d'enseignement déconcentré au Sénégal (INEFJA) et au Burkina Faso (UN-ABPAM).

L'offre se complète également par des avancées importantes dans la prise en charge des EJHS au niveau du secondaire avec une croissance importante des EJHS scolarisés dans le secondaire. L'accompagnement des encadreurs et transcripteurs au Sénégal et des maîtres de suivi au Burkina Faso est significatif. Ils jouent un rôle important de relai délocalisé de l'appui aux EJHS. Ils sont à ce titre un rouage essentiel du programme mais souffrent d'une sur-sollicitation.

Les offres de formation technique sont en croissance au Sénégal avec davantage d'opportunités pour les EJHS : accès à des formations de couture, mécanique, menuiserie, téléphonie, tissage, ... L'UN-ABPAM au Burkina Faso se montre moins encline à avancer sur cette question du fait du manque de proactivité de son CA.

La création de partenariats spécifiques avec des organisations de formation professionnelle favorise la prise en charge des EJHS et la poursuite de leur parcours : OZANAM et ENFEFS.

Défis :

La scolarisation des jeunes en secondaire est une évolution récente du programme. Les enseignants sont progressivement formés mais pour certains doivent souvent s'adapter sur le tas à l'arrivée d'un EJHS. Il est important de pouvoir consolider les acquis et veiller à renforcer le personnel existant et à anticiper la croissance du nombre d'élèves. Une évolution trop rapide du pool de classes ou d'élèves sans permettre une prise en charge adaptée pourrait nuire à terme à la qualité du programme. L'IOV 8 analysant les conditions d'apprentissage adaptées est un indicateur important. Viser 80% d'enfants bénéficiant de ces conditions d'apprentissage adaptées est un objectif ambitieux au vu du contexte mais également un renoncement à offrir aux 20% restant de bonnes conditions.

R3 : La qualité des apprentissages des EJHS est assurée grâce à un enseignement et des appuis éducatifs adaptés aux différents types de handicap sensoriel

Avancées :

Le programme permet une amélioration constante des compétences du corps enseignant. Son appui a déjà permis d'importantes avancées à ce niveau. Il est certain que la qualité des apprentissages est en croissance continue grâce aux acquis des programmes précédents et aux formations des enseignants. La contribution des Inspections d'Académie au suivi et à l'inspection des enseignants des classes inclusives est une plus-value au Sénégal. Au Burkina Faso, ce rôle est dédié aux encadreurs éducatifs dépendant des circonscriptions d'éducation de base. Ceux-ci facilitent l'organisation du programme au niveau déconcentré.

Toutefois, il s'agit d'un processus lent et complexe qui nécessite du temps pour former un corps d'enseignant suffisamment nombreux et capable d'auto-entretenir le processus de formation.

Défis :

- Le renforcement de capacités doit continuer sur le long terme et si possible s'intensifier pour permettre un système de formation autoentretenu.
- Le plaidoyer pour l'inclusion de modules de formation dans le parcours de formation initial des enseignants est le meilleur moyen de diffuser quelques éléments de base concernant la langue des signes et le braille au niveau des futurs enseignants.
- La rotation (mobilité) des enseignants est un facteur de déstabilisation et de perte de compétences
- Le manque de valorisation financière de ce corps d'enseignants spécialisé est un frein difficile à lever.¹ Toutefois, la charge de travail devrait progressivement être ramenée à des niveaux acceptables via des adaptations spécifiques pour les classes inclusives (nombre d'élèves plus faibles, soutien d'AVS).

R4 : Les EJHS bénéficient d'une meilleure prise en charge psycho-sociale et (para)-médicale liée à leur handicap sensoriel et d'actions d'inclusion sociale dans leur milieu de vie

Appréciation :

Le programme développe de nombreuses initiatives afin de renforcer la prise en charge médicale et psychosociale :

- Accompagnement médical des malentendants au sein du CVT et appareillage
- Financement de l'accompagnement psychosocial à Ouagadougou
- Formations aux mesures de préventions
- Développement de l'outil d'analyse PPH
- Formations aux politiques de sauvegarde
- Usage du financement du projet « Développement et mise en place d'une base de données numérique au service d'un programme d'éducation des enfants en situation de handicap sensoriel (EJHS) au Sénégal et au Burkina Faso » afin de lancer une plateforme électronique de suivi psychosocial des enfants pour l'ensemble des partenaires.
- Débat et échanges sur la prise en charge psychosociale dans le cadre de la présente évaluation

¹ Voir point spécifique 5.2.1

SHC considère ce point comme une priorité et vise une amélioration significative de cette prise en charge que ce soient l'accompagnement médical, paramédical, psychosocial et social, avec une attention particulière à la protection des enfants.

Défis :

Toutefois, la prise en charge médicale et psychosociale n'est pas encore suffisamment structurée pour obtenir un suivi systématisé de tous les EJHS. Les expérimentations menées dans le cadre de ce programme pourront favoriser l'émergence future d'un système de suivi structuré et professionnel. Indiquer un résultat sur cette question est un élément important mais il semble que les moyens ne permettent pas de complètement atteindre ce résultat.

Les défis sont les suivants :

- Structurer le suivi psychosocial via des responsabilités claires au niveau de chaque partenaire
- Créer des collaborations opérationnelles avec les services de l'Etat et d'autres OSC locales et internationales dans une perspective de répartition des tâches.
- Renforcer prioritairement le lien avec les familles en en faisant un groupe cible spécifique bénéficiant de sensibilisations, de lieux de prises de paroles entre pairs, d'un suivi personnalisé adossé à celui de leur enfant.
- Structurer le suivi médical afin que chaque enfant puisse bénéficier d'un accompagnement complet (en lien avec d'autres partenaires).
- Au Burkina Faso :
 - o Restructurer le suivi psychosocial indépendamment des moniteurs via les services de l'action sociale
 - o Renforcer la qualité de l'accueil des EJHS via des logements sûrs et adaptés en donnant la priorité à des internats

Au terme de cette analyse, **la note de B concernant le score de performance d'efficacité est pleinement justifiée** du fait :

- des avancées significatives réalisées dans chacun des résultats malgré le fait que certains IOV ne soient pas complètement atteints.
- que la première année a largement été hypothéquée par les obligations de réaménagements budgétaires.

Il sera toutefois important à l'avenir de renforcer la robustesse de certains indicateurs :

- basés sur des enquêtes et n'ayant pas une base statistique suffisante : IOV 7 et 8
- basés sur un chiffre absolu alors qu'ils auraient pu être significativement complétés par un pourcentage : IOV 2.

Il est à noter que le programme vise la prise en charge de 1033 élèves en année 5 mais n'envisage un accompagnement pédagogique adapté que pour 80% d'entre eux et une prise en charge médicale et/ou psychosociale pour 50% d'entre eux. Cet état de fait peut sembler pessimiste mais il relève cependant d'une approche réaliste car l'ensemble des 1033 élèves bénéficieront tout de même d'une formation scolaire.

Au niveau de l'objectif spécifique, les IOV visés semblent pleinement adaptés : l'un concernant la participation sociale et basé sur l'analyse PPH (permettant d'évaluer objectivement la participation sociale, communautaire ainsi que le bien-être de l'enfant), et l'autre sur l'achèvement de la scolarité. Ce dernier peut cacher une réalité plus difficile car certains achèvent leur scolarité mais n'obtiennent pas leur BAC.

4.1.1.4 Appréciation thématique

La présente évaluation doit analyser quatre thématiques spécifiques mises en œuvre par le programme. Il s'agit :

- Du continuum éducatif

- Du renforcement de capacité et de l'autonomie des EJHS
- De la participation des EJHS à la vie communautaire.
- De l'expérimentation d'un accompagnement de la malvoyance au Sénégal

4.1.1.5 Continuum éducatif

SHC a débuté son intervention auprès de ses partenaires en accompagnant la mise en place de l'enseignement inclusif dans le primaire en 2009 au Burkina Faso et 2017 au Sénégal. Il s'agissait d'une stratégie initiale permettant de progressivement accompagner les EJHS vers l'obtention du diplôme primaire. Ce n'est qu'à partir de 2022 que la stratégie d'accompagnement vers le collège s'est développée. Ainsi les Cajoutiers n'aborderont la question du secondaire qu'à partir de 2025. La question du continuum éducatif est donc en progressive construction et, à ce titre, n'est pas encore complètement implémentée.

4.1.1.5.1 Les actions développées pour poursuivre la scolarisation des EJHS après l'élémentaire sont-elles efficaces au niveau de l'enseignement général et de la formation professionnelle ?

De nombreuses actions ont été mises en place pour améliorer l'accès et la réussite en enseignement général et formation professionnelle :

- Renforcement de la **formation en secondaire** :
 - L'UN-ABPAM a renforcé son plaidoyer afin que **les EJHV soient pris en compte dans les épreuves certifiantes**, bénéficient de plus de temps et reçoivent des copies en braille à temps. Ce plaidoyer n'est cependant pas encore complet. Les résultats sont encourageants avec 50% de réussite en 2024 au BAC (7 EJHV sur 14).
 - Les AVS (INEFJA) sont progressivement formés pour permettre d'accompagner les jeunes au collège avec l'appui des Inspections. Cet appui a notamment permis l'obtention du bac pour certains élèves.
 - L'accompagnement des jeunes de l'INEFJA est renforcé grâce aux **formateurs et aux AVS** qui permettent la formation progressive des enseignants en secondaire.
 - Les Inspections d'Académie (cf. Thiès) veillent à l'encadrement de qualité des jeunes au niveau du secondaire. Cependant leurs moyens sont limités.
 - La mise en place **d'unités d'accueil et d'intégration** permet aux élèves de continuer les études au collèges et lycées.
 - « On a mis en place un service (cf. Kaolack) chargé de l'aide à l'intégration pour permettre aux collèges et aux lycées d'avoir un dispositif parallèle qui accompagne l'inclusion (à l'image de la classe transitoire) pour faciliter l'intégration. Tout cela est pris en charge par SHC. »²
 - « Actuellement à Ziguinchor, il y a un déficient visuel qui a intégré une classe spéciale pour avoir le bac scientifique. Il a été sélectionné car il a eu plus de 15 à l'examen. »³
- Développement de **formations professionnalisantes** pour les EJHS
 - CVT : en interne et également en collaboration avec l'ENFEFS (centre de formation technique) : couture, restauration, arts plastiques, sensibilisation au maraîchage
 - Les Cajoutiers en collaboration avec Ozanam.
 - INEFJA : téléphonie, production de balais, tissage pour les jeunes encadrés dans l'internat. Le programme a également permis des formations en horticulture et maraîchage pour une trentaine de d'EJHV. Ils ont ensuite pu s'impliquer dans le programme Agrijeunes.
 - Les **partenariats croissants avec des ONG** facilitant l'accès à la formation professionnelle comme HI afin que les élèves puissent suivre des ateliers extérieurs

² Atelier d'évaluation Sénégal 7-8 novembre

³ Idem

Défis persistants :

Malgré ces avancées, Il demeure quelques défis afin de renforcer les capacités des EJHS à poursuivre une scolarité au terme de l'élémentaire. Le passage en secondaire est encore largement pris en charge au cas par cas et en fonction des partenariats avec les écoles inclusives du secondaire et les Inspections.

⇒ « Il manque d'officialisation du suivi des enfants au niveau du collège. L'INEFJA le fait sans fonds spécifique en mettant son centre de transcription au service des enseignants volontaires dans les collèges. »⁴

Le **personnel du secondaire est donc globalement moins formé** que celui du primaire et les relais pédagogiques (AVS, encadreurs, transpositeurs au Sénégal et Maîtres de suivi au Burkina) n'ont pas toujours le temps de gérer cette surcharge de travail qui va nécessairement aller croissante au fur et à mesure que les jeunes sortiront du primaire.

⇒ « On doit pouvoir démystifier le braille avec les enseignants du secondaire pour leur permettre de mieux comprendre. Avec les enseignants du secondaire, c'est 3 jours d'enseignement en braille. Avec ceux du primaire, c'est 12 jours. C'est vraiment de l'initiation. »⁵

La **configuration du secondaire** rend plus complexe la formation des enseignants du fait des tournantes d'enseignants en fonction des matières. La **question des matières scientifiques** est également un problème important, particulièrement pour les EJHV.

Au **niveau de l'UN-ABPAM**, l'équipe opérationnelle considère que ce n'est pas sa responsabilité de gérer la formation professionnelle. Elle tente de responsabiliser sa présidence à l'importance de faire du lien avec les organismes de formation professionnelle. Cependant, les prises d'initiative de la présidence restent limitées en raison de leur manque de temps, d'implication et de leur capacité opérationnelle limitée dans l'exécution de ce type de tâche. Cet état de fait retarde le réseautage.

⇒ « SHC nous invite à développer la formation professionnelle et ne cesse de susciter le débat et les réflexions. Mais au niveau de l'équipe, on dit que ce n'est pas à nous de déterminer les formations pour les jeunes mais plutôt au bureau. Il y a quelques filières : élevages, saponification. Mais ce n'est pas rentable et cela ne les rend pas autonome. Il y a beaucoup de concurrence sur ces petits métiers là. Comme tous les enfants, on doit arriver à les rendre autonome. »⁶

Des questions se posent également concernant la **capacité de poursuite d'enseignement pour les EJHA**. Le CVT considère qu'il est complexe pour un EJHA de continuer ses études dans le supérieur ou même dans le secondaire. Quelques enfants peuvent se permettre de continuer mais ils sont pour la plupart destinés à suivre une formation professionnelle. Ce manque d'ambition est certes réaliste mais peut significativement faire baisser la motivation des jeunes. S'agit-il donc d'un problème pédagogique ou d'un problème global pour la personne sourde ou malentendante ? Plus globalement, d'autres rencontres (dans le cadre de l'évaluation du programme AFD « Defisens-AO ») montrent la difficulté de progression des EJHA. **L'enseignement spécialisé en secondaire et/ou le coaching rapproché d'interprètes** sont des pistes à évoquer pour renforcer le continuum d'apprentissage des EJHA.

Recommandations concernant l'enseignement secondaire et professionnel

Au niveau de l'accès au secondaire :

- **Anticipation du nombre croissant d'élèves en secondaire** : au fur et à mesure que la formation va s'améliorer grâce à l'appui de SHC, les élèves sortant du primaire vont être de plus en plus nombreux. Le nombre d'enseignants formés en secondaire devra donc rapidement s'accroître pour

⁴ Interview de Jean-Maurice Alioune Faye, inspecteur de l'enseignement élémentaire

⁵ Interview Eugène Bayili, 17 mars 2025

⁶ Interview Eugène Bayili, 17 mars 2025

faire face à l'augmentation des jeunes provenant du primaire. Une stratégie anticipative à ce niveau serait probablement bénéfique ;

- **Formation systématisée et anticipée** des enseignants de secondaire qui accueillent un EJHS ;
- **Désignation d'AVS ou de maitres de suivi spécialisés** dans le secondaire capables d'épauler les enseignants, vu la difficulté de former l'ensemble de ceux-ci. Ce personnel d'appui devrait maîtriser les matières enseignées en secondaire (notamment les mathématiques) et être disponible pour ces nouveaux domaines ;
- **Reconnaissance du statut d'AVS** : la reconnaissance du statut d'AVS et leur formation est une priorité pour accompagner les enseignants spécialisés et de l'inclusion. Un plaidoyer visant un financement par l'Etat de ces AVS en fonction du nombre d'élèves suivis serait à envisager. Des AVS sont recrutés dans les établissements publics de l'Etat, un plaidoyer de SHC et de ses partenaires pourraient favoriser leur détachement auprès des écoles inclusives et/ou spécialisées.
- **Concernant les EJHA**, le développement de filières d'enseignement spécialisé (ou sur le modèle des Cajoutiers) ou l'encadrement rapproché par des interprètes ou des enseignants spécialisés ;
- **Appropriation par l'Etat des projets pilotes développés** : l'éducation inclusive commence à se structurer et à trouver une méthodologie de fonctionnement grâce aux partenaires de SHC. Un processus de capitalisation favorisant une démultiplication pourra être envisagé courant programme 2027-31. Dans cette perspective, le MEN au Sénégal a déjà lancé un atelier de réflexion afin d'harmoniser les pratiques des différents acteurs.

Au niveau des épreuves certificatives :

- **Plaidoyer** auprès des directions et ministères concernant le respect des aménagements raisonnables pour les HS (tiers temps...) et la transcription anticipée des épreuves.

Au niveau de la formation professionnelle :

- **Anticipation de la question de l'insertion professionnelle** : en écho au point d'attention précédent, la question de l'insertion professionnelle va également aller croissante avec l'arrivée à l'âge adulte d'un certain nombre de jeunes pris en charge durant ces 10 dernières années.
- **Relais avec les instituts de formation professionnelle et l'emploi** : Il est intéressant de constater que chaque institution partenaire se donne comme mission d'accompagner les jeunes jusqu'à l'obtention d'un emploi. Cette ambition est significative et non négligeable car leur mission première est la formation du jeune et l'obtention d'un diplôme. Un renforcement du réseautage afin de s'allier avec d'autres organismes de formations serait à privilégier afin de permettre aux partenaires locaux de se concentrer sur leurs missions premières.

4.1.1.5.2 Les actions développées pour poursuivre la scolarisation des EJHS après l'élémentaire offrent-elles des perspectives d'avenir et de mise à l'emploi pour les EJHS ?

Les étapes franchies à ce titre dans le programme sont importantes. Nous pouvons notamment relever :

- Le **développement de formations professionnalisantes** au bénéfice des EJHS au sein de l'INEFJA notamment. (voir détails cités précédemment).
- Les **partenariats croissants avec des entreprises** même si cela est encore embryonnaire. Exemple : placement de jeunes du CVT comme rayonnistes et caissiers chez Auchan.
- Les **rencontres avec des professionnels handicapés** sensoriels dont le parcours est inspirant.
- La **possibilité croissante d'un emploi dans la fonction publique**. Au Burkina Faso, depuis 2014, il y a un quota d'emploi pour les handicapés visuels. C'est ainsi que 90 jeunes handicapés visuels ont été embauchés dans la fonction publique.

Il est important de constater la **motivation des jeunes à trouver un emploi** et à réussir professionnellement. Ils font montre d'une importante détermination quel que soit le pays et le handicap. Cette détermination est d'autant plus grande que les jeunes ont sacrifié une part de leur vie de famille pour leurs études. Ils en sont conscients. Cet élément fait ressortir l'importance des success-stories et des rencontres inspirantes pour les jeunes.

Les recommandations majeures concernant la mise à l'emploi sont :

1. **Echanger avec chaque partenaire sur ses capacités et ambitions** à prendre en charge certains points spécifiques de la formation professionnelle.
2. Créer des **partenariats et synergies avec des associations alliées pour la prise en charge de la formation professionnelle et de la mise à l'emploi** complétant l'offre des partenaires actuels.
3. Construire progressivement le **chemin de formation professionnel** spécifiquement avec chaque jeune **dans le cadre de son suivi personnalisé** (voir chapitre Suivi Psycho-social). Cet accompagnement permettrait de faire un point régulier analysant les capacités de chaque jeune ainsi que ses envies et besoins afin de construire un parcours de formation personnalisé et maximisant ses chances d'obtenir un emploi répondant à ses attentes et ses capacités.
4. Envisager la mise en place de **parcours d'initiation à l'entrepreneuriat et aux métiers** au sein des instituts pour les EJHS, en collaboration avec des fab labs, des incubateurs et des structures d'accompagnement à l'employabilité et à l'auto-emploi.
5. Renforcer le **dialogue et le lobbying auprès des entreprises** afin de mieux cerner leurs besoins en ressources humaines et les engager dans l'offre de stage, d'emploi au profit des EJHS.
6. **Créer un réseau d'entreprises partenaires** facilitant la mise à l'emploi et formation du personnel des entreprises en inclusion. Un axe particulier sur la **fonction publique** où des places sont réservées aux personnes handicapées sensorielles peut être également une piste importante.

4.1.1.6 Renforcement des capacités et de l'autonomie des EJHS

4.1.1.6.1 Soutien à un enseignement de qualité

Le programme de SHC a largement contribué à renforcer la qualité de l'enseignement.

Concernant **les formations**, Le programme a permis à 135 enseignants⁷ au Sénégal et 67 au Burkina Faso d'être formés entre 2022 et 2024. Cette formation progressive du corps enseignant est perçue par les personnes interviewées comme une des principales avancées du programme de SHC. Celles-ci considèrent toutefois qu'il faut continuer et démultiplier les formations afin d'atteindre un plus grand nombre de personnes formées. La formation continue est également très importante afin de pouvoir stabiliser les connaissances acquises. La présence de cercles d'échanges entre enseignants pour se former et échanger sur les bonnes pratiques a été relevée au Burkina Faso.

Concernant **le suivi**, l'INEFJA s'appuie sur les inspecteurs d'académie pour évaluer les compétences des enseignants sur base de la grille de suivi officielle adaptée aux questions liées à la cécité. Au Burkina Faso, les formateurs réalisent également un suivi des compétences des enseignants. Ils sont appuyés par le personnel d'inspection des circonscriptions éducatives de base qui facilitent leur travail au niveau déconcentré (suivi pédagogique, formations, sensibilisations...). Que ce soit au Burkina Faso ou au Sénégal, les compétences des enseignants sont considérées comme bonnes voir très bonnes selon les grilles d'évaluation. Ils restent cependant relativement peu à être évalués (54 évalués en 2023 au Sénégal et 15 en 2022 au Burkina Faso). Les élèves interviewés soulignent tantôt la bienveillance des enseignants tantôt leur manque de souplesse ou d'adaptation.

⇒ *Il y a des professeurs qui ne nous écoutent pas. La personne doit bien préciser ce qu'il y a au tableau. Tant que la personne ne parle pas, nous on ne peut pas savoir. Le professeur doit bien expliquer. Quand il lit, il lit une seule fois, il ne répète plus. C'est à vous de vous débrouiller.* »⁸

Lors de l'interview des enseignants à Koudougou (Burkina Faso), ceux-ci reconnaissent **leur manque de préparation et leur difficulté** à prendre en charge les EJHV, les formations ne prenant sens qu'une fois que l'enseignant pratique le braille au quotidien avec ses élèves. Les enseignants confirment cependant une

⁷ Source : Aly Dia

⁸ Focus-groupes jeunes UN-ABPAM

rapide amélioration de leurs compétences et, après une année de tâtonnement, leur capacité à gérer une classe inclusive.

- ⇒ *« Je n'avais pas eu de formation quand j'ai appris que de je devrais m'occuper d'un enfant déficient visuel. Le premier contact n'a pas été facile. C'étaient seulement des points que je voyais sur une feuille blanche. C'est comme si on me mettait en conflit avec ces enfants car ils comptent sur moi et [...] moi je ne sais pas ce que ça veut dire. La première année, j'ai eu deux formations : trois jours et une semaine durant les vacances de Pâques. Cette formation m'a permis de pouvoir transcrire, lire et écrire en braille. Et maintenant je sais le faire sans aucun souci. »⁹*
- ⇒ *« J'ai eu deux semaines de formation en braille. Puis j'ai fait une année d'observation dans une classe transitoire avant d'avoir moi-même ma propre classe. »*

Il nous revient cependant le cas minoritaire d'enseignants refusant catégoriquement de prendre en charge des EJHS. Ils sont cependant rares et les enseignants font globalement montre d'une grande motivation.

- ⇒ *« On a déjà vu un enseignant qui a refusé de donner cours. Cela se passe encore : A Kaya, les enfants ont dû attendre mi-octobre que le conseil de professeurs se réunisse pour décider s'ils allaient prendre en charge les enfants ou non. »¹⁰*

Concernant le **matériel scolaire adapté**, les personnes interviewées remarquent une évolution positive mais encore insuffisante dans ce domaine. Il arrive que le matériel existe mais ne soit pas disponible pour des raisons de logistique, de délai, d'erreur humaine. Certains enseignants désirent davantage de matériel pédagogique concernant les mathématiques, la géographie ou la géométrie. Les livres disponibles en braille sont considérés comme encore trop peu nombreux.

La question de **l'usage de l'informatique** est également significative pour les personnes déficientes visuelles. Son usage dépend du partenaire local et des éventuels soutiens supplémentaires obtenus. Ainsi l'UN-ABPAM dispose d'un soutien de Light for the World pour la mise à disposition de matériel de lecture audio et pour la transcription de livres en documents informatiques. Cet usage est vu comme très positif par les jeunes qui aiment « lire » des livres et partager leur impression à ce propos.

- ⇒ *« Je lis des romans africains comme « le miel amère » qui m'a vraiment impressionné ».*
- ⇒ *« les œuvres qui m'ont plus marqué sont des romans noir-africains. Il y a le « pagne noir » et le « fils prodigue ». »¹¹*

Au vu de la **numérisation actuelle de la société**, la familiarisation avec le matériel informatique peut être une véritable piste d'émancipation et de bien-être pour les EJHS. Le coût décroît progressivement et rend son usage de plus en plus envisageable. L'arrivée des intelligences artificielles rend également plus aisée la transcription via l'appareil photo du téléphone et pourra progressivement alléger les méthodes de transcription actuelles.

Plusieurs partenaires (CVT, Les Cajoutiers) sont sensibles aux activités pédagogiques par projet et désirent développer cet aspect. Ainsi le poulailler du CVT est vu comme un « intrant pédagogique » :

- ⇒ *« Par rapport aux poulaillers, on a fait participer une parente d'élèves qui les initie aux AGR pour les préparer à aller vers l'autonomisation. On a voulu faire un lien entre poulailler, jardin et cuisine. On organise des gouters pour les enfants. Mais aussi une occasion pour les pensionnaires de se perfectionner en restauration. On veut créer une relation entre poulailler, jardin et atelier de cuisine. »¹²*

⁹ Interview enseignant Saint Augustin Koudougou

¹⁰ Interview direction de l'UN-ABPAM

¹¹ Focus-group jeunes UN-ABPAM

¹² Interview d'Abdoulaye Sall, directeur du CVT

La principale revendication des enseignants est liée à la **charge de travail supplémentaire** demandée par une classe inclusive. Ils considèrent légitime de bénéficier d'un supplément de salaire pour cela. Ce point sera traité plus en profondeur au point 4.2.1 « Formation et sensibilisation des acteurs ».

La **mobilité des enseignants** est également vue comme un frein à l'accompagnement des EJHS en milieu scolaire, certains enseignants ou directions étant remplacés régulièrement. Cette réalité n'est malheureusement pas spécifique au milieu de l'enseignement inclusif et à long terme favorisera la dissémination de bonnes pratiques ou de compétences. Cependant elle est en effet délétère pour la stabilité de l'enseignement.

La question du **passage en secondaire et ensuite dans la vie professionnelle** a été traitée précédemment (point 4.1.1.5). Il peut toutefois être résumé ici que l'appui du programme au collège et lycée est encore relativement récent et doit faire l'objet d'un renforcement général. Cependant, il est en bonne voie et permettra progressivement l'obtention de diplômés.

Concernant le **suivi et l'appui pédagogique**, le rôle des encadreurs, des maîtres de suivi ou des formateurs est important. Ils sont les principaux relais de formation et de suivi. Leurs compétences sont essentielles pour diffuser les bonnes pratiques pédagogiques. A ce titre, INEFJA a fortement investi dans la collaboration avec les inspections, permettant aux inspecteurs de jouer un rôle d'appui pédagogique. L'UN-ABPAM a également pu bénéficier de l'appui de sa référente technique pour l'éducation inclusive, personne détachée des services de l'inspection au sein de l'UN-ABPAM. Celle-ci a été un levier important pour mobiliser les acteurs de l'enseignement vers une pédagogie adaptée. L'existence d'une direction « inclusion » au Burkina Faso est également une opportunité malgré son manque de moyens. Au niveau des CEB, Les encadreurs en Education Inclusive réalisent avec les formateurs du programme les suivis et appuis pédagogiques des enseignants des classes transitoires et des classes inclusives ainsi que les sensibilisations des enseignants des écoles ordinaires accueillant nouvellement les EJHV.

Ces encadreurs EI ne sont malheureusement pas formés au braille et en approche pédagogique adaptée au EJHV. Leur niveau de maîtrise du braille ne leur permet pas de suivre les enseignants sur cet aspect¹³. Les formations des inspecteurs chargés de l'éducation inclusive sont plutôt décrites comme des « sensibilisations » par l'équipe de l'UN-ABPAM. :

- ⇒ *Grâce à la direction de l'inclusion, on a des inspections spécialisées sur l'éducation inclusive. Mais ils ne font que des formations de 2-3 jours. Ils sont dans les services mais même l'Etat n'arrive pas à les former convenablement.*¹⁴

Pistes d'amélioration en termes de soutien à un enseignement de qualité :

- ⇒ Persévérer dans la formation initiale, continue et dans le coaching via les maîtres de suivi, AVS, inspecteurs.
- ⇒ Organiser des espaces de concertation entre enseignants, direction, personnel de suivi psychosocial et EJHS concernant les pratiques pédagogiques et les aménagements raisonnables.
- ⇒ Renforcer la mise à disposition du matériel nécessaire mais responsabiliser les enseignants concernant certains types de matériels pouvant être produits localement (géométrie, géographie).
- ⇒ Continuer le plaidoyer pour des formations initiales prévues dans le cursus des enseignants eux-mêmes
- ⇒ Favoriser l'usage des nouvelles technologies comme une source d'apprentissage et d'émancipation des jeunes

¹³ Echange mail avec Eugène Bayili, avril 2025

¹⁴ Interview direction UN-ABPAM

4.1.1.6.2 Le programme permet-il aux EJHS de se former et d'acquérir ces capacités ?

SHC fait de l'autonomie de l'enfant un axe particulièrement important de son programme en lui consacrant son objectif spécifique. L'approche est considérée comme transversale et est menée dans chacun des résultats.

Le programme de SHC contribue clairement tant à l'accès des EJHS à la formation qu'à l'obtention des *capacités* nécessaires à leur autonomie.

Le programme contribue à renforcer **les capacités** des EJHS grâce à :

- **La formation continue des enseignants** bien qu'il y ait des disparités importantes entre le secondaire et le primaire.
- **La promotion de la langue des signes** : le CVT développe désormais une approche basée sur la langue des signes qui renforce les capacités de communication des enfants. Les enseignants ont souligné durant les interviews l'importance de pouvoir échanger plus aisément avec les enfants malentendants qu'auparavant. Ils désirent renforcer leurs compétences en langue des signes pour encore faciliter la communication. L'appui obtenu grâce à la présence de l'AVS est tout à fait significatif pour dynamiser et renforcer les compétences des équipes.
- **La politique d'inclusion des enfants** qui se développe de manière complémentaire à l'approche spécialisée. Bien que cette inclusion soit peut-être plus difficile à vivre pour certains enfants qui sont confrontés à davantage de diversité, elle est un plus indéniable pour la qualité de l'inclusion sociale et communautaire des EJHS. A ce titre, il est important de souligner les **complémentarités essentielles entre l'approche spécialisée et inclusive** :
 - o Le spécialisé permettant à l'enfant de se créer une base de compétence (braille, langue des signes) et un ancrage émotionnel favorisant son passage dans l'inclusif. Les jeunes en inclusion ont l'habitude de revenir vers leur centre de référence pour obtenir de l'appui tant pédagogique que social.
 - o L'inclusif favorisant le continuum éducatif et l'intégration sociale.

La situation de la surdité est cependant plus préoccupante que la cécité, le passage en secondaire inclusif y est très difficile du fait de la rotation des enseignants chaque heure et de la complexité à les former tous. La question de garder un cycle spécialisé pour les EJHA peut se poser.

- **Le système de tutorat** systématiquement mis en place dans les écoles inclusives. Celui-ci facilite :
 - o L'accompagnement et la sensibilisation aux déplacements et à la vie quotidienne scolaire
 - o L'insertion sociale des EJHS dans leurs classes et leur milieu social
 - o L'apprentissage scolaire des EJHS grâce à un appui personnalisé

Le tutorat nécessite toutefois une forte implication de l'enfant tuteur. Il est important de favoriser une prise en charge à tour de rôle dans la mesure du possible.

- **La mise à la disposition du matériel pédagogique**, des documents de cours (leçons, devoirs) et d'apprentissage (feuilles brailles) etc. Cette mise à disposition est plus ou moins aisée selon les situations (charge de l'encadreur, disponibilité du matériel,...).
- L'usage de l'outil d'analyse « **PPH** » très performant au niveau de l'estimation de l'autonomie de l'enfant mais encore mal appréhendé par les partenaires.

Les principaux obstacles au renforcement de capacité des EJHS sont :

- **La relative fragilité du système d'appui pédagogique** élaboré par INEFJA et UN-ABPAM : celui-ci repose sur une chaîne d'interactions entre enseignants, encadreurs et transcripteurs ainsi que sur la disponibilité des documents. Bien que la communication digitale ait été identifiée comme un élément facilitant (photos sur WhatsApp, groupes de discussion, etc.), des obstacles fréquents peuvent apparaître dans cette chaîne d'interaction : surcharge de travail des transcripteurs, dépôts tardifs de devoirs et leçons par l'enseignant, etc.
- Le manque de **capacités des enseignants** en langue des signes ou braille. Bien que le système d'accompagnement pédagogique se soit renforcé au cours du programme grâce aux formations à

destination des enseignants, celui-ci reste encore relativement faible, particulièrement au collège et lycée du fait de la rotation des enseignants.

- Le **système de tutorat** peut s'avérer lourd sur la durée pour le jeune tuteur. L'UN-ABPAM relève des manquements dans son efficacité lorsqu'une sensibilisation préalable n'est pas réalisée au niveau de la classe. Permettre des rotations de tuteurs et maintenir les sensibilisations semble important.
- La **mobilité des enseignants** nécessite un plaidoyer permanent à destination des directions, des inspections afin de fixer les enseignants compétents et formés.
- La **complexité de formation des enseignants du secondaire** du fait
 - o d'un appui plus récent ;
 - o du nombre plus important d'enseignants par classe ;
 - o de la complexité des matières enseignées rendant l'accompagnement du maître de suivi moins performant.

L'apprentissage en secondaire nécessiterait des appuis complémentaires : cours de rattrapage en « spécialisé », interprétariat en direct pour les EJHA,...

Le **renforcement de capacités** des EJHS pourrait être amélioré par :

- Un renforcement de la robustesse de la chaîne de transmission et de traduction des documents pédagogiques (outils de scan et de transcription automatique s'il existe ?)
- Un maintien du renforcement de capacités des enseignants en techniques de bases liées au handicap sensoriel (braille, langue des signes,...)
- Une prise en compte de la spécificité du secondaire (voir ci-dessus) dans l'accompagnement des EJHS en misant sur des AVS présents dans les écoles et des cours de rattrapage après journée en plus de la formation des enseignants.

Les EJHS sont-ils en progression sur le chemin de l'autonomisation ?

La mise en place de l'**outil d'analyse « PPH »** est un **indicateur extrêmement précieux** pour estimer l'autonomie des jeunes. Les premiers résultats ne sont toutefois pas suffisamment complets que pour pouvoir utiliser l'outil comme une grille d'analyse de l'évolution de leur autonomie. En effet, seuls une vingtaine d'enfants au Sénégal ont pu être enquêtés. Quant au Burkina Faso, l'outil a été utilisé en format papier ce qui a complexifié la fusion des données. Le jeune âge des enfants déjà répertoriés (uniquement au CVT) ne permet pas de considérer l'appui comme suffisamment long pour avoir eu le temps d'influencer leur autonomie. Les résultats structurés par âge montrent toutefois un léger gain d'autonomie entre la tranche 3-6 ans et 7-11 ans. Il serait intéressant de rapidement organiser des tests auprès d'adolescents scolarisés depuis de nombreuses années afin de les comparer avec ceux déjà obtenus.

Les principaux leviers d'appui à la progression des EJHS vers l'autonomisation sont tant les éléments scolaires facilitant un apprentissage de qualité déjà évoqué ci-dessus que les éléments suivants :

- La **pratique du sport** et d'activités culturelles : celui-ci est systématiquement mentionné par les jeunes et les enfants comme source d'émancipation et de bien-être.
- La **sensibilisation des familles d'accueil à l'autonomie des EJHS** par la gestion de tâches ménagères etc. La mention récurrente de la « surprotection » tant au Sénégal qu'au Burkina Faso dans les focus-groups montre le souci du personnel et du corps enseignant à veiller à l'autonomisation des enfants et au soin porté à ceux-ci par leur famille.
- L'**accompagnement des EJHS dans l'obtention des documents administratifs** (papiers d'identité, documents d'invalidité). Cet accompagnement est le fait de prises d'initiatives propres à chaque partenaire. L'obtention de ces documents devrait constituer une étape essentielle dans le cadre d'un accompagnement psychosocial systématisé.

Les principaux obstacles à l'autonomisation sont :

- le **manque de suivi et de dialogue avec les familles et leur communauté**. Le système de moniteurs développé par l'UN-ABPAM est à ce titre complexe à gérer et nécessite une restructuration garantissant un suivi plus systématique et professionnel. Cela passe par une prise en compte des familles en tant que partenaire à part entière afin de les amener à prendre en charge leur rôle parental. Cette prise en compte passe par exemple par un suivi rapproché et régulier, des tables de discussion entre parents, un travail progressif d'acceptation du handicap.
- Le manque de valorisation des enfants auprès de leur communauté via **des activités culturelles et artistiques** permettant une expression de leur personnalité, de leur identité et de leurs capacités. Il est à noter que ces activités existent ponctuellement. Les Cajoutiers font ainsi part d'initiatives positives en ce sens.

Les recommandations concernant l'autonomie sont :

- La systématisation progressive de l'usage de **l'outil d'analyse PPH** comme outil de suivi des progrès de l'enfant.
- La systématisation de la **sensibilisation des parents** d'origine et d'accueil aux capacités d'autonomie de leurs enfants dans le cadre d'une nouvelle stratégie d'accompagnement psychosocial afin d'éviter les mises à l'écart et l'isolement ou, dans certains cas, la surprotection. A ce titre, l'usage de vecteurs tels que le théâtre ou le sport sont à favoriser. Des pièces de théâtre-forum incluant les EJHS et présentées aux parents et à leur communauté auraient un impact favorable significatif. **Considérer les parents comme des parties-prenantes** bénéficiant de certaines activités (tables-rondes, soutien à la structuration d'APE) pourrait être un plus. L'expérience des APE menant des AGR (INEFJA) est à soutenir et diffuser.
- Le développement d'une **stratégie** concernant l'établissement des documents administratifs pour les EJHS, qu'il s'agisse des documents de naissance, d'identité ou de cartes d'invalidité.
- Le renforcement de **l'accompagnement vers des activités de sport et de loisir**. Celui-ci pourrait être facilité grâce à la mise en œuvre de partenariats spécifiques avec des associations spécialisées.
- Le **renforcement de synergies spécifiques** favorisant les points précédents.

4.1.1.7 Participation des EJHS à la vie communautaire

4.1.1.7.1 Les EJHS sont-ils ou pourront-ils devenir acteurs de changement positif dans leur société ?

Le programme a largement renforcé la capacité des EJHS à devenir acteurs de changement positif dans leur société. Ils bénéficieront de davantage de chance que leurs aînés de devenir des acteurs et actrices engagés dans leurs société grâce à l'appui de SHC et de ses partenaires. Cela se marque par :

- Le **renforcement progressif du continuum pédagogique** (voir point 4.1.1.5) et la progressive mise en place (via du réseau ou en interne) de formations professionnelles.
- **La confiance acquise et démontrée** par les jeunes lors des focus-groups. Ceux-ci se rêvent comme des professionnels engagés dans leur société et leur époque. Témoignages de jeunes burkinabè :
 - o « Je voudrais pratiquer le journalisme », « Je voudrais devenir gendarme », « Moi dans 15-20 ans, je me vois étudier à l'international dans les instituts diplomatiques. »¹⁵
- L'école inclusive qui facilite la **mixité entre enfants valides et EJHS**. Cette mixité est globalement vécue positivement par les jeunes qui, bien qu'ils se retrouvent encore fréquemment entre EJHS établissent des contacts et créent des amitiés.
- L'usage du **smartphone et des nouvelles technologies** qui facilitent l'accès à la culture, et à sa communauté.
- Le rôle important joué par des **figures tutélaires « ayant réussi »** au sein des associations partenaires ou à leur proximité. Les jeunes peuvent s'identifier à une personne renommée ayant

¹⁵ Focus-group jeunes UN-ABPAM.

trouvé sa place dans la société. Les jeunes burkinabè ont ainsi notamment évoqué un journaliste sportif réputé au Burkina Faso.

Les EJHS rencontrent toutefois des difficultés concernant leur participation à la vie communautaire :

- **Maintien des préjugés culturels** concernant les EJHS ;
- **Manque de perspectives d'emploi.** Concernant le Burkina Faso, la politique d'inclusion des personnes à handicap dans la fonction publique n'est pas respectée et pourrait faire l'objet d'un plaidoyer spécifique. L'UN-ABPAM développe également moins la formation professionnelle que les partenaires sénégalais. L'équipe opérationnelle relève un manque de volonté du bureau par rapport à cette question.
- **Eloignement des jeunes de leur lieu de vie d'origine du fait de leur scolarité** : bien que le ou la jeune ait accès à une communauté globalement bienveillante dans le cadre de son cursus scolaire, il ou elle peut se retrouver déconnecté de sa communauté d'origine du fait de l'éloignement des institutions scolaires adaptées et de la durée de ses études. Favoriser un ancrage le plus local possible est une stratégie à maintenir.
- **Caractère socio-économique** du handicap sensoriel : les EJHS ont pour la plupart acquis leurs handicap du fait de la situation socio-économique de leur famille. L'OMS cite le chiffre de 75% de cas de surdité évitable. Cette discrimination doit être combattue par un renforcement de la prévention et de la sensibilisation des communautés.

4.1.1.7.2 Quelle est la contribution du programme à ce niveau ?

Le programme mis en œuvre par SHC et ses partenaires comporte de nombreux éléments favorisant la participation des EJHS à la vie communautaire :

- L'accès aux **activités de sport** est une avancée significative soulignée par de nombreux témoins. Cet accès est source :
 - o **d'émancipation sociale**
 - o **d'espoir** quant à son avenir social ou professionnel
 - o **d'épanouissement personnel** et de fiertéQue ce soient le cécifoot, la course à pied, le torball, le javelot, le lancer du poids ou autres, les activités sportives favorisent l'ancrage des enfants dans leurs communautés et démontrent leurs capacités à se comporter comme tout un chacun.
L'organisation d'activités sportives interclasses pour les lycées et collèges a particulièrement plu aux jeunes des collèges et lycées.
 - o « J'ai encouragé l'équipe de foot sourde du Sénégal à visiter l'école. J'essaie de connecter l'école à la communauté de sourds. C'est en voie de création. On a l'année dernière un professeur de théâtre qui a coaché les élèves pour faire une représentation théâtrale (financé par SHC). C'était très positif. Les enfants étaient extrêmement contents. Cela leur permet de connecter les enfants à la communauté sourde et aux entendants en dehors de l'école. »¹⁶
- L'accès aux **activités socio-culturelles et artistiques** est également souligné comme source d'émancipation : théâtre, chant, peinture, dessin, culture. Ainsi l'UN-ABPAM a développé une synergie avec Africalia mais qui a dû s'arrêter à cause de l'insécurité :
 - o « On fait du Cinéma Numérique Ambulant : on débute par un micro-trottoir sur la perception de l'enfant handicapé. Les interviews sont ensuite montés. Puis ils font une projection le soir. Ensuite on regarde le film gagnant du Fespaco, et on débat »¹⁷
- L'organisation **d'activités de vacances** (INEFJA) pour certains enfants via des synergies avec des associations spécialisée est souligné favorablement.
- L'insertion de certains EJHV dans **les conseils communaux** et les gouvernements scolaires est une possibilité pour les EJHS de renforcer leurs capacités de participation et plaidoyer. La

¹⁶ Interview de Naomi Koffi, AVS au sein du CVT

¹⁷ Interview équipe de direction de l'UN-ABPAM 11-11-24

progressive amélioration de la formation des EJHS permettra d'améliorer leur représentativité à l'avenir. La présence d'un représentant de leur communauté au sein du Parlement de transition au Burkina Faso est en soi une avancée.

- Les concours **d'excellence scolaire et professionnelle** sont également plébiscités pour favoriser l'ancrage du jeune et mettre ses qualités en avant. Les témoins soulignent l'importance de réserver des prix spéciaux aux handicapés sensoriels dans ce cadre. Mais la pertinence d'une telle suggestion reste à confirmer.

Pistes d'amélioration pour la participation des EJHS à la vie communautaire.

- **Ancrage familial en tant que base de l'inclusion communautaire** : La participation des EJHS à la vie communautaire ne peut être maintenue sans ancrage avec leur région ou localité d'origine. Il serait donc utile de pouvoir impliquer les EJHS dans des activités de sensibilisation ou dans la participation active à des activités se déroulant dans leurs lieux d'origine. Ces activités pourraient permettre de valoriser les enfants en présence de leur communauté d'origine et de leurs parents. L'éloignement **entre leur lieu d'origine et leur lieu de vie** quotidienne (à proximité de l'école) renforce la tension entre l'épanouissement de l'enfant dans la communauté à proximité de l'école et une ignorance des capacités de l'enfant et de son inclusion sociale au niveau de sa communauté d'origine.
- Les **partenariats culturels** avec les cinémas ambulants (CNA) ou potentiellement avec des compagnies théâtrales de sensibilisation (en négociation entre UN-ABPAM et l'association Le Baobab) seraient à renforcer et à diffuser dans les lieux d'origine des enfants afin d'accroître l'ancrage communautaire des EJHS.
- La plus **large diffusion de la langue des signes** serait également un élément favorisant l'ancrage communautaire. Elle est évidemment plébiscitée par l'ensemble des personnes déficientes auditives. Cependant, elle ne peut s'opérer pratiquement que grâce à des politiques nationales ambitieuses de sensibilisation et de formation. Au vu du manque d'appropriation de cette stratégie au niveau européen, il semble peu réaliste de considérer cette piste de manière sérieuse.
- **Modifier le rôle des moniteurs** : beaucoup de moniteurs au Burkina Faso prennent progressivement de l'âge. Leur rôle pourrait être orienté vers la sensibilisation afin que le suivi et la prise en charge des EJHS soit confiés à des structures professionnelles.
- **Revoir et adapter la collaboration avec les associations de déficients visuels et auditifs en fonction de leurs compétences** : au Burkina Faso, les associations de déficients visuels jouent un rôle important dans le processus d'accompagnement des EJHS mais contribuent également à faire perdurer des clichés et des mauvaises pratiques. Elles pourraient davantage s'orienter vers sensibilisation. **Exemple** : jouer un rôle dans l'organisation d'une représentation de théâtre-action dans une communauté mais laisser les acteurs faire passer leurs propres messages.

4.1.1.8 Expérimentation de l'accompagnement de la malvoyance¹⁸

En 2021, SHC et INEFJA ont lancé un projet test au Sénégal. L'objectif était de développer une méthode d'enseignement adaptée aux élèves malvoyants afin de **palier à la présence d'enfants voyants** approximativement dans les classes pour enfants complètement non-voyants.

Ainsi, une **classe pilote utilisant l'écriture classique** (dite « noire ») a été créée à l'INEFJA. Cette classe est équipée d'aides visuelles et de matériel spécifique pour garantir un enseignement de qualité. À terme, **l'idée est de créer des classes mixtes à l'INEFJA**, accueillant des élèves utilisant à la fois l'écriture noire et le braille, et d'ouvrir l'accès des élèves malvoyants utilisant l'écriture noire aux classes inclusives dans toutes les régions du Sénégal.

Cependant, **l'expérience-pilote met en lumière des difficultés**, notamment dans l'identification et la sélection des élèves malvoyants. Cela nécessite des examens ophtalmologiques complets pour établir un diagnostic précis et prévoir l'évolution de la vue de chaque élève (car un élève dont la vue risque de se détériorer devra apprendre le braille). Or, peu d'ophtalmologues disposent du matériel nécessaire pour ces

¹⁸ Interview Aly Dia, 19 mars 2025

examens. De plus, la sélection doit se concentrer sur les élèves atteints de malvoyance légère ou modérée, qui peuvent être aidés avec du matériel spécialisé simple et abordable (lunettes, loupes, ordinateurs, manuels adaptés, éclairage spécifique, etc.).

- ⇒ *Le Défi majeur à ce niveau c'est le domaine médical : le diagnostic. Car il faut que le médecin soit assez sensibilisé pour que le jeune aille à l'école. C'est « médicopédagogique ». Il faut renforcer la formation des médecins. A force de changer de partenaire médicale, on doit chaque fois reformer les gens. Les médecins changent sans cesse.*¹⁹

Dans ce cadre, la **mise en place d'un suivi complet et personnalisé pour tous les enfants suivis par les partenaires de SHC permettra de palier à ces difficultés d'identification**. L'expérience pilote sur la malvoyance souligne cependant déjà la difficulté de mettre en place ce suivi, même à petite échelle.

La complexité se joue également au niveau de **l'appropriation du projet et particulièrement du matériel**. L'équipe de l'INEFJA plaide pour du matériel simple et identifiable localement dans une perspective de durabilité :

- ⇒ *« A un certain moment, tous ces projets vont prendre fin. Il faudra que l'Etat continue. Ils veulent du matériel alors que l'essentiel est que l'enfant puisse apercevoir les écritures en gros caractère dans une bonne aisance visuelle. Point. Les jeunes nous disent qu'on veut transformer l'école en école de toubab. Cela crée de la discrimination. Le téléagrandissement, c'est bien mais ce n'est pas à la portée des parents. »*²⁰

Cette question du « **suréquipement de la classe malvoyance** » ressort dans l'interview de la Présidente du Comité Cécité de SHC qui parle de « *jalousie* » concernant l'équipement de la classe mais reconnaît qu'il ne sera pas possible d'équiper les collèges en téléagrandisseurs. La Présidente souligne que « *L'INEFJA n'est pas motivé par cette classe pilote* ». Cela s'est également ressenti au niveau de la direction de l'INEFJA qui explique que selon lui « *Le programme « malvoyance » est géré par SHC mais pas par l'INEFJA.* »²¹

En conclusion, ce projet pilote reste pertinent et mérite d'être poursuivi et développé en tenant compte de ces défis. Pour assurer son succès à long terme, il est indispensable de renforcer l'appropriation de celui-ci par le partenaire INEFJA dans cette phase pilote et de viser des solutions simplement implémentables. Se baser davantage sur l'expérience des partenaires locaux qui ont déjà développé leurs propres stratégies au bénéfice des malvoyants pourrait renforcer leur adhésion.

- ⇒ *Toute l'installation autour de l'enfant, c'est vraiment toubab. Mais bon c'est pertinent car dans le programme DGD, on encadre des enfants malvoyants mais sans le dire. On gère tout simplement cela avec une imprimante pour agrandir les caractères. Sur le plan oculaire ou ophtalmologique, une loupe lui permet d'avancer.* »²²

Au Burkina Faso, bien que des malvoyants soient pris en charge dans les écoles partenaires de l'UN-ABPAM, ils suivent le même cursus d'apprentissage que les non-voyants par « *manque de compétence des enseignants et de matériel spécifique* »²³. Un seul jeune déficient visuel utilise une téléloupe à l'EJA. Il vient d'être admis au CEP pour la session de 2024.

Une jeune malvoyante burkinabè témoigne de la pertinence d'une approche spécifique sur la malvoyance :

- ⇒ *« Au niveau des malvoyants, il y a des professeurs qui te disent de regarder au tableau alors qu'il sait que tu ne vois pas. Lorsque tu demandes d'agrandir, le professeur fait ce qu'il veut. Il peut*

¹⁹ Interview Aly Dia, 19 mars 2025

²⁰ Interview Aly Dia, 19 mars 2025

²¹ Interview directeur INEFJA, 4 novembre 2024

²² Interview Aly Dia, 19 mars 2025

²³ Echange mail Eugène Bayili, avril 2025

amener le devoir, tu dis que tu ne vois pas. Il te dit qu'il ne sait pas comment faire alors qu'il a la possibilité d'agrandir et qu'il ne le fait pas. »²⁴

Les objectifs de l'UN-ABPAM au niveau de la malvoyance sont de :

- Renforcer l'identification des malvoyants par la consultation de spécialistes
- Mettre en place de l'accompagnement pédagogique adapté aux EJHV malvoyants par le développement de compétences spécifiques pour leur prise en charge scolaire ;
- Doter des EJHV malvoyants en aides techniques appropriées ;
- Réaliser un suivi médical adapté continu.

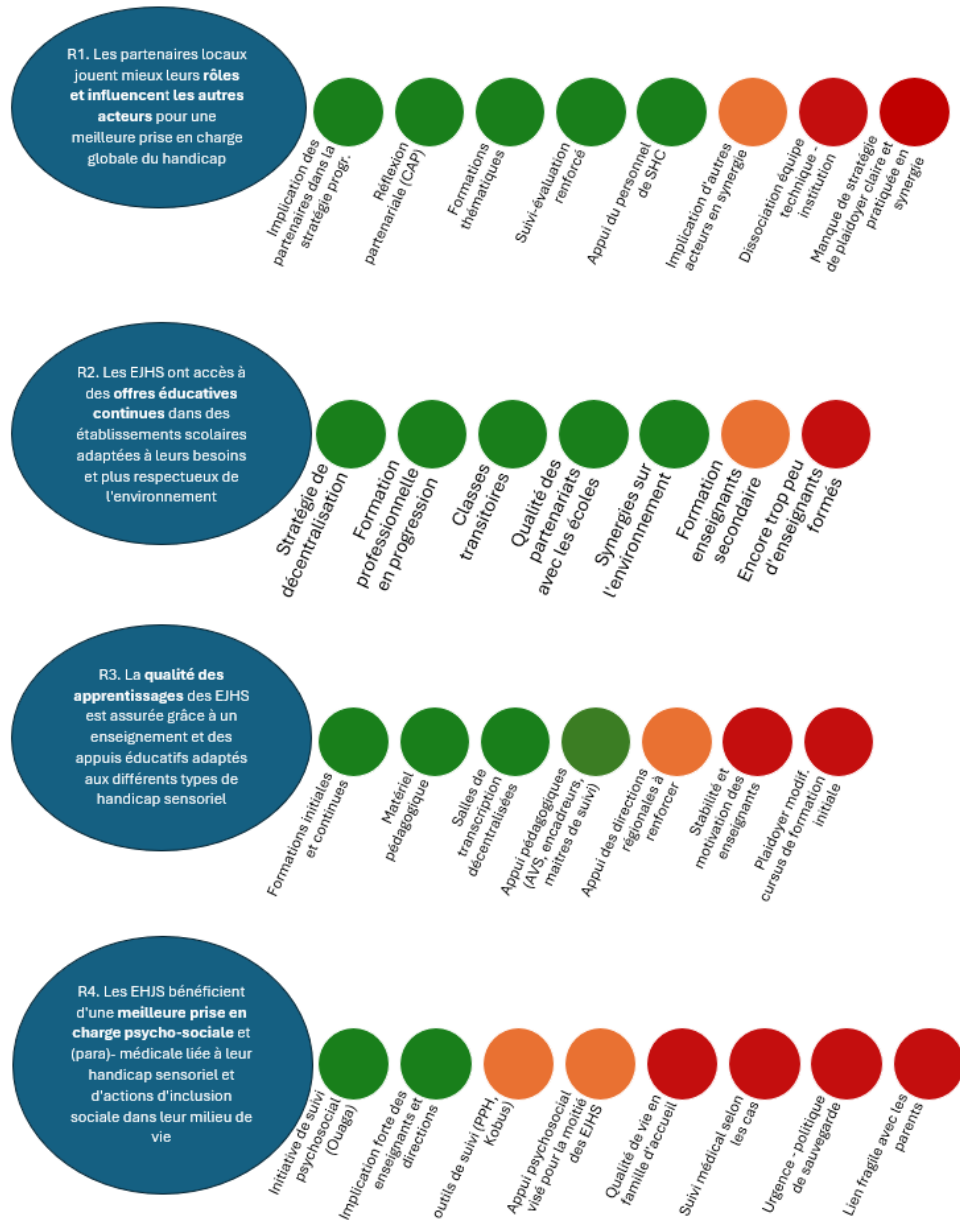
Les **recommandations** concernant la malvoyance s'alignent avec le développement du suivi psychosocial et médical. Un suivi personnalisé des jeunes proposant des solutions adaptées à chacun favorisera grandement le sort des enfants malvoyants. Les recommandations sont :

- Fonder l'approche malvoyance sur le renforcement du suivi médical des enfants et le diagnostic fin de leur handicap.
- Renforcer l'appropriation des partenaires sur la thématique de la malvoyance en valorisant leurs propres expériences d'accompagnement de jeunes malvoyants.
- Se baser sur du matériel local (loupe, agrandissements papiers)
- Sensibiliser et former les enseignants à la spécificité de l'approche « malvoyance »

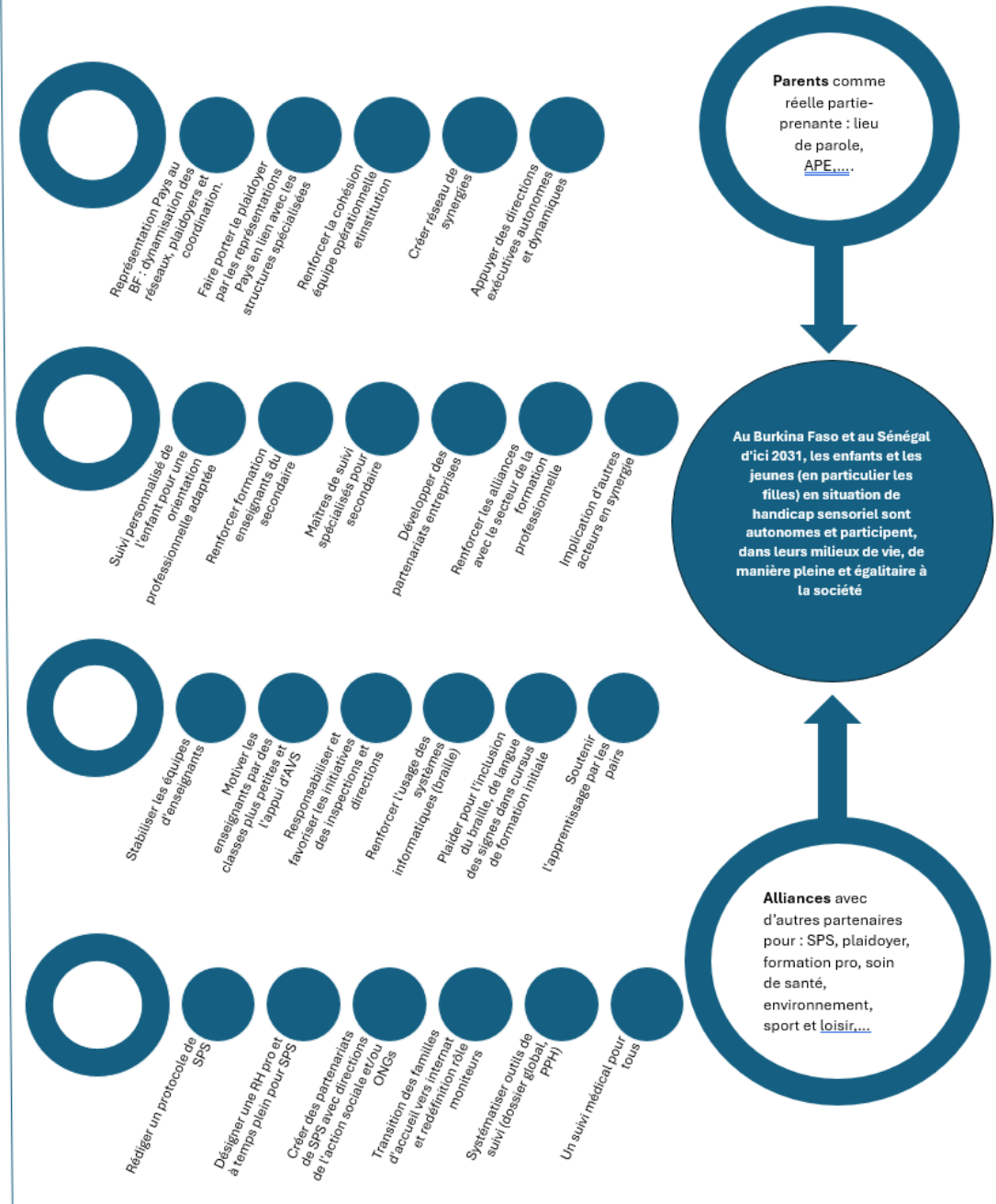
²⁴ Focus-group jeunes UN-ABPAM, 12 novembre 2024

4.1.2 Visualisation graphique de la progression du programme

Etat de réalisation : 2022-2026



Objectifs : 2027-31



4.2 Donner une appréciation de la durabilité du programme, de ses freins et des actions à prioriser

La durabilité **évalue la mesure selon laquelle les bénéfices nets de l'intervention perdureront ou sont susceptibles de perdurer**. A ce titre, seront traités dans le présent chapitre les aspects techniques du programme :

- Formation et sensibilisation des acteurs,
- équipement et matériel,
- politique publique.

Pour une question de clarté, les **éléments institutionnels** seront traités dans le chapitre suivant « Apporter un regard critique sur l'approche partenariale ». Les éléments concernant la durabilité du **suivi psychosocial et la relation avec les familles** seront traités dans le chapitre dédié.

4.2.1 Formation et sensibilisation des acteurs

Les ressources humaines sont un élément essentiel de la mise en œuvre du programme de SHC. Elles peuvent être structurées en plusieurs catégories :

- Le personnel financé directement par le programme de SHC au sein des partenaires locaux
- Le personnel pris en charge par l'Etat au sein des partenaires locaux
- Le personnel enseignant (pris en charge par l'Etat) au sein des écoles
- Le personnel pris en charge par le partenaire via d'autres programmes ou grâce à ses propres fonds.
- Le personnel d'appui au sein des institutions d'Etat (inspections, EI des CEB...) qui jouent en rôle dans le renforcement de capacités ou l'inspection du personnel enseignant.
- Autres ressources humaines (bénévoles, parents,...)

Chacune de ces catégories fait face à ses enjeux propres tant en termes d'autonomie, de capacités et de durabilité.

Le personnel financé directement par le programme de SHC au sein des partenaires locaux

Les équipes opérationnelles et/ ou techniques prises en charge entièrement ou en partie par SHC (INEFJA, UN-ABPAM, CVT) sont très autonomes et très compétentes. Elles sont un relai important dans la mise en œuvre du programme et favorisent une diffusion des compétences techniques et des attitudes (soft skills) auprès des autres partenaires du programme (enseignants, Etat,...).

Ces personnes, judicieusement sélectionnées, donnent des coups de boost techniques et opérationnels au programme. Il peut s'agir de l'AVS du CVT qui a renforcé l'usage de la langue des signes dans l'ensemble de l'institution ou du chargé de suivi psychosocial au sein de l'UN-ABPAM qui construit progressivement un cadre de suivi plus professionnel.

Ces personnes, grâce à leurs capacités acquises et à leur stabilité, œuvrent concrètement à la durabilité du programme et renforcent ses effets sur le long terme.

Les risques à leur niveau sont :

- Leur financement pris en charge par le programme, avec tout le risque lié à l'arrêt de ce financement
- Le manque de moyens permettant de démultiplier de telles compétences
- Le traitement différencié entre le personnel payé par le programme (doté de moyens financiers et techniques, compétents et orienté « projet ») et le reste de leur propre institution (UN-ABPAM, INEFJA) qui n'a pas le même dynamisme ni les mêmes moyens. Cette question institutionnelle sera traitée plus précisément au chapitre suivant portant sur le partenariat.

Afin de renforcer la pérennisation des bénéfices du programme, ce personnel est invité à continuer son rôle de transfert de compétences techniques auprès de leurs institutions propres et auprès des acteurs du programme (transcripteurs, encadreurs, personnel de l'Etat impliqué,...)

Le personnel pris en charge par l'Etat au sein des partenaires locaux

En appui aux partenaires locaux, les Etats sénégalais et burkinabè mettent à disposition un certain nombre de ressources humaines (CVT, INEFJA, UN-ABPAM) à l'exception des Cajoutiers, structure privée. Cette délégation est un vecteur important de durabilité au sein du programme. Il permet d'obtenir des **ressources humaines stables et compétentes au sein des partenaires locaux**.

Le plaidoyer auprès de l'Etat afin de renforcer ces détachements est un élément important permettant de renforcer la durabilité. Ainsi la mise à disposition d'un personnel médical rémunéré par l'Etat est un élément qui renforce fortement la durabilité du programme. Ainsi, l'INEFJA bénéficie par le biais du ministère de la santé et de l'action sociale de l'affectation d'une infirmière résidente. L'INEFJA met à sa disposition un local pour son logement et une salle pour une infirmerie. Le CVT a également pu bénéficier en son temps d'une équipe médicale financée par l'Etat mais qui est progressivement partie à la retraite et n'a pas été remplacée. Quant à l'UN-ABPAM, la mise à disposition des deux formateurs (Maurice et François) est un levier important pour la formation des enseignants. Cependant leur statut est relativement instable. Ils ont ainsi récemment reçu une injonction de leur direction pour revenir donner cours au sein de l'EJA.

Le personnel enseignant au sein des écoles

Ce personnel enseignant et basé dans les écoles est le principal vivier de compétences techniques en termes d'éducation inclusive. Ces enseignants sont progressivement formés et organisés afin de pouvoir prendre en charge les enfants et jeunes déficients visuels et auditifs.

Les réussites en termes de durabilité à leur niveau se marquent au niveau de :

- Leur **formation continue** qui est toujours en cours et permet d'année en année de compléter le nombre d'enseignants formés et capable d'accompagner efficacement une classe inclusive. Au Burkina Faso, un relai existe au niveau du SNEC qui organise des formations de mise à niveau des enseignants spécialisés et inclusifs accueillant des EJHV dans les écoles partenaires des régions d'intervention communes (Tenkodogo, Koudougou, Kaya, Ouahigouya et Gaoua).
- Leurs **prises en réseau** qui permet d'échanger des bonnes pratiques mais qui est à développer davantage. Une bonne pratique très intéressante est celle des « Groupes d'Animation Pédagogique » (GAP) qui permettent une mise à niveau en psychopédagogie adaptée aux EJHV ou en modules spécifiques de Braille. Ces GAP sont initiés et organisés par les enseignants spécialisés et inclusifs et animés par les encadreurs pédagogiques déconcentrés et les maîtres de suivi. Les GAP ont été organisés à Tenkodogo et à Kaya en 2023 et sont prévus à Ouagadougou, Bobo Dioulasso et Koudougou.

Ce personnel est encore largement instable, sous-financé et sous-formé. Bien que le programme ait fait de cette formation une priorité, de nombreuses années seront encore nécessaires avant d'obtenir un nombre minimum d'enseignants formés et disponibles.

Les enjeux à ce niveau sont :

- **Fidélisation du personnel** pour assurer une continuité dans les services : à ce titre, le travail est déjà enclenché auprès du MENAPLN et du MEN afin de valoriser la stabilité du personnel. Les directions régionales des Inspections sont également impliquées.
- **Amélioration des conditions de travail du personnel** que ce soit au niveau logistique ou financier (voir ci-dessous)
- **Maintien du renforcement de capacités** afin d'atteindre un pool significatif de personnes formées à la langue des signes, au braille mais également aux pratiques pédagogiques spécifiques à destination

des EJHS. L'UN-ABPAM souligne le manque de moyen pour former les enseignants du secondaire (3 jours de formation braille contre 12 pour les enseignants du primaire)

- **Développement d'une formation initiale de qualité en accompagnement pédagogique des EJHS :** les stratégies futures de plaidoyer pourraient inclure un volet concernant cet aspect.

Question de la rémunération salariale supplémentaire des enseignants prenant en charge des EJHS

Dans de nombreuses situations rencontrées lors de l'évaluation, le personnel enseignant plaide fortement pour une augmentation salariale du fait de la charge supplémentaire consécutive à la gestion d'EJHS.

Sur le principe, cette doléance est difficilement entendable car à termes, tant au Burkina Faso qu'au Sénégal, l'éducation inclusive sera la norme et les enseignant-e-s bénéficieront probablement tous et toutes de formations initiales incluant des rudiments de langue des signes et de braille. Tous et toutes seront donc amenés à prendre en charge des EJHS à un moment de leur carrière. La prise en charge de tous les enfants se présentant à eux sans distinction fera partie intégrante de leur mission d'enseignant.

Dans la pratique, les enseignants bénéficient de rémunérations faibles face aux charges qui leur incombent (classes surchargées, etc.). La prise en charge d'un-e EJHS peut donc apparaître comme complexe. Il est compréhensible que cette charge de travail supplémentaire soit mal vécue par l'enseignant-e. Pour y palier, plusieurs pistes peuvent être envisagées, certains à court ou d'autres à moyen terme :

- Perdiem plus importants lors des formations liées au handicap sensoriel
- Baisse du temps de travail correspondant à la surcharge (1/2 journée de congé par semaine ?)
- Classes moins nombreuses
- Appui d'AVS ou de personnel pédagogique tournant
- Passage d'échelon salarial en cas de prise en charge d'EJHS : cette solution a été évoquée et peut être liée selon les témoignages à une reconnaissance honorifique pour travail exceptionnel. Sa praticité doit cependant être évaluée.

Quelle que soit la piste, elle ne pourra être envisagée que dans le cadre d'un dialogue renforcé avec les directions d'écoles et les ministères. Aucune solution n'est réellement satisfaisante et toutes peuvent générer des effets pervers.

Cas spécifique des encadreurs et maîtres de suivi

Les encadreurs au Sénégal et les maîtres de suivi sont un rouage essentiel du programme. Dans une perspective de durabilité, il serait important de poursuivre le plaidoyer pour leur prise en charge par l'Etat (là où ce n'est pas encore le cas) et de garantir un financement durable de leurs moyens opérationnels (frais de déplacement, frais de formation,...). Ce financement, actuellement, ne peut être mobilisé que via le programme.

Le personnel pris en charge par le partenaire via d'autres programmes ou grâce à ses propres fonds.

Les partenaires locaux disposent d'un certain nombre de travailleurs et travailleuses financés par d'autres programmes de coopération internationale. On peut ainsi évoquer l'équipe du programme « Optimiser » qui pilote un projet de numérisation au sein de l'UN-ABPAM avec l'appui technique et financier de Light for the World. Ce personnel permet un appui important au programme. Cet appui peut cependant disparaître au terme du financement. **Favoriser des alliances stratégiques avec d'autres partenaires techniques et financiers** favoriserait une meilleure prise en compte de ce personnel sur le long terme.

Autres ressources humaines

D'autres ressources humaines peuvent contribuer au renforcement de la durabilité des effets du programme. Ont également été identifiés durant les enquêtes de terrain comme pistes futures :

- **L'intégration progressive des jeunes EJHV en tant que personnel enseignant** ou d'accompagnement à mesure qu'ils deviennent autonomes : certains enseignants sont déjà issus de la communauté des personnes à déficience visuelles ou auditives, cependant ils ne sont pas encore suffisamment nombreux.
- **La plus-value potentielle des Associations des Parents d'Élèves (APE)** pour soutenir les initiatives des partenaires locaux. Toutefois ces associations n'ont pas encore une capacité d'action suffisante pour permettre d'envisager leur appui à court terme. Cette stratégie ne pourra être opérationnalisée qu'à moyen ou long terme après le renforcement des APE.

Recommandations concernant la pérennité des bénéfices au niveau des ressources humaines

Les partenaires locaux ont besoin de ressources humaines stables et professionnelles afin de pouvoir assurer une durabilité de leur action. A ce titre, les recommandations sont de :

- Continuer les **efforts de plaidoyer** envers les ministères et directions afin de stabiliser les RH et les financer, que ce soit du personnel enseignant, d'appui (AVS,...) ou médical. A ce titre, développer une base de données des personnes ressources et des enseignants formés et accompagnés (matricule, nom, contacts,...) favoriserait leur identification par l'Etat et la prise en compte de leurs compétences spécifiques.
- Développer des **référentiels de formation** unifiés pour les instituts, en collaboration avec l'État tant pour la formation d'enseignants spécialisés selon les spécificités des handicaps que pour la formation transversal d'enseignants généralistes destinés à des classes inclusives
- Favoriser **l'inclusion de modules de formation** à la langue des signes et au braille dans les **cursus de formation initiale des enseignants**.
- Favoriser les **politiques de renforcement de capacités internes** au sein des institutions des partenaires locaux afin de soutenir les habitudes de **diffusion de bonnes pratiques et de formations par les pairs**, peu coûteuses et efficaces.
- **Continuer les formations initiales et continues** déjà entamées afin de créer un vivier d'enseignants formés suffisamment étoffé afin que des départs à la retraite ou des remplacements soient moins dommageables. A ce titre, renforcer les prises d'initiatives délocalisées dans les régions (Burkina Faso et Sénégal) et via le SNEC.

4.2.2 Equipement et matériel pédagogique

La durabilité du programme est également liée aux capacités des acteurs à s'autonomiser en termes de matériel didactique et opérationnel.

A ce titre, l'existence et l'usage opérationnel des **salles de transcription** est une grande réussite qui permet chaque jour aux EJHS d'avoir accès à l'enseignement. Cependant ces salles ont petit à petit dû prendre en charge la progression scolaire des EJHS vers le collège et le lycée. Cela a multiplié les besoins tant en termes de transcription que de matériel pédagogique.

Le post-primaire devra donc probablement être particulièrement doté dans le prochain programme afin de faire face à l'accroissement (évidemment positif) de sa fréquentation par les EJHS.

Les principaux enjeux sont donc :

- **Manque de matériel pédagogique** adapté permettant de travailler l'ensemble des attendus pédagogiques (géographie et mathématique particulièrement en ce qui concerne les déficients visuels). Ce manque est **accru au niveau du secondaire**
- **Surcharge de travail au niveau des centres de transcription du fait de l'accroissement de la fréquentation du secondaire**. Favoriser encore davantage les outils numériques permettrait d'optimiser ce travail.

Les stratégies d'amélioration au niveau de la pérennisation des acquis du matériel sont :

1. Le **partage de bonnes pratiques favorisant la production locale**. La production locale de matériel spécifique adapté aux EJHV semble tout à fait envisageable moyennant quelques innovations ou prises d'initiatives. Un référent « innovation matériel » pourrait être désigné dans chaque institution afin de valoriser ces innovations et les mettre à disposition. Il est identifié que les enseignants sont souvent dans une posture attentiste à ce propos alors que les difficultés pourraient être aisément levées
 ⇒ **Exemple** : un enseignant témoigne le manque de matériel pédagogique concernant la géométrie. Il ne semble pourtant pas compliqué de réaliser des formes géométriques dans des fines planches en bois ou en carton. La participation des autres élèves dans la production de ce matériel pourrait aussi être une démarche pédagogique qui leur permettrait d'apprendre eux-mêmes par la pratique (ainsi la découpe d'un triangle isocèle dans une feuille de carton permettrait tant au voyant de comprendre la construction dudit triangle qu'au EJDV de mieux l'appréhender).
2. Un **renforcement de la planification des besoins en matériel pédagogique** favorisant une disponibilité tout au long de l'année des renouvelables (papier braille, etc.) et une politique d'amortissement progressive des dispositifs plus coûteux.

Outre le matériel pédagogique, le programme dote également en matériel certains opérateurs de proximités comme les moniteurs au Burkina Faso. Une réflexion pourrait être menée concernant soit leur **rééquipement progressif** du fait de la vétusté du matériel soit une **réorientation de leurs rôles vers les services sociaux de l'Etat** (concernant le rôle des moniteurs, voir le chapitre sur le suivi psychosocial).

4.2.3 Collaboration avec les services de l'Etat et politiques publiques

La pérennisation des acquis du programme passe par un renforcement et une systématisation de la collaboration avec les services de l'Etat et des politiques publiques bénéficiant aux EJHS. Ces politiques publiques ont fait l'objet d'une attention particulière durant le programme notamment via des stratégies de dialogue avec les directions des ministères. Ces stratégies de dialogue ont touché :

- Les **ministères de l'action social** en ce qui concerne la prise en charge psychosociale, le suivi des familles tant d'accueil que d'origine. Cela a été réalisé tant par l'UN-ABPAM que INEFJA.
- Les **ministères de l'éducation (MENAPLN et MEN)** via un plaidoyer pour une prise en compte du handicap sensoriel dans les épreuves certificatives. L'UN-ABPAM rencontre encore certaines difficultés permettant la préparation d'un examen en braille de manière anticipée. L'INEFJA a réussi à mener un plaidoyer sur cela. La mobilité des enseignants est également un sujet important de dialogue mais n'a pas complètement atteint ses objectifs.
- La **DPEIEFG au Burkina Faso** concernant les politiques d'inclusion et de genre qui sensibilisent les inspections de l'enseignement à la prise en compte des personnes handicapées.
- La question de l'**opérationnalisation de lois en faveur des personnes handicapées** notamment les « carte d'invalidité » et « carte d'égalité des chances »

Au Burkina Faso, l'UN-ABPAM rencontre des difficultés à mobiliser ce plaidoyer pour des raisons institutionnelles, l'équipe opérationnelle considérant qu'il s'agit de la responsabilité de sa présidence, celle-ci ne répondant pas à ces sollicitations.

Au Sénégal, l'INEFJA et le CVT peuvent difficilement mobiliser des activités de plaidoyer de haut-niveau du fait de leur statut de structure étatique. Toutefois la présence de la représentante pays de SHC est un atout permettant un plaidoyer direct légitimé par le travail des structures partenaires.

Le personnel d'appui travaillant dans des structures étatiques centralisées et déconcentrées contribuant au programme sont des alliés essentiels à la durabilité du programme :

- Ils jouent un rôle clé en tant que courroie de transmission entre le programme et leur hiérarchie.
- Ils possèdent un rapport d'autorité hiérarchique par rapport aux enseignants ou aux écoles, ce qui lui confère une force de persuasion importante.

- Ils peuvent être vecteurs d'un renforcement de capacités des enseignants ou de tout autre personnel de première ligne.

Ainsi le point focal de l'inspection de l'académie de Thiès est capable de suivre les enseignants du secondaire et de les aiguiller dans leurs choix pédagogiques. Leur rôle d'inspection permet d'identifier les renforcements nécessaires et contribue à l'amélioration progressive de la qualité de l'enseignement.

Au niveau du Burkina Faso, les échanges établis avec le Ministère de l'Action sociale, notamment à Koudougou laisse envisager selon UN-ABPAM une participation de ces agents au suivi psychosocial des enfants moyennant la prise en charge de leurs déplacements. L'UN-ABPAM souligne également l'intérêt croissant pour les EJHV de la part des cellules d'éducation inclusives dans les directions provinciales.

Recommandations concernant la collaboration avec les services de l'Etat et l'appui aux politiques publiques :

La collaboration avec les services opérationnels de l'Etat (directions régionales et locales : inspections d'académie, services de l'action sociale, etc.) est un levier essentiel de la durabilité. Pour ce faire, continuer à favoriser des collaborations structurelles permettant leur responsabilisation progressive est essentiel :

- **Concernant les MEN et MENAPLN** : responsabiliser les inspections dans le suivi et l'encadrement des enseignants, favoriser leur rôle de relai et d'appui pédagogique ; soutenir l'insertion d'une formation initiale des enseignants en approche pédagogique adaptée pour les EJHS, langue des signes et braille.
- **Concernant les ministères de l'action sociale** : favoriser leur implication concrète dans le suivi psychosocial des EJHS, des familles et des familles d'accueil
- **Concernant la DPEIEFG** au Burkina Faso : développer un plaidoyer favorisant une politique de l'éducation inclusive en adéquation avec les visées de SHC et de ses partenaires.

Dans une perspective de durabilité, il est nécessaire de renforcer et structurer les plaidoyers permettant **l'adoption de politiques publiques en faveur des EJHS** que ces politiques soient opérationnelles et directement implémentables via des directions (mobilité des enseignants, épreuves certificatives, formation initiale des enseignants, respect de l'accès aux concours de la fonction publique, délégation...).

Pour ce faire, **il est recommandé de :**

- Etablir dans le prochain programme un nouveau résultat visant le plaidoyer, le réseautage et les synergies. Ce résultat pourrait être intitulé de la manière suivante : « Les EJHS bénéficient d'un cadre législatif favorable et de politiques publiques opérationnalisables grâce à une collaboration renforcée et structurée avec les structures déconcentrées de l'Etat ainsi qu'une synergie de plaidoyer renforcée avec les OSC pertinentes et représentatives. »
- Organiser par pays un plan d'action de plaidoyer, reprenant les principales cibles atteignables et les acteurs légitimes ainsi que des moyens permettant la réunion des acteurs.

4.2.4 Synthèse des freins à la durabilité

Les principaux freins à la durabilité sont :

- **La formation, la fidélisation et la motivation** (financière et personnelle) du personnel enseignant, particulièrement en secondaire
- Le **dynamisme institutionnel de l'institution** « UN-APBAM » et sa capacité de prise d'initiative et d'innovation (point traité dans le chapitre « partenariat »)
- La **disponibilité locale du matériel pédagogique et la capacité des équipes enseignantes** à innover localement concernant la production de ce matériel.
- Le manque de **structuration du plaidoyer et du réseautage** permettant ce plaidoyer.

4.2.5 Pistes d'amélioration concernant la durabilité

Les pistes sont classées par ordre de priorité :

1. Continuer le **renforcement de capacités des enseignants**, spécifiquement celui des enseignants du secondaire et **plaider pour l'organisation de modules de pédagogie inclusive dans leur formations initiales**.
2. Favoriser les **innovations et les échanges de bonnes pratiques** concernant l'obtention de matériel pédagogique construit localement.
3. Renforcer la **planification des besoins** en matériel pédagogique et de transcription dans une perspective d'anticipation des pannes ou de manque de consommables. Investir dans le matériel pédagogique à destination du secondaire.
4. **Structurer et planifier le plaidoyer** via la création d'un **futur résultat dédié** et la rédaction d'un plan d'action en deux niveaux :
 - a. Plaidoyer opérationnel via les directions des ministères
 - b. Plaidoyer politique via des représentations locales de SHC et un réseau d'acteurs du handicap sensoriel (tant international que local)Débattre avec les partenaires de la prise en charge de ce plaidoyer dans un contexte institutionnel complexe (structures étatiques : CVT, INEFJA ; difficulté institutionnelle : UN-ABPAM).
5. Organiser une **concertation structurée avec les écoles et leurs représentations officielles** (SNEC, MENAPLN, Fédération Dimbaya, etc. selon les réseaux) ainsi que dans une moindre mesure avec **des APE redynamisées** afin de favoriser leur prise d'initiative et leur responsabilisation concernant :
 - a. certains aspects logistiques : hébergement, alimentation etc. des enfants
 - b. le renforcement de capacités de leurs enseignants
 - c. le matériel pédagogique
 - d. leur collaboration avec les services déconcentrés de l'EtatDans une perspective de durabilité, cette concertation doit permettre de responsabiliser les acteurs et renforcer leurs capacités à prendre des initiatives.

4.2.6 Etonnement des experts techniques au niveau durabilité

La durabilité a fait l'objet d'échanges importants entre les experts techniques. Celle-ci se marque particulièrement en ce qui concerne les différences de prises en charge par l'Etat. Ainsi l'expert technique burkinabè relève pour le Sénégal :

- La présence permanente d'un encadreur au lycée inclusif Jule Sagna pour un suivi de proximité ;
- La présence de services de santé au sein de certains centres de prise en charge psychopédagogique des EJHS ;
- Les familles d'accueil qui sont identifiées avec plus de facilité au Sénégal ;
- L'Etat sénégalais qui est, selon l'expert technique, au premier plan concernant la question de la prise en charge psychopédagogique et sociale des enfants et jeunes handicapés sensoriels (locaux de l'INEFJA construits par l'Etat, fonctionnement de l'INEFJA et salaires du personnel supporté par l'Etat...).

A ce titre, **l'expert technique burkinabè** a un regard critique sur **la pratique du régime d'internat** :

- Le fait pour les EJHS de vivre presque en « vase clos » à l'INEFJA comporte des limites (acquisition tardive d'expériences pratiques sur la vie en communauté, c'est-à-dire l'intégration sociale) ;
- Vu le que le Sénégal est en avance par rapport à l'acceptation des EJHS en famille d'accueil (hébergement), il serait judicieux, selon l'expert technique, d'exploiter cette aubaine ;
- Le régime d'internat est coûteux (fonctionnement, rareté des PTF).

Pour **l'expert technique sénégalais**, **l'inexistence** au Sénégal d'une **direction en charge de l'éducation inclusive** à l'image de la Direction de la Promotion de l'Education Inclusive, de l'Education des Filles et du

Genre (DPEIEFG) au Burkina est un étonnement important. La DPEIEFG accompagne la plupart des structures intervenant dans la prise en charge psychopédagogique et sociale des EJHS. En termes de durabilité, l'expert technique sénégalais s'interroge sur la place des moniteurs et désirerait leur trouver des financements complémentaires.

4.3 Apporter un regard critique sur l'approche partenariale

4.3.1 Structure et organisation partenariale

SHC base sa collaboration avec ses partenaires sur un **système de suivi-évaluation** mixte basé sur :

- une **représentante pays au Sénégal** et des **missions de suivi-évaluation pour le Burkina Faso** ;
- des **étapes de suivi-évaluation périodiques** (mensuelles) basées sur une reddition financière et narrative.

En termes de **mise en œuvre du programme**, SHC a décidé de se baser sur des **équipes opérationnelles formées et dynamiques** au sein des institutions partenaires. Ces équipes ont un impact global positif sur le renforcement de capacités de l'institutions. Cependant dans deux cas (INEFJA, UN-ABPAM), il y a un risque de désarticulation institutionnelle entre ces équipes « programmes » et le reste de l'institution.

Au niveau de la **participation à la rédaction du programme**, les partenaires soulignent la qualité de la participation et de la rédaction du programme mis en œuvre grâce à l'appui d'un consultant. Cette rédaction a été collective et participative.

⇒ « Quand il s'agit de rédiger le projet, le CVT a participé ainsi que les parents. Il y a eu des interviews et des focus groups pour préparer le projet. On a contribué à la théorie du changement. Le dispositif a convoqué tous les acteurs : parents, professionnels. On a donné notre point de vue ce que nous vision d'ici 5 ans, notamment pour l'autonomie des enfants. Ce travail-là a permis de mettre en place ce projet. »²⁵

Les partenaires ont largement apprécié **l'atelier de mai 2024** et désirent pouvoir avoir des éléments de suivi de cet atelier.

⇒ « Les échanges étaient très positifs. On avait un animateur très talentueux. C'était dans une ambiance cordiale et chacun était libre de donner son savoir. Chacun était représenté et a pu influencer les réflexions. Chacun exposait son point de vue. Il y avait plus de clarté et de vision par rapport à l'avancée du projet. »²⁶

Les partenaires ont pu utiliser **l'outil « CAP »** d'évaluation du partenariat afin d'affiner leur relation partenariale avec SHC.

Le CVT indique que l'accompagnement de SHC s'est progressivement amélioré :

⇒ « Par rapport aux formations, c'étaient les volontaires de SHC qui donnaient les formations mais avec des réalités qu'ils ne maîtrisaient pas. Les premiers volontaires avaient du mal à s'adapter et à faire passer les messages aux enseignants. On a pu faire que les formations soient construites avec nous. »²⁷

Le CVT souligne également que SHC les a encouragés à aller vers d'autres bailleurs de fonds surtout concernant le paramédical.

Cependant, les partenaires sont fragilisés par :

- Le fragile **sentiment d'appartenance** des équipes opérationnelles à leur institution (voir point suivant)
- Le **manque d'anticipation concernant les coupes budgétaires**. Celles-ci auraient pu être anticipées. Il serait important qu'à l'avenir un plan soit prévu en cas de coupe budgétaire afin de les anticiper car celles-ci seront très probablement renouvelées.
- La **diversité des missions de SHC et de ses partenaires** : Les partenaires locaux prennent en charge une part importante du cadre de vie de leurs bénéficiaires (vie sociale, vie communautaire, vie scolaire,

²⁵ Interview directeur du CVT

²⁶ Interview équipe pédagogique des Cajoutiers

²⁷ Interview directeur du CVT

vie personnelle, vie familiale, future vie professionnelle, plaidoyer,...). Cette ambition importante implique des investissements divers qui créent un effet de dissipation.

4.3.1.1 *Structure organisationnelle partenariale dans une perspective d'efficacité et de durabilité*

Une question fondamentale de l'évaluation concerne la structuration partenariale entre SHC et ses partenaires afin de viser une efficacité et une durabilité maximale.

Pour ce faire, SHC s'est appuyé, comme déjà mentionné, sur des équipes opérationnelles fortes basées au sein de ses partenaires INEFJA et UN-ABPAM.

Cette stratégie a largement renforcé l'efficacité de l'action en dotant ces structures de ressources humaines compétentes et réactives. Cependant, ces ressources humaines opèrent désormais en autonomie par rapport à leurs institutions d'accueil ce qui empêche une appropriation technique optimale de la part des institutions partenaires.

Ce choix de miser sur l'efficacité peut se comprendre mais crée un risque institutionnel et de durabilité des institutions partenaires. Il est conseillé à SHC de **valoriser l'appartenance** de ces équipes à leur institution et de favoriser la création d'un cadre de redevabilité de ces équipes auprès de leur direction. Dans le cas de l'UN-ABPAM, le **manque d'une direction exécutive** ne permet pas aux équipes opérationnelles des différents programmes de se coordonner et d'avoir une vision commune. Au niveau de l'INEFJA, **l'instabilité de la direction** et son rôle principalement protocolaire ne facilite pas la coordination.

La question d'ouvrir une représentation locale au Burkina Faso se pose donc afin de **clarifier les rôles de chacun et renforcer l'adhésion des équipes opérationnelles à leur structure**.

L'ouverture d'une représentation locale au Burkina Faso pourrait s'avérer bénéfique si celle-ci s'accompagne de la création de nouveaux partenariats et d'une responsabilisation du ou de la représentant-e pays sur les questions de plaidoyer et de réseautage.

Si l'UN-ABPAM reste le seul partenaire, la relation risque de rester uniquement en « silo » entre la représentation locale de SHC et l'équipe opérationnelle de UN-ABPAM, créant de facto un seul bureau opérationnel peu propice au réancrage de l'équipe opérationnelle au sein de l'UN-ABPAM.

L'enjeu au niveau de l'UN-ABPAM est davantage au niveau de la réelle coordination de l'association (voir point spécifique 5.3.1.5 ci-dessous). Accompagner la création d'un poste de directeur exécutif au niveau de l'UN-ABPAM ayant un véritable rôle de pilotage institutionnel et de coordination favoriserait le renforcement réel de l'organisation et la création d'un poste réellement dédié au service de cette association.

Au Burkina Faso, une architecture future pourrait donc être :

- Un représentant pays de SHC avec les missions de suivi-évaluation, plaidoyer, coordination avec les services de l'Etat et avec d'autres partenaires en synergie
- Le financement (en partie et en collaboration avec d'autres bailleurs) d'un poste de directeur exécutif dédié uniquement à la coordination opérationnelle et stratégique de l'UN-ABPAM
- Le maintien de l'équipe opérationnelle de l'UN-ABPAM et le renforcement de sa redevabilité à sa structure via le directeur exécutif.

Le cas de chaque association partenaire est traité de manière systématique ci-dessous.

4.3.1.2 *INEFJA*

En tant qu'institution d'Etat, INEFJA jouit d'une relative stabilité financière et au niveau de ses ressources humaines. Les structures décentralisées de l'INEFJA à Kaolack et à Ziguinchor sont une force et permettent des innovations en termes de suivi et d'accompagnement des EJHV. Les collaborations de l'INEFJA avec les directions du MEN et les Inspections favorisent l'accompagnement des EJHV et des enseignants. Toutefois, le statut de l'INEFJA crée une pesanteur partenariale et institutionnelle peu propice à l'innovation et à la souplesse. Ainsi le directeur de l'INEFJA souligne :

- ⇒ « L'équipe est sous la responsabilité de l'institut mais elle travaille pour SHC », « Le programme « malvoyance » est géré par SHC mais pas par l'INEFJA. »²⁸

Cette situation rend par exemple difficile l'innovation au sein du centre ou la planification d'objectifs internes :

- ⇒ « L'INEFJA n'a pas encore une vision stratégique de ce qu'elle veut faire. INEFJA s'aligne toujours sur les orientations du ministère. Alors que moi, je trouve que c'est un enjeu. Car sans cadre stratégique on est toujours sur une mise en œuvre annuelle perpétuellement renouvelée. On doit donc avoir un plan stratégique. Pour moi, c'est à travers la collaboration avec SHC qu'on peut avoir ça. »²⁹

Comme mentionné ci-dessus, le principal défi est l'adhésion de la direction au programme, ou d'un autre point de vue, l'adhésion de l'équipe programme à son institution. L'instabilité de la direction, son caractère protocolaire et légaliste crée de l'immobilisme et le maintien d'un fonctionnement « tel que prévu dans les décrets ». Le directeur de l'INEFJA décrit ainsi cet immobilisme :

- ⇒ « Selon le décret de 2020, l'INEFJA est établissement d'enseignement publique avec le même programme, et le même horaire que les autres. Faire une réflexion stratégique semblerait anachronique car je me demande au niveau de quelle plage horaire on ferait des adaptations. On n'a pas de liberté pour prendre des initiatives pédagogiques. »³⁰

SHC est invité à **relégitimer le partenaire institutionnel (INEFJA)**. Pour cela, il serait intéressant de :

- Mettre en œuvre **un comité de suivi mensuel ou trimestriel avec le directeur de l'INEFJA** et son équipe afin que les activités soient planifiées de commun accord (proposition émanant directement du directeur).
- Favoriser une **redevabilité entre l'équipe opérationnelle de l'INEFJA et sa direction** : remise de rapport, de plans d'actions mensuels et explication des stratégies.
- Donner un **véritable rôle au directeur** : faire du plaidoyer auprès des autorités, des directions,... en faveur de son équipe et du projet afin qu'il ne dissocie plus le projet « SHC » de l'INEFJA. Lui faire comprendre que le projet de « SHC » est en droite ligne avec ses recommandations décrétales et qu'il les renforce.

4.3.1.3 Les Cajoutiers

Le caractère occidental-sénégalais des Cajoutiers lui procure des caractéristiques spécifiques au niveau de son approche pédagogique, de la source de ses fonds (provenant majoritairement d'un réseau de donateurs privés basé sur le parrainage), de sa gestion institutionnelle et de sa gestion partenariale.

Les Cajoutiers font des choix programmatiques et pédagogiques forts en droite ligne avec leur philosophie d'autonomie. Ils décident ainsi de ne pas prendre en charge médicalement ni appareiller les enfants. Ils favorisent l'internat au sein du « foyer » comme piste de renforcement des apprentissages et du bien-être de l'enfant, ayant considéré que l'enfant était mal suivi dans sa famille.

- ⇒ « On aimerait qu'il y ait un cadre unique pour faciliter l'accompagnement. On aimerait que tous les enfants restent au foyer. A la maison, quand on donne un exercice à l'enfant, les parents n'arrivent pas à le suivre. »³¹

Le programme a permis le renforcement de l'institution des Cajoutiers via :

- **L'appui financier destiné aux échanges** avec le Bénin : les Cajoutiers sont satisfaits d'avoir pu orienter eux-mêmes les fonds de SHC destinés au renforcement de capacités vers leurs partenaires béninois.

²⁸ Interview directeur de INEFJA, 4 novembre 2024

²⁹ Interview Aly Dia, 19 mars 2025

³⁰ Interview directeur de INEFJA, 4 novembre 2024

³¹ Interview de l'équipe pédagogique des Cajoutiers

- Les **formations et l'accompagnement techniques et organisationnelles** proposés par l'Assistante Technique SHC
- Les **équipements de matériel et d'infrastructure**
- Les **prises en contact**, notamment avec ULB Coopération concernant l'agroforesterie.

Les Cajoutiers ont une vision plus autonome du partenariat avec SHC et se permettent de refuser des propositions en vue d'optimiser la conjonction entre leurs priorités et celles du programme. Cette attitude « décomplexée » peut être vue comme interpellante mais elle est peut-être le signe d'un partenariat plus équilibré où les priorités des uns et des autres sont davantage respectées.

La spécificité de la structure comporte des risques mais également des opportunités :

Risques :

- Le caractère occidental de l'école joue en la défaveur de l'implication des familles qui considèrent que le parrainage est suffisant pour la financer
- Le parrainage est vecteur de renforcement de clichés néocoloniaux. Un atelier à l'avenir sur les questions décoloniales pourrait être bénéfique
- L'équilibre financier complexe de l'école basé sur un financement majoritairement privé est assez unique dans le monde de la coopération internationale il permet de garder une souplesse d'intervention et de prise d'initiative de la part des Cajoutiers mais nécessite une énergie croissante de la part de ses équipes dans la recherche de financement et un risque important pour la pérennité de l'institution.
- Le leadership fort de la présidence est typique d'une structure relativement jeune et militante portée sur des objectifs opérationnels à court terme nécessitant un investissement de tous les instants. Cette posture a des avantages significatifs mais devrait progressivement laisser la place à un renforcement de la démocratie interne et du nombre de personnes mobilisées afin d'asseoir le projet sur le long terme.
- La posture forte des Cajoutiers concernant la volonté de ne pas appareiller les enfants peut signifier une influence sur des décisions que les parents devraient pouvoir prendre en autonomie avec l'appui du médecin. Permettre à l'accès à une information complète et de qualité pourrait être plus opportun.

Opportunités :

- Le caractère extrêmement innovant de l'approche pédagogique qui est réellement inclusive grâce à l'équilibre numérique entre personnes sourdes et personnes valides.
- La capacité de l'école à mener les enfants plus loin dans leurs apprentissages qu'au sein du CVT. L'école a réellement les moyens de devenir un centre de référence pour de la formation continue.
- Le plaidoyer pour obtenir la reconnaissance de l'école et le financement des salaires des enseignants est significatif et important à finaliser car il met en péril l'existence de l'école en cas de non-obtention.

4.3.1.4 Le CVT

En tant qu'institution d'Etat, le CVT jouit de la même stabilité financière que l'INEFJA. Etablissement de référence au niveau national, Il était rattaché à la présidence avec un suivi de la première dame et un directeur visionnaire et flexible.

Son ancrage historique, ses infrastructures et les compétences de son personnel sont gage d'une durabilité de son intervention. Le CVT est également connecté à d'autres partenaires tels que la coopération turque qui a financé des appareils ce qui représente une opportunité en termes de synergie d'action.

Le programme a permis de renforcer le CVT à plusieurs niveaux :

- Un changement d'approche grâce au **développement de la langue des signes** : le CVT a connu un rajeunissement de son approche pédagogique en incluant la langue des signes. Ce changement majeur a permis de renforcer fortement le dialogue et la compréhension entre les enfants et le corps enseignant. Cette compréhension mutuelle permet d'améliorer les apprentissages scolaires, de limiter

les frustrations des enfants et des jeunes et de lutter contre la violence. SHC a soutenu la mise en relation avec Les Cajoutiers afin que ceux-ci soutiennent l'apprentissage en langue des signes.

- La **mise à disposition de l'AVS au sein du CVT** comme principal vecteur de diffusion de la langue des signes et de formation continue des enseignants. Cette bonne pratique peut être source d'apprentissage dans d'autres situation où l'inclusion d'une personne aux compétences techniques fortes permet à l'ensemble d'une équipe d'améliorer ses compétences.
- La **relance d'un pôle de compétence médical** sur l'appareillage des enfants et le diagnostic.
- La mise en **œuvre de formations spécifiques** : genre et environnement, gestion financière et administrative, informatique (Kobus).
- La mise à disposition d'équipements significatifs : du matériel scolaire, du mobilier, le jardin potager scolaire, la rénovation de la salle d'audiologie.
 - ⇒ « Les capacités de travail sont désormais très performantes (audiogramme, consultation ORL) dans la salle. »³²
- **L'accompagnement en gestion et en suivi-évaluation** facilitant la récolte des données et le suivi opérationnel.

Les défis en ce qui concerne l'autonomie du CVT sont :

- La **pérennisation du personnel médical** via un financement d'Etat, comme cela avait été le cas dans les premières années du CVT.
- La question de la **réussite scolaire** encore relativement peu fréquente. Les jeunes se retrouvent vite plafonnés dans leurs ambitions et dirigés vers des filières professionnelles.

Au niveau pédagogique, l'enjeux de l'école spécialisée versus école inclusive est une question particulière au sein du CVT. Cette approche permet un bien-être important des enfants, constaté lors des entretiens mais complexifie leur intégration sociale. L'analyse PPH utilisée de manière comparative entre les Cajoutiers et le CVT pourrait permettre de tirer certains apprentissages à ce propos.

Le CVT bénéficie d'une très bonne réputation auprès du ministère qui plaide pour une diffusion de son modèle dans d'autres régions. Ce plaidoyer est une marque de soutien mais n'est pas suivi de financement spécifique. Le CVT le vit également comme un risque s'il devait se séparer d'une partie de son personnel pour lancer ces centres régionaux. Il se considère comme encore trop immature pour faire face à ce défi.

4.3.1.5 UN-ABPAM

L'UN-ABPAM est né de la structuration des associations de déficients visuels en Union. Elle a donc un ancrage communautaire plus large que les trois partenaires précédents. L'UN-ABPAM coordonne deux écoles subventionnées par l'Etat à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso. Elle bénéficie également d'un appui significatif de l'Etat qui détache plusieurs enseignants pour assurer son fonctionnement interne. Ce double ancrage, populaire d'un côté, étatique de l'autre, est une force pour l'UN-ABPAM.

L'UN-ABPAM est accompagné de longue date par SHC (plus de 20 ans) qui a déjà mené de nombreuses initiatives de renforcement de capacités. Ce partenariat a permis à l'UN-ABPAM de porter la voix de l'éducation inclusive au Burkina Faso et son appropriation progressive par le MENAPLN et le SNEC.

La dynamique institutionnelle est complexe au sein de l'UN-ABPAM. Elle bénéficie d'une vie associative composée d'une AG et d'un CA. Toutefois, ceux-ci sont sujets à des difficultés de réunion et de leadership ne permettant pas de compter complètement sur ces instances pour dynamiser l'association. Le renouvellement récent du CA et l'élection d'un Président ayant déjà rempli ce rôle 8 ans auparavant crée une stagnation dans un processus qui aurait pu permettre un certain renouveau. SHC a contribué à soutenir la vie institutionnelle en appuyant la réalisation d'un diagnostic durant le programme 2017-21. Celui-ci avait pour objectif de dresser des pistes de dynamisation institutionnel mais il n'a pas été suivi d'effets significatifs.

³² Interview directeur CVT

Du fait de cet immobilisme institutionnelle, une tension apparaît entre une équipe projet dynamique et professionnelle et une institution manquant de leadership. L'absence de direction exécutive est ainsi un élément marquant qui empêche les différentes branches « projets » de se réellement se coordonner.

⇒ « On aimerait que l'UN-ABPAM (le CA) prenne l'initiative en termes de plaidoyer. C'est plus impactant que quand l'équipe projet se balade dans les ministères. A ce niveau-là, il y a un travail à faire institutionnel. Les plaidoyers stratégiques doivent être menés par l'UN-ABPAM. »³³

Ce manque de coordination apparaît également dans les liens avec l'EJA :

⇒ « Au niveau de l'école, les enseignants peuvent ignorer nos activités. Pour eux, nous sommes une équipe venue d'ailleurs. Il n'y a pas de lien véritablement avec la direction. »³⁴

Le soutien de l'Etat pour le personnel peut également être source de difficultés. Ainsi récemment, une lettre du ministère demande le retour de Maurice et François au sein de l'EJA pour réaliser leur travail d'enseignant :

⇒ « Maurice et François sont des enseignants de l'EJA et sont affectés au sein du programme. L'inspection a demandé qu'ils rejoignent l'école et qu'ils quittent le programme. C'est un souci que nous sommes en train de traiter. »³⁵

Au cours du présent programme, en termes de renforcement de capacités, l'UN-ABPAM a pu bénéficier :

- De formations périodiques en gestion de projet, gestion de la qualité, comptabilité et suivi-évaluation réalisées par la directrice lors de ses missions de suivi
- De formations en politiques de sauvegarde via Terre des Hommes

L'UN-ABPAM bénéficie de la **multiplicité de ses partenariats**, permettant de multiplier les angles d'approches et les complémentarités. Ainsi, Light for the world les accompagne dans la numérisation de contenus et la mise à disposition d'appareils de lecture audio tandis qu'Asmae leur permet de renforcer le suivi psycho-social localement à Ouagadougou. Des échanges ont eu lieu avec Terre des Hommes concernant la politique de sauvegarde. SHC pourrait renforcer la coordination entre ces différents bailleurs afin de mettre en œuvre un appui complémentaire et durable. Certains partenariats arrivent cependant à terme, selon SHC par manque de levier pour redynamiser l'UN-ABPAM. Le manque de coordination entre ces différents partenariats est un frein.

Les défis en ce qui concerne l'autonomie de l'UN-ABPAM sont :

- **L'opérationnalisation et le renforcement des instances associatives** de l'UN-ABPAM : permettre une rencontre régulière de l'AG, un renouvellement des postes de responsabilité associative et une connexion aux associations membres. Cependant, beaucoup d'énergie a déjà été dépensé par SHC à ce sujet.
- **La mise en place d'une direction exécutive forte**
 - Reconnue et légitime pour toutes les parties prenantes
 - permettant une connexion efficace entre instances institutionnelles et équipes opérationnelles
 - Opérationnalisant le plan stratégique
 - Renouant les liens avec les partenaires techniques et financiers
 - Favorisant une amélioration de la qualité d'enseignement au sein de l'EJA.
- **Le renforcement de l'appui institutionnel de la part de l'Etat** et la stabilisation du personnel détaché par l'Etat. La mobilité de ce personnel peut être perçu comme un problème.
- Le maintien de **plusieurs partenaires techniques et financiers** facilitant les synergies.

³³ Interview Eugène Bayili, 17 mars 2025

³⁴ Idem

³⁵ Idem

- La **répartition des tâches** avec, d'autres partenaires techniques et financiers, avec les institutions d'enseignement primaires et secondaires ainsi qu'avec les associations de parents et les associations de déficients visuels afin de recentrer l'UN-ABPAM sur l'enseignement et responsabiliser d'autres acteurs sur le suivi psycho-social, la sensibilisation, le plaidoyer, etc.. L'UN-ABPAM pourrait ainsi se concentrer sur l'appui pédagogique.

4.3.2 Quel a été l'impact du programme sur le renforcement des capacités des partenaires ainsi qu'en termes d'appropriation et d'autonomisation ?

Au niveau du renforcement de capacités

SHC a choisi de mettre en œuvre un système de **renforcement des capacités** de ses partenaires en partie **planifié et en partie** organisé **selon les besoins** grâce :

- À des formations planifiées anticipativement en fonction des priorités : genre, environnement, politiques de sauvegardes ;
- Aux missions de suivi (pour le Burkina Faso) et à la présence d'une ressource humaine spécialisée au Sénégal ;
- Des formations ponctuelles permettant une amélioration progressive des pratiques (outils de suivi informatisés,...) ;
- Des apprentissages « par la pratique » permettant une meilleure prise en main d'outils de gestion de projet (rédaction participative du programme 2022-26).

Ces stratégies permettent un **renforcement de capacités progressif des partenaires**. Ceux-ci ont souligné l'impact positif de cette stratégie sur leurs compétences.

⇒ « On a voulu renforcer le transfert de compétence pour que INEFJA soit plus fort. Les formateurs ont été renforcés sur la gestion financière et gestion de programme. Sandra a largement contribué à mon niveau (en tant qu'assistante technique). »³⁶

Le dialogue plus ouvert avec SHC grâce à la présence de la représentante pays au Sénégal a permis aussi de simplifier les démarches administratives :

⇒ « Il y avait beaucoup d'outils et il n'y avait pas spécialement quelqu'un pour nous aider. On a ainsi facilité l'usage des outils et diminuer leurs complexité. Sandra a pu constater le temps que je prenais pour faire tout ça. Cela a permis de démarrer un processus de discussion avec le siège sur les outils de suivi. »³⁷

Le programme a fortement contribué à renforcer les institutions des partenaires locaux grâce à :

- **l'accompagnement technique** de SHC et notamment la présence de sa représentante au Sénégal qui renforce les partenaires locaux au niveau financier et de gestion.
- aux **missions ponctuelles de renforcement de capacités** réalisées par les comités déficiences auditives et visuelles.
- au **plaidoyer de SHC et des partenaires** pour renforcer la base financière des structures partenaires via le détachement de personnels et le financement de ces structures par l'Etat.
- à la **coordination plus efficace** avec les structures de l'Etat.

Au niveau de l'appropriation

Les partenaires se sont tous appropriés le programme mais selon différents points de vue en fonction de leur historique de partenariat et de leur type d'institution.

³⁶ Interview Aly Dia, 19 mars 2025

³⁷ Idem

- **INEFJA et UN-ABPAM** ont une appropriation mixte : les équipes opérationnelles s'approprient complètement le programme tandis que les représentants institutionnels considèrent celui-ci avec du recul, étant peu impliqué ou au courant des stratégies de celui-ci ;
- **Le CVT** s'approprie fortement le programme et vit de manière positive le changement de stratégie grâce à l'arrivée de la langue des signes. Le bénéfice clair qu'il en retire crée de l'adhésion ;
- **Les Cajoutiers** ont une approche plus utilitariste, le programme contribuant à l'atteinte de leurs propres objectifs. Bien que cela soit cause de tensions et d'incompréhension, on ne peut qu'espérer que davantage d'organisations locales construisent leur approche « programme » de cette manière.

Cependant, il arrive que, sur des sujets techniques ou institutionnel complexes, SHC et ses partenaires aient des visions différentes. Au cours de la mission, des stratégies proposées par SHC ont semblé manquer d'appropriation et faire l'objet de rapports de force. Peuvent être relevés :

- **La question des moniteurs et des familles d'accueil** au Burkina Faso est un point de questionnement permanent, SHC proposant un changement rapide pour le bien des enfants, l'équipe de l'UN-ABPAM et les moniteurs demandant plus de souplesse par rapport à la situation actuelle. La rémunération des familles d'accueil a ainsi été un point d'achoppement important.
- **L'expérimentation de la classe de malvoyance.** Bien que l'équipe de l'INEFJA apprécie l'expérimentation et la façon dont une approche spécifique doit être développée pour les malvoyants, l'équipe aurait tendance à proposer un matériel plus low-tech permettant une plus grande démultiplication.

Au niveau de l'autonomisation

L'autonomisation est déjà abordée dans les points spécifiques à chaque partenaire (points 4.3.1 et suivants). L'autonomie des partenaires est globalement forte dans un contexte ouest africain où les structures soutenant les personnes en situation de handicap sensoriel sont souvent des associations de déficients auditifs ou visuels très faibles, peu structurées et peu professionnelles. SHC a donc pu identifier des structures capables de mettre en œuvre le programme.

La faiblesse institutionnelle de **l'UN-ABPAM** reste la principale difficulté en termes d'autonomisation et peut être travaillée selon les pistes évoquées précédemment.

L'instabilité économique des **Cajoutiers** laisse également planer un doute sur son autonomie financière, particulièrement dans un moment d'incertitude en termes de reconnaissance légale et de choix concernant l'ouverture d'une école secondaire.

Le CVT et l'INEFJA, du fait de leur caractère étatique, ont une forte durabilité. Mais leur alignement sur des décisions décrétales peut également être un frein à leur autonomie. A ce titre, il est intéressant de constater la différence de posture entre le CVT et l'INEFJA, le premier assumant de se doter de plans stratégiques et d'initiatives propres, le second se retranchant derrière ses missions officielles.

4.3.3 Recommandations concernant les institutions partenaires

Les principales recommandations concernant le partenariat et les **institutions partenaires** sont de :

- **Au niveau du suivi** : créer une représentation locale au Burkina Faso apte à prendre en charge le plaidoyer, le réseautage ainsi que le renforcement de capacités et le suivi des partenaires locaux
- **Au niveau institutionnel** :
 - Inviter les équipes opérationnelles (UN-ABPAM et INEFJA) à davantage de redevabilité envers leur direction exécutive
 - soutenir l'institution de l'UN-ABPAM via le financement (totalement ou partiellement) d'un directeur exécutif chargé de coordonner et piloter stratégiquement l'organisation
 - Soutenir l'organisation régulière des instances internes (AG, CA, réunion de concertation et de planification avec la direction) des partenaires ayant une base associative.
- **Au niveau partenarial** :

- Lancer une réflexion concernant la **prise en charge de tâches non directement liées à l'enseignement**, suivi psychosocial, culture, plaidoyer, soit via des synergies soit via de nouveaux partenariats.
- Renforcer le **dialogue avec les ONG internationales actives au Burkina Faso et au Sénégal** afin d'établir des synergies d'actions profitables aux partenaires : formations d'enseignants, matériel, suivi psychosocial,...
- **Au niveau du renforcement des capacités :**
 - Continuer le **renforcement des capacités institutionnelles** en management, gestion de projet, suivi-évaluation, comptabilité et informatique.
 - Favoriser progressivement la création **d'une communauté de pratiques entre parties-prenantes et partenaires**. Des rencontres d'échanges et de synergies sur une base semestrielle peuvent favoriser l'identification de bonnes pratiques et leurs démultiplications.

En ce qui concerne le regard croisé des experts techniques

Les experts techniques ont été sensibles aux différences de statuts entre l'INEFJA et l'UN-ABPAM et à la façon dont ces statuts influencent leurs capacités d'action. Ils sont également interpellés par les différences de prise en charge par l'Etat d'agents opérationnels sur le terrain. Ainsi l'expert technique burkinabè souligne :

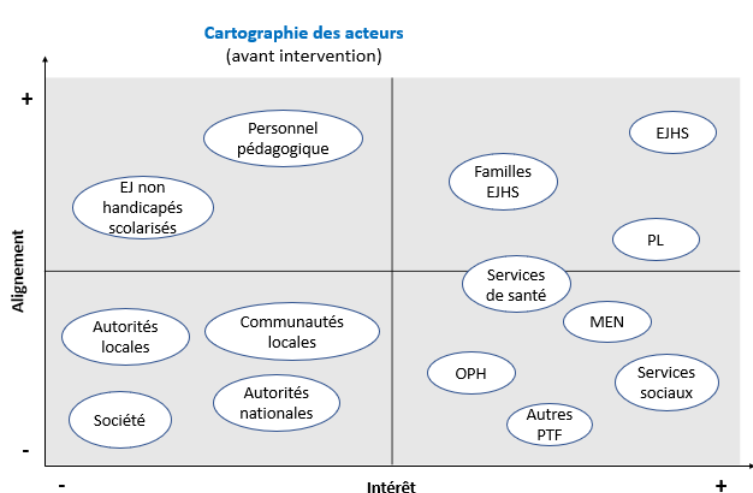
- la présence permanente d'un encadreur au lycée inclusif Jule Sagna pour un suivi de proximité
- La présence de services de santé au sein de certains centres de prise en charge psychopédagogique des EJHS.
- Les différences de mode de désignation du personnel : le directeur de l'INEFJA étant directement désigné par le conseil des ministres tandis que la directrice de l'EJA est nommée par l'inspecteur, chef de circonscription.

Quant à l'expert technique sénégalais, il apprécie positivement le caractère associatif de l'UN-ABPAM. Ce caractère lui permettrait, selon son point de vue, plus d'autonomie et de dynamisme que l'INEFJA.

4.3.4 Le choix des partenaires locaux est-il pertinent pour garantir l'efficacité et la durabilité de l'intervention ?

4.3.4.1 Théorie du changement et cartographie des acteurs

Afin de questionner la pertinence du choix des partenaires, il est important d'analyser la façon dont les choix stratégiques de partenariat ont été réalisés. La cartographie des acteurs réalisée avant l'intervention catégorisait les acteurs en fonction de leur « pouvoir d'influence » (alignement) et de leur intérêt à participer au programme.



Les deux ateliers réalisés au Burkina Faso et au Sénégal ont repris cette typologie pour classer les différents acteurs et les positionner selon deux axes : alignement et *moyens* (et non intérêt du fait que le programme est désormais en cours). Il ressort de ces ateliers que :

- Les partenaires ont mis à contribution le programme pour **renforcer les contacts avec certains types d'acteurs** :
 - **Les ministères**
 - **MEN** au Sénégal et **MENAPLN** au Burkina Faso (via ses directions déconcentrées) :
 - **DPEIEFG** au Burkina Faso
 - **Ministères de l'Action sociale** tant au Sénégal qu'au Burkina Faso
 - ⇒ Les connexions avec les Inspections d'Académies au Sénégal et les encadreurs EI des Circonscription Educatives de Base au Burkina Faso sont une évolution importante.
 - ⇒ Les directions régionales sont également des relais de sensibilisation, de suivi et de formation. Elles ont leurs propres connexions avec des Partenaires Techniques et Financiers qui pourraient être valorisées.
 - **Les mutuelles** : une collaboration importante entre **SHC, UN-ABPAM et WSM grâce au cofinancement de la Fondation Tic-Tac** a permis d'assurer progressivement la prise en charge mutualiste des enfants suivis par l'UN-ABPAM, de leur maman d'accueil et d'un autre enfant. Cette avancée permet d'envisager de meilleurs soins pour ces enfants ainsi qu'une adhésion plus grande des familles d'accueil au processus.
 - **OPH** : les **Organisations de Personnes Handicapées** jouent un rôle important de soutien et de réseautage local que ce soit au Sénégal et au Burkina Faso. Ces associations sont relativement peu visibles mais jouent un rôle informel très important. Les soutenir sans faire reposer sur elles trop d'éléments stratégiques pourrait être intéressant sur le long terme. Leur progressif renforcement de capacités et rajeunissement grâce aux jeunes diplômés pourrait ainsi être une opportunité. Toutefois, elles sont actuellement souvent source de pesanteur et d'un certain conservatisme.
 - **PTF** : les partenaires techniques et financiers gravitant autour des partenaires locaux sont relativement nombreux (HI, Terre des Hommes, Asmae, OCADES, Africalia, Fondation Tic-Tac, Light for the World,...). Ils appuient des points particuliers du programme de manière concertée ou non : genre, environnement, soutien psychosocial, informatisation, appareillage, formation professionnelle,...
 - **Les réseaux et instances de plaidoyer** : les partenaires locaux ont pu échanger et construire certains plaidoyers dans le cadre de réseaux nationaux. On peut ainsi dénombrer :
 - **Le CCI-Handicap** au Burkina Faso, le réseau des ONG internationales de plaidoyer pour le respect des droits des personnes handicapées : UN-ABPAM y représente SHC :
 - Plaidoyer pour faciliter **l'accès aux examens** pour les EJHS
 - **Opérationnalisation de la loi 12 2010-AN** : portant promotion et protection des droits des personnes handicapées.
 - **La Task-Force** au niveau du MEN (financée par HI) au Sénégal
 - **Le Comité had'hoc** concernant l'élaboration de la politique ministérielle pour l'éducation spéciale et inclusive au Sénégal où Aly Dia représente SHC
- Certains acteurs sont encore **sous-connectés aux partenaires locaux** :
 - **services sociaux** : à l'exception de la collaboration avec les services sociaux de Ziguinchor citée en exemple, ou des contacts fréquents avec l'Action Sociale de Koudougou et de Ouagadougou, le programme gagnerait à se rapprocher des directions de services sociaux de leurs régions respectives. Ceux-ci sont malheureusement souvent sous-financés et ne peuvent pas jouer le rôle qui leur est dévolu. La collaboration ne peut probablement passer que par un financement des actions qui leur seraient dévolues.
 - **services de santé au Burkina et les centres départementaux de protection de l'enfance au Sénégal** : le constat est le même que pour les services sociaux. La collaboration est possible et les acteurs se connaissent mais interagissent peu.

Il est intéressant de constater que les réseaux ou fédérations d'associations œuvrant pour l'inclusion des handicapés sensoriels ne sont pas représentées dans la cartographie « pré-programme » ou n'ont pas de rôle spécifique. Pourtant il s'agit bien d'une stratégie identifiée (**chemin 4**) dans la théorie du changement mais localisée dans les « changements à moyen terme ». Il est ainsi expliqué que la démarche retenue est de « **travailler particulièrement avec d'autres acteurs nationaux et internationaux pour construire et porter collectivement des actions de communication, de plaidoyer et de lobbying à plusieurs niveaux de la société** »³⁸

La théorie du changement était ainsi explicite concernant la hiérarchisation des actions en fonction des différentes « sphères » (contrôle, influence et intérêt), ne classant pas ce **chemin 4** dans les éléments de la sphère de « contrôle » mais bien d'intérêt. La sphère de contrôle englobait le renforcement de capacités des partenaires (**chemin 1**) tandis que la sphère d'influence concernait l'offre éducative continue (**chemin 2**) et l'amélioration de la prise en charge psycho-sociale (**chemin 3**).

Il serait donc intéressant de **revaloriser ce chemin 4 afin de réaliser une répartition moins informelle des tâches**. Pour ce faire, une stratégie de prise de contact et de co-construction en amont du prochain programme serait à développer de la part de SHC. En prévision du programme 2027-2031, il pourrait s'agir de réaliser :

- une prise de contact plus « officielle » avec chaque partenaire technique et financier via leurs chargés de projet en Europe ou leur représentant pays.
- une schématisation de leur cycle de financement (probablement non aligné avec celui de la DGD) afin de réaliser une planification concertée des actions
- une prise en charge future par certains PTF d'un volet spécifique d'appui au programme (suivi psychosocial, genre, environnement, informatique, logement, activités sportives et/ou culturelles)

Cela permettrait de **répartir la charge opérationnelle** sur différents acteurs ayant :

- une expertise avérée dans un domaine d'intervention ;
- des moyens financiers permettant de porter leur expertise ;
- une thématique ou une zone géographique commune avec le programme de SHC.

Un certain nombre d'acteurs contribuent déjà au programme, particulièrement au Burkina Faso où la collaboration avec WSM et la Fondation Tic-Tac sur les mutuelles est un exemple de bonne pratique de synergie opérationnelle. Les collaborations pourraient faire l'objet de partenariats plus structurés :

- **HI** : financement de formations, d'appareils, soutien à la politique de protection,...
- **OCADES** : animation communautaire des familles, soutien aux cantines, AGR,...
- **Fondation Tic-Tac, WSM** : accès aux mutuelles de santé au Sénégal sur le même modèle qu'au Burkina Faso
- **Light for The World** : formation et accès au matériel informatique, transcription de manuels,...
- **Asmae** : financement de l'accompagnement psychosocial
- **Africalia, le Baobab** : organisation de séances de sensibilisations culturelles : cinémas, théâtre-forum, formation des jeunes au théâtre
- **Terre des Hommes** : organisation de formations et d'accompagnement aux politiques de protection,...
- **Autre Terre et ses partenaires locaux (CEAS-Burkina, Baobab, ASDES)** : installation de périmètres maraichers, formations à la gestion de l'environnement
- **ULB Coopération et ses partenaires locaux** : installation de périmètres maraichers, formations à l'environnement
- ...

³⁸ Annexe 1 du programme 2022-26 DGD de SHC : théorie du changement, pg. 8

4.3.4.2 Capacité des partenaires à mettre en œuvre l'ensemble des chemins.

Concernant la pertinence du choix des partenaires, ce choix s'avère pertinent pour mettre en œuvre les chemins 1 et 2. Les partenaires sont en effet des spécialistes de la pédagogie et de l'accompagnement des enfants en milieu scolaire.

Il n'est cependant pas évident de constater qu'ils soient spécialistes du suivi psychosocial (chemin 3) et du plaidoyer/réseautage (chemin 4). Ces deux stratégies tombent dans d'autres sphères de spécialisation et peuvent être relativement aisément :

- confiées à d'autres acteurs professionnels de ces questions ;
- confiées à des ressources humaines spécialisées au sein des partenaires actuels ;
- faire l'objet de synergies spécifiques (à l'image des mutuelles soutenues par WSM).

⇒ « *Maintenant dans la pérennité, c'est mieux de transmettre aux services de l'Etat. Le ministère de la santé et de l'éducation nationale a un personnel dédié. Il faut créer de la pluridisciplinarité et dédier du personnel du ministère de l'action sociale dans les écoles de l'INEFJA.* »³⁹

SHC, consciente de la difficulté des partenaires à mener en parallèle l'ensemble de leurs missions, a travaillé à équiper les partenaires en outils spécifiques (analyse PPH, présente évaluation,...) et en ressources humaines prenant en charge en partie le rôle de plaidoyer et de réseautage.

4.3.4.3 Impact du choix des partenaires sur l'efficacité

Les partenaires actuels sont capables d'atteindre les objectifs du programme. En effet, ils sont organisés, ont des méthodes claires d'intervention, des compétences et des moyens humains suffisants.

L'appui de SHC leur permet de se renforcer au niveau de la gestion, du suivi-évaluation et au niveau des compétences spécifiques à leurs métiers. SHC met également à leur disposition des outils de suivi performants capables de répondre aux enjeux du programme (outil informatique, analyse PPH,...).

Les risques concernant l'efficacité sont :

- **L'instabilité des financements de la DGD** détricotant les actions initialement prévues et déstabilisant les ressources humaines des partenaires. Il est à noter qu'il est normal d'atteindre moins d'objectifs si on a reçu moins de moyens.
- **Le manque de désignation de responsabilités claires concernant les chemins 3 et 4.**
- **Les rapports partenariaux** pouvant être relativement tendus avec certains partenaires :
 - **INEFJA** : désolidarisation avec la direction
 - **Les Cajoutiers** : grande autonomie du partenaire
 - **UN-ABPAM** : vie institutionnelle ne favorisant pas le renouvellement des instances

Toutefois ces rapports partenariaux font l'objet d'une attention importante de la part de SHC avec la volonté de placer les partenaires au centre que ce soit dans les moments de programmation, d'évaluation et grâce à l'usage de l'outil CAP.

4.3.4.4 Impact du choix des partenaires sur la durabilité

Concernant la durabilité de l'action, le choix des partenaires est pertinent s'ils continuent à être renforcés jusqu'au point où ils pourront eux-mêmes jouer un rôle de renforcement significatifs d'autres acteurs. Cette étape est déjà partiellement atteinte car de nombreuses ressources humaines internes peuvent déjà former d'autres intervenants. Certaines restent toutefois à renforcer, particulièrement dans les écoles d'intervention des partenaires locaux.

Les appels à la diffusion et à la démultiplication du programme de SHC dans d'autres régions ont été nombreux durant les missions de terrain. **Dans une perspective de durabilité, une éventuelle démultiplication du programme dans d'autres régions peut comporter certains risques :**

³⁹ Interview Aly Dia, 19 mars 2025

- **Fragilisation des institutions** par la dissémination de leurs ressources humaines compétentes dans différentes régions.
- **Dissémination des financements.**
- **Manque de maturité** suffisante des résultats dans les sites déjà accompagnés par le programme.

Avant de **prévoir une démultiplication des projets**, il faudra donc :

- **Garantir la qualité de l'ensemble** du cycle d'accompagnement des EJHS depuis la prise en charge jusqu'au diplôme ou l'emploi en passant par le logement et le suivi psychosocial.
- **Continuer la progression de l'accompagnement au cours du secondaire** au fur et à mesure de la prise d'âge des enfants accompagnés.

4.3.4.5 *Recommandations : renforcement de la pertinence du choix des partenaires*

Le choix actuel de partenaire ne s'est pas constitué sur un renforcement mutuel des partenaires mais bien sur l'intérêt d'aborder les deux handicaps sensoriels dans les deux pays (malgré l'abandon d'un partenaire au Burkina Faso suite aux coupes budgétaires), la **pertinence du choix des partenaires** pourrait être renforcée par la désignation de responsabilités spécifiques concernant l'approche psychosociale et le plaidoyer/réseautage.

Cela passe par :

1. La **désignation de responsabilités ad hoc au sein des partenaires** concernant ces deux stratégies en désignant un point focal chargé de les renforcer et de les accompagner.
2. La **responsabilisation et la mobilisation croissante** des acteurs de terrain légitimes tels que les écoles et leurs directions, les inspections ou les services sociaux. ceux-ci réalisent un travail très important et essentiel pour « boucher les brèches » du programme. Les **directions et leurs hiérarchies** spécifiques fournissent ainsi des efforts pour faciliter l'inclusion et la vie quotidienne de très nombreux EJHS. **Tant au niveau pédagogique** (formation, désignation du personnel, équipement, examens,...) **que logistique** (accès aux papiers d'identité, organisation de transports, de cantines spécifiques, de cotisations supplémentaires demandées aux parents d'enfants valides), ou d'autres initiatives, elles soutiennent fermement l'atteinte des objectifs du programme. Les **mobiliser davantage ou systématiser cette mobilisation** peut être un levier important via :
 - a. Le financement de réunions d'échanges, de concertation et de bonnes pratiques
 - b. La rédaction d'accords de collaborations spécifiques ou lettres d'entente dans le cadre desquelles des actions spécifiques peuvent être réalisées et financées (per diem ou déplacement)
 - c. La valorisation des initiatives les plus dynamiques (concours, spectacles, APE, cantines solidaires,...)
3. La dynamisation **des réseaux nationaux et des partenaires internationaux déjà présents** dans une perspective de répartition des tâches. Il s'agira alors de renforcer la concertation au niveau national et plaider auprès d'autres ONG internationales afin qu'elles prennent en charge le financement de partenaires locaux spécialement dédiés à ces deux stratégies. (revenant à faire financer par d'autre la deuxième stratégie décrite ci-dessus). Pour ce faire, les points focaux des structures partenaires ainsi que les représentants pays de SHC peuvent faciliter le processus en jouant un rôle de « secrétariat » au niveau de ces réseaux chargés de convoquer les réunions, les accueillir et garantir le respect de l'agenda.
4. Finalement, si l'identification d'alliés via les réseaux et la responsabilisation des acteurs locaux ne suffit pas, il peut être intéressant d'identifier de **nouveaux partenaires chargés** de manière coordonnée pour l'ensemble d'un pays de mener à bien ces actions : **suivi psycho-social et plaidoyer/réseautages**. Mais cela aura un coût significatif en termes de financement. Cependant, un partenaire spécialisé aura probablement une approche plus dynamique et professionnelle dans la prise en charge de ces deux stratégies.

4.3.5 Étonnements des experts techniques au niveau partenarial

Les experts techniques ont fait part de leurs étonnements concernant les différences institutionnelles tant au sein de l'INEFJA que de l'UN-ABPAM.

Pour l'expert technique sénégalais, il s'agit principalement de constater l'importance au sein de l'UN-ABPAM du soutien de l'Etat (via des agents dédiés) malgré son indépendance institutionnelle. La souplesse stratégique permise par le statut de l'UN-ABPAM est à ses yeux un avantage important.

En ce qui concerne l'expert technique burkinabè, il constate l'importance du statut étatique de l'INEFJA et notamment Le mode de désignation du directeur de l'INEFJA qui est nommé en conseil des ministres.

4.4 Conception et développement d'une approche/prise en charge psycho-sociale

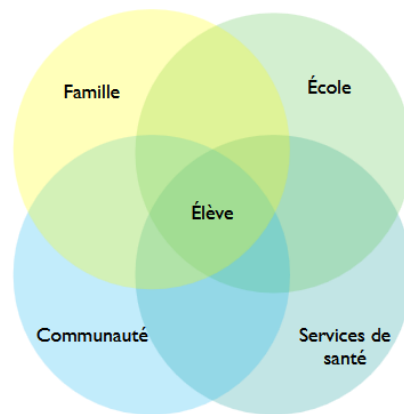
4.4.1 Définition et cadrage

4.4.1.1 Le suivi psychosocial : une approche pluridisciplinaire structurée⁴⁰

Le suivi psychosocial (SPS) doit répondre à certaines caractéristiques. Tout d'abord, le SPS peut être :

- **promoteur** : le SPS n'est pas uniquement une réponse à des problèmes mais peut favoriser spontanément le bien-être et anticiper celui-ci via des activités positives (sport, loisir, culture,...) ;
- **préventif** : le SPS diminue le risque de problèmes psychosociaux via une stratégie anticipative basée sur une anamnèse et des entretiens préalables et réguliers avec l'enfant ;
- **remédiateur** : aide à surmonter les problèmes psychosociaux lorsque ceux-ci apparaissent.⁴¹

Le SPS doit également s'appuyer sur une collaboration multi-acteur telle que représentée dans ce schéma.



Les principes de base du SPS sont :

- **Connaître le jeune**, son développement, son histoire et son parcours.
- **Connaître sa famille**, son histoire et sa situation psychosociale actuelle.
- **Connaître les relations** que l'élève entretient avec les divers membres de sa famille, ses pairs, son enseignant et les autres acteurs scolaires.
- **Comprendre les difficultés de l'élève** à la lumière de son histoire, de ses liens réels et symboliques et de sa culture.
- **Accompagner les adultes** pour une meilleure intervention auprès du jeune.

Ces principes doivent s'accompagner des **critères de réussite suivants** :

- Un **porteur de dossier** clairement identifié
- Une **stratégie claire** d'accompagnement
- Une **collaboration resserrée entre tous les professionnels impliqués**, la famille et les organismes communautaires.

4.4.2 Diagnostic - Etat actuel du suivi psychosocial

4.4.2.1 Le suivi psychosocial actuel par partenaire

INEFJA

Au niveau d'INEFJA, il n'y a pas de stratégie élaborée concernant la méthodologie d'accompagnement des parents et leur relation avec l'enfant. Les stratégies diffèrent d'une région à une autre. Ainsi à Ziguinchor, le service d'action social est très bien intégré dans le programme. L'action social apporte son appui au niveau des familles : identification, accompagnement. Dans les autres régions, ce sont les formateurs qui identifient les enfants. Le travail des AVS est davantage concentré sur l'appui pédagogique aux enfants que sur l'appui psychosocial.

⁴⁰ Papazian-Zohrabian et al., *L'accompagnement psychosocial en milieu scolaire, un guide pour les professionnels*, Université de Montréal, 2019

⁴¹ République du Burundi, *Manuel de l'enseignant pour la promotion de la santé mentale en milieu scolaire*, Décembre 2023

Les encadrateurs-transcripteurs jouent également un rôle primordial dans l'interconnexion entre les enfants, les directions et l'administration.

CVT

Le CVT avait auparavant mis en place au sein du centre une commission « psycho-sociale » avec une assistante sociale et un psychologue. Malheureusement ce personnel n'existe plus. En termes de suivi, c'est l'enseignant et l'audiologue qui sont en charge des contacts avec les parents : l'un pour les problèmes pédagogiques et l'autre pour les éléments techniques d'appareillage. Ils organisent des réunions avec les parents pour leur expliquer le fonctionnement des appareils. L'usage de Kobus permet de centraliser les informations spécifiques à chaque enfant et d'organiser le suivi.

Au niveau préventif, Le CVT veut accompagner les enfants notamment les filles dans la gestion des menstrues. Il a mis en place une équipe avec une équipe du service d'hygiène pour réaliser des causeries : des séances organisées grâce à SHC.

Les Cajoutiers

Les Cajoutiers n'ont pas une personne désignée pour le suivi psychosocial. Ils essaient de gérer des situations ponctuelles. S'il y a un problème qui surgit entre un parent et un élève, un éducateur est responsabilisé afin de le résoudre. C'est également le cas au sein du foyer où les éducateurs jouent le rôle d'adultes référents.

⇒ « Les éducateurs sont compétents pour ça mais ils peuvent vraiment être renforcés. C'est surtout qu'ils n'ont pas le temps. 5 éducateurs pour plus de 50 enfants sourds en internat. Pour certains le contact affectif se maintient [avec leur famille]. Mais pour d'autres moins. Cela dépend de la classe sociale, de la classe financière. »

UN-ABPAM

Au niveau de l'UN-ABPAM, le suivi psychosocial est pris en charge par un assistant social spécialisé au niveau de Ouagadougou et par les moniteurs au niveau des régions. Ce sont les seuls à connaître les familles réelles des enfants.

L'UN-ABPAM a développé grâce à l'appui de SHC différentes stratégies afin de renforcer son suivi psychosocial au cours du programme :

- Formations sur la gestion des menstrues et sur les droits sexuels et reproductifs
- Contractualisation avec une mutuelle de santé afin renforcer l'accompagnement médical des enfants et l'adhésion des familles d'accueil (en plus de l'enfant, sont inscrits à la mutuelle la maman d'accueil et un autre enfant)
- Travail sur les outils de suivi personnalisés des enfants (Kobus et outil PPH). Ce travail est cependant encore une expérimentation, l'outil Kobus étant considéré comme trop complexe.
- La prise en charge par l'assistant social au niveau de Ouagadougou permet de tester un suivi psychosocial et peut favoriser un développement de l'initiative par la suite
- Prise de contact avec les directions régionales de l'action sociale afin de favoriser une coordination et collaboration future.

Cependant, l'équipe opérationnelle de l'UN-ABPAM considère qu'elle n'est pas assez nombreuse pour prendre en charge de manière qualitative le suivi-psychosocial :

⇒ « Au niveau des RH, l'équipe est très petite. On ne peut pas tout faire. Pour le R4, il faut une RH qui puisse nous aider à se mettre en œuvre. Même si on fait la formation en accompagnement psychosocial, cela ne fait pas de nous des experts. »⁴²

⁴² Interview Eugène Bayili, 17 mars 2025

4.4.2.2 Les enjeux psychosociaux tels qu'identifiés lors des missions de terrain

L'évaluation a permis de mettre en œuvre différents types d'analyses et de rencontres liées au suivi psychosocial. Celles-ci sont :

- 8 focus-groups réalisés avec différents types de publics : EJHS, enseignants, parents et familles d'accueil
- 14 interviews personnelles
- 2 ateliers de réflexion stratégique rassemblant les différentes parties prenantes actives au sein du programme de SHC

La principale grille d'analyse choisie pour faciliter une appropriation globale du suivi psychosocial est celle proposée par Plan International et basée sur les droits de l'enfant. Cette typologie est construite autour de 9 droits considérés par Plan International comme inséparables et mutuellement dépendants.



Outre cette grille d'analyse thématique, il est également important d'analyser les acteurs actuellement impliqués dans le suivi-psychosocial ainsi que leurs rôles respectifs. Ces acteurs sont interconnectés et prennent selon les partenaires ou les lieux d'intervention des rôles plus ou moins grands.

En corrélant les acteurs, leurs responsabilités actuelles et potentielles avec la typologie des 9 droits de l'enfant, il est possible de suggérer une ou plusieurs stratégies d'opérationnalisation du suivi psychosocial au sein du programme de SHC.

4.4.2.3 Les acteurs agissant sur le suivi psychosocial

Au sein du programme de SHC, les acteurs agissant dans le cadre du suivi psychosocial des enfants sont nombreux. Ils peuvent être structurés comme suit :

- **Les enseignants :**
 - o **Leur rôle** est d'accompagner l'enfant dans ses apprentissages scolaires.
 - o **Leur légitimité concernant le suivi psychosocial :** Selon les enseignants et leur implication personnelle, il arrive que leur rôle pédagogique soit dépassé dans le but de soutenir l'EJHS dans des enjeux administratifs, leur condition de vie (alimentation, etc.) leurs contacts avec la famille. Dans un contexte de « débrouille », leur prise en charge occasionnelle de ce suivi psychosocial informel peut résoudre des difficultés personnelles vécues par des enfants. Cela ajoute cependant une pression importante au niveau des enseignants qui devraient pouvoir se consacrer à leurs tâches pédagogiques déjà très complexes dans un milieu inclusif.
- **Les AVS :**
 - o **Leur rôle** est d'appuyer les enseignants dans leurs tâches pédagogiques et de faciliter l'inclusion au sein de leurs classes.
 - o **Leur légitimité :** Les AVS sont amenés (CVT, INEFJA, Cajoutiers) à prendre régulièrement en charge le suivi psychosocial. Cependant, ils sont peu nombreux et ont d'autres tâches d'accompagnement pédagogiques importantes. Leur formation n'est pas orientée vers le suivi psychosocial mais plutôt vers l'appui pédagogique.
- **Les moniteurs (Burkina Faso) :**
 - o **Leur rôle** est d'identifier les enfants déficients visuels et de leur permettre de rejoindre une école inclusive grâce au soutien d'une famille d'accueil.
 - o **Leur légitimité :** En tant que **personne de contact avec les parents et avec les familles d'accueil**, ils sont actuellement au cœur du processus d'échange avec les communautés. Ils jouent également le rôle de relai avec la communauté déficiente visuelle via leurs associations. Cependant, les moniteurs ne sont pas formés au suivi psychosocial, sont peu

professionnels et prennent des initiatives pouvant être délétères pour les enfants particulièrement en ce qui concerne leurs conditions d'accueil.

- **Les cadres de l'enseignement (directeurs, inspections, ...) :**

- **Leur rôle est de coordonner leurs écoles** ou de réaliser du soutien pédagogique et de l'inspection scolaire.
- **Leur légitimité :** Ils dépassent fréquemment ce rôle pour accompagner des EJHS dans le besoin et développer des stratégies d'appui scolaire, pédagogique ou psychosociale.
 - ⇒ « On sent par moment que la prise en charge des enfants ne se fait pas comme il faut. En période de froid, ils ne sont pas bien couverts. J'avais donc demandé des pulls pour les enfants auprès de l'OCADES. La propreté peut laisser à désirer. On sent aussi que beaucoup viennent avec la faim. Il y en a même qui pleurent (approbation générale). On avait organisé une bouillie pour tous. »⁴³

En tant que responsables scolaires, ils sont relativement légitimes pour s'occuper du suivi psychosocial mais davantage dans une fonction de coordination.

- **Les assistants sociaux chargés du suivi psychosocial des EJHS :**

- **Leur rôle** est spécifiquement d'accompagner et d'encadrer l'enfant dans son parcours personnel et pédagogique afin de s'assurer de son bien-être psychosocial.
- **Légitimité :** bien que peu nombreux (un seul travaillant sur Ouagadougou). Ils s'avèrent essentiels pour être les référents des enfants et de leurs accompagnateurs pédagogiques concernant le suivi psychosocial.

- **Les agents sociaux de l'Etat :**

- **Leur rôle** au sein du programme de SHC est encore relativement peu développé. Bien que les partenaires locaux insistent sur leurs importances. Ils ne sont que relativement peu disponibles ou joignables. La seule expérience réussie de collaboration avec eux est réalisée dans la région de Ziguinchor. L'UN-ABPAM entretient également des échanges rapprochés avec l'action sociale à Ouagadougou mais ceux-ci n'ont pas encore débouché sur des collaborations directes au bénéfice de l'enfant.
- **Légitimité :** bien que légitimes pour accompagner les enfants, désigner ou suivre les familles d'accueil, les agents sociaux de l'Etat, que soit au Burkina Faso ou au Sénégal, sont sous-financés. Ils interviennent cependant en cas de maltraitance avérée ou dans une situation où la loi devrait intervenir. Créer des accords de collaboration (via l'UN-ABPAM et l'INEFJA) permettant de financer leurs interventions directes auprès des enfants renforcerait la collaboration avec ces acteurs légitimes et renforcerait leurs capacités.

4.4.2.4 Les atouts et enjeux du programme au regard des droits des enfants

Les informations collectées ci-dessous sont issues des focus-groups et débats menés lors des missions de terrain. Celles-ci étant nombreuses et se recoupant, il en est fait la synthèse suivante structurée en fonction de chacun des éléments de la typologie des droits de l'enfant :

4.4.2.4.1 Participation des EJHS

La participation est entendue ci-dessous comme le moyen qu'ont les EJHS de donner leur avis ou de participer à un processus de décision démocratique.

Au niveau collectif, la participation dans le programme de SHC varie selon les partenaires locaux et les établissements scolaires. Certains ont l'habitude de mettre en place des gouvernements ou des comités scolaires qui facilitent l'implication des enfants dans la vie de l'établissement mais cette stratégie n'est pas systématique et dépend de l'approche pédagogique de l'établissement.

Des exemples de bonnes pratiques existent :

Au Sénégal :

⁴³ Focus-group enseignants Saint-Augustin Koudougou 13 novembre. Prise de parole du directeur

- A Kaolack l'INEFJA accompagné la création de l'association des jeunes déficients visuels qui regroupe tous les EJHS de la région ;
- Dans les 4 régions gérées par l'INEJA, les EJHS participent au Gouvernement Scolaire installé dans les écoles pour les élèves ;
- LES EJHS sont aussi membres des conseils communaux d'enfants dans les zones de Ziguinchor, Saint-Louis et Thiès. A Thiès, un EJHS occupe le poste du 1^{er} adjoint au maire du conseil une EJHS est chargée de l'éducation et de la formation ;

Au Burkina Faso :

- Plusieurs EJHV militent dans des associations locales. Certains ont créé des associations comme l'Association des Elèves et Etudiants Handicapés visuels du Burkina, l'Association Burkinabè de Cécifoot (AB-Cécifoot), l'Association culturelle "l'Envie de vivre", etc.
- Dans les grands centres urbains comme Ouagadougou, Bobo Dioulasso et Kaya, certains EJHV font partir du conseil des classes.

Au niveau personnel, les EJHS sont entendus grâce au liens qu'ils tissent avec leur enseignants, AVS, ou autre. Mais ce référent n'étant pas toujours clairement identifié, cela peut entraîner de la confusion. L'analyse PPH permet toutefois d'identifier les besoins et pistes d'évolution de l'enfant.

Pistes d'améliorations « Participation »

- ⇒ Une invitation aux écoles à débattre sur **les lieux de participation** des enfants (EJHS ou non) et à établir selon leur culture des lieux de concertation.
- ⇒ La désignation d'un référent de suivi psychosocial permettrait aux EJHS de savoir clairement à qui **s'adresser au niveau personnel**.
- ⇒ **L'implication des enfants dans la désignation des objectifs** du programme de SHC en tant qu'« ayant droit » final de ce programme.

4.4.2.4.2 Non-discrimination des EJHS

La non-discrimination est un point fort du programme de SHC qui soutient l'implication des EJHS au même titre que les enfants valides dans toutes les activités menées dans le monde scolaire. Les participants aux ateliers soulignent l'importance des classes inclusives, le mécanisme de tutorat, la sensibilisation des communautés et les activités sportives et culturelles. Certaines écoles mettent en place des plans d'action favorisant l'inclusion :

- ⇒ **Inspection d'Académie de Thiès** : « On demande aux écoles d'avoir **un plan d'action** dans lequel ils vont mettre ces activités : randonnées pour faciliter l'inclusion, souvent il y a la journée de la canne blanche organisée : on le fait avec les autorités : le maire d'une commune a mis le masque et a marché avec une canne : il a finalement financé le recyclage des enseignants. »⁴⁴

Une discrimination importante, sans être aucunement de la responsabilité de SHC et de ses partenaires locaux, **est probablement liée au manque de places** disponibles au sein de certains partenaires et au refus de beaucoup d'enfants vulnérables par manque de place.

- ⇒ « On a longtemps été frappés par l'injustice des enfants qui voulaient s'introduire à l'INEFJA mais qui ne pouvaient pas. Donc on milite pour ouvrir toujours plus d'école alors qu'initialement on visait 12 écoles (trois par régions). Et là on est à 22. »

La persistance des discriminations en dehors du cercle scolaire est également très forte et maintient les EJHS dans une posture de vulnérabilité. Une maman de Koudougou décrit la situation de sa fille :

⁴⁴ Interview de Jean-Maurice Alioune Faye, inspecteur de l'enseignement élémentaire → où est-il basé?

- ⇒ « avant d'aller à l'école, c'était très difficile car les enfants le maltraitait très tôt. Les enfants lui disaient d'ouvrir les yeux et puis lui jetaient du sable. »⁴⁵

L'ancrage scolaire favorise toutefois une meilleure confiance en soi des enfants et permet d'être plus assertif. Une maman décrit ainsi :

- ⇒ « L'enfant est devenu éveillé. Donc l'enfant a plus confiance en elle et elle sent quand on la met en danger. »⁴⁶

Une piste d'amélioration serait le renforcement des activités de sensibilisation des communautés via des média adaptés : ciné-débat, théâtre-forum. Cette stratégie est déjà en cours au niveau de SHC et prend du temps. Elle ne peut être efficace qu'avec l'établissement d'alliances spécifiques avec d'autres associations spécialisées dans la sensibilisation et avec l'Etat. Elle prend nécessairement du temps.

Finalement, le **manque de reconnaissance d'une langue des signes unifiée au Sénégal et au Burkina Faso** joue en défaveur de l'intégration des personnes sourdes dans la société.

Pistes d'améliorations « Non-discrimination »

- ⇒ Continuer la **diffusion de la langue des signes et du braille**, notamment auprès des familles
- ⇒ **Sensibiliser davantage les familles** grâce à des outils culturels (théâtre, cinéma) laissant une place aux EJHS.
- ⇒ Continuer à soutenir la régionalisation du processus afin de **se rapprocher des familles**

4.4.2.4.3 Les dossiers administratifs des EJHS

Peu mise en lumière durant les focus-groups ou les échanges individuels, la question du dossier administratif, une fois qu'elle est évoquée, ressort comme un problème majeur rencontré par les équipes d'enseignants au Burkina Faso (Koudougou et Ouagadougou) et au Sénégal. Ceux-ci sont confrontés à de nombreuses situations irrégulières au niveau des actes de naissance. Il ne s'agit pas ici d'une situation propre aux EJHS mais elle s'avère plus prononcée dans leurs cas. Les stratégies de soutien aux familles sont présentes mais souvent complexes et très énergivores :

- ⇒ « Toute la difficulté autour de ça, c'est que les enfants n'ont pas toujours de carte de naissance. Donc on doit courir et établir cela. On doit avoir une carte d'identité pour que les inscriptions à la mutuelle soit effective. Les mamans d'accueil n'étaient pas non plus en ordre. »⁴⁷

L'obtention de cartes d'invalidité est également un enjeu important qui nécessite des démarches longues, fastidieuses et coûteuses (visite médicale,...). Ces cartes sont également peu reconnues et n'apportent que des avantages relativement peu significatifs dans les faits mais qui pourraient s'avérer très importants si les législations étaient respectées. Ceci est le cas tant pour le Sénégal (Carte d'égalité des chances qui permet à accéder normalement à la gratuité des soins et de transport) que pour le Burkina Faso (Carte d'Invalidité).

- ⇒ « On continue le plaidoyer pour faciliter l'accès à cette carte : si on a la carte, la loi 12 permet l'accès d'avoir 50% dans les soins médicaux. Si c'est un handicap total (non-voyant) : on bénéficie de 80% de réduction sur toutes les prestations de l'Etat. Mais ça ne fonctionne pas du tout. Les médecins ne la reconnaissent pas. »⁴⁸

Pistes d'améliorations « dossier administratif des EJHS »

- ⇒ Incorporer la question de la régularisation des documents administratifs dans son futur processus de suivi psychosocial.

⁴⁵ Focus-group parents Koudougou 13 novembre 2024

⁴⁶ Idem

⁴⁷ Interview Eugène Bayili, 17 mars 2025

⁴⁸ Interview Serge Dala, 11 novembre 2025

4.4.2.4.4 Lien avec les familles

Concernant les familles d'origine

Le programme mené par SHC et ses partenaires a pour **vision de réduire l'écart géographique** entre le lieu d'enseignement des EJHS et leur lieu d'origine. Ainsi la délocalisation du programme mené par l'INEFJA et l'UN-ABPAM va dans ce sens. C'est également la vision portée initialement au sein du Burkina Faso où l'UN-ABPAM et SHC désiraient former localement les enseignants dans les villages d'origine des EJHS afin d'éviter leur déracinement. L'insécurité a porté un coup d'arrêt à cette stratégie. Les habitudes de longue date prises par les moniteurs au Burkina Faso de servir d'interface entre les enfants, les écoles et les familles ne favorise pas non plus la décentralisation.

Le lien avec les familles des EJHS est probablement un des **enjeux principaux du suivi psychosocial**.

- ⇒ « *Le mode d'identification des enfants fait que les enfants se retrouvent un peu dans les mains du programme car c'est nous qui allons les identifier. A la limite, on les prend dans les mains de leurs parents. Donc déjà les enfants deviennent la charge du programme. C'est un grand défi car on est devenus les principaux responsables des enfants.* »⁴⁹
- ⇒ « *Les familles, ça reste des foyers de résistance au niveau de l'enfant. Les deux sont mauvais : la surprotection et l'abandon. Ce sont deux maux majeurs. Dans certaines familles ils sont surprotégés et ne font absolument rien, et dans d'autres c'est l'abandon total.* »⁵⁰

Certains enfants vivent la séparation avec leur famille comme **une souffrance** importante, particulièrement ceux vivant en famille d'accueil via l'UN-ABPAM.

- ⇒ « *Chaque enfant préfère être chez ses parents, mais quand les conditions sont là, il faut souvent faire avec.* »
- ⇒ « *Je préfère être chez mes parents* »⁵¹.

De nombreux enfants ont, au contraire, vécu un isolement tel dans leur famille qu'ils sont soulagés de trouver un cadre accueillant et une communauté respectueuse au sein de l'internat (INEFJA) ou du foyer (Les Cajoutiers) en tant que lieu de vie de référence, dans une moindre mesure également au sein de certaines familles d'accueil au Burkina Faso. Des témoignages décrivent des enfants ne désirant pas retourner chez eux lorsque l'occasion leur en est donnée. Au foyer des Cajoutiers, les éducateurs décrivent des enfants préférant rester car les conditions de vie y sont meilleures que dans leurs familles.

- ⇒ « *Quand l'enfant revient de congé auprès de la famille, le parent a des difficultés de communication avec les enfants. Des enfants n'ont pas envie de partir du foyer. En famille, l'enfant se sent seul, ne se sent pas impliqué dans sa famille. Il se sent plus écouté au foyer qu'en famille.* »⁵²

Cependant, dans les deux cas, le **manque de persistance de contact entre les familles et les EJHS est délétère**. Que ce soit dans les familles d'accueil, dans l'internat ou le foyer, beaucoup d'enfants voient les liens avec leur famille s'étioler. Certains attendent plusieurs jours avant que leur famille ne vienne les rechercher une fois les vacances venues, d'autres n'ont pas de nouvelles de leurs familles depuis plusieurs mois, voire années du fait des déplacements liés à l'insécurité. Certaines familles sont injoignables.

Le lien avec les familles d'origine est essentiel au bien-être des enfants et doit être maintenu de manière prioritaire.

Il est à noter que lors des entretiens et focus-groups, les parents ont pu exprimer leurs propres peurs et souffrances concernant le handicap de leurs enfants. Des échanges ont montré l'intérêt de leur offrir un

⁴⁹ Interview Eugène Bayili, 17 mars 2025

⁵⁰ Interview Aly Dia, 19 mars 2025

⁵¹ Focus group jeunes de l'UN-ABPAM.

⁵² Interview équipe de direction des Cajoutiers, 6 novembre 2024

lieu d'expression permettant d'échanger sur la situation de leurs enfants mais également sur leurs propres désarrois.

Les stratégies proposées à ce niveau sont donc :

- ⇒ Considérer les familles d'origine comme des parties-prenantes du programme en leurs proposant de s'impliquer progressivement davantage :
 1. Tout d'abord en leur **proposant des espaces de dialogue** et d'échange sur leur propre situation et les difficultés qu'ils vivent en tant que parent
 2. Ensuite en les **mobilisant en association de parents** afin de se soutenir entre eux et de soutenir la scolarisation de leurs enfants.
 3. Un indicateur ou un résultat les concernant serait à considérer pour le prochain programme.
- ⇒ Réaliser un suivi psychosocial régulier avec les parents *en présence* de leurs enfants afin de les associer aux progrès et à la scolarité de ceux-ci

Concernant les familles d'accueil et le logement des enfants

Concernant les familles d'accueil, les témoignages sont divers et soulignent une infinité de situations allant du très positif ...

- ⇒ *« Ça se passe bien, ils m'ont accueilli comme un enfant de la famille »*
- ⇒ *« Moi dans ma famille d'accueil, c'est animé, il y a de la considération. Ça me rend joyeux. »*
- ⇒ *« 90% des enfants qui sont en famille d'accueil sont contents de l'être. Dès les vacances viennent certains refusent de repartir. Au village, on va les supprotéger, faire tout à sa place. Comme ici, on comprend leur handicap, on les autonomise. »⁵³*

...au plus négatif

- ⇒ *« Au niveau des familles d'accueil, il y a des mamans d'accueil qui ne posent pas de problème mais les enfants qui sont avec nous, certains nous volent, nous maltraitent, ils ne nous considèrent pas comme des humains, ils ne nous placent pas dans la même place qu'eux. On ne peut pas parler, on n'arrive pas à dire ce qu'on veut. Tout ça à cause du respect. On est obligé d'assumer tout ce qu'on nous dit de faire. Il y a des familles d'accueil qu'on n'arrive pas à s'en sortir »⁵⁴.*

Ces familles d'accueil sont considérées comme **difficile à identifier** par l'UN-ABPAM et ses structures partenaires. Les familles qui acceptent d'accueillir un EJHS le font pour diverses raisons qui peuvent se cumuler : soit par intérêt financier, soit parce qu'elles vivent elles-mêmes des situations de handicap soit par solidarité communautaire et religieuse. Les familles soulignent que le soutien financier n'est pas une source d'enrichissement mais simplement une contrepartie raisonnable pour la prise en charge d'un enfant. Des moniteurs sont également famille d'accueil car ils ont eux-mêmes convaincu des parents de scolariser leurs enfants mais qu'ensuite ils ne trouvaient pas une famille d'accueil pour ces enfants.

- ⇒ *« Ma tante paternelle était dans un village avec un garçon non-voyant. J'ai parlé à ma tante de l'école et lui ai proposé de le prendre avec moi. J'ai moi-même une fille non-voyante. »⁵⁵*

Le suivi des familles d'accueil est un point d'attention majeure car beaucoup ont exprimé qu'il est **difficile de pouvoir critiquer ou influencer une famille d'accueil de peur qu'elle ne renonce à accueillir un enfant**. Il est donc préféré de palier aux manquements de la famille sans entamer un dialogue. Ainsi une famille ne nourrissant pas bien les enfants, l'école a organisé un petit-déjeuner pour ceux-ci. A Koudougou, l'école a également négocié la gratuité dans les transports en commun pour tous les EJHV.

⁵³ Interview Serge Dala, travailleur social UN-ABPAM

⁵⁴ Focus-group jeunes UN-ABPAM

⁵⁵ Focus-group parents et famille d'accueil, Saint-Augustin, Koudougou, Burkina Faso

Vu la **complexité de gestion des familles d'accueil** et les expériences relativement positives de gestion d'internat au Sénégal (bien que des difficultés existent, notamment sur les politiques de sauvegarde), la balance semble pencher vers l'intérêt de développer davantage d'internats. Cette stratégie est reconnue comme légitime par l'équipe opérationnelle de l'UN-ABPAM bien que complexe à mettre en place (agrément, etc.). Un rapprochement avec SOS-Village Enfant est déjà envisagé par SHC afin de permettre une collaboration sur cette question. L'idée serait de permettre aux enfants d'intégrer un internat existant plutôt que d'en ouvrir un spécifique au sein de l'UN-ABPAM. Dans ce cadre, il serait intéressant d'identifier des structures d'accueil dans chaque région où l'UN-ABPAM est active.

Pistes d'améliorations « Famille d'accueil et logement des enfants »

- ⇒ Prioriser tant que faire se peut la prise en charge des enfants burkinabè par des internats décentralisés dans les régions.
- ⇒ S'appuyer prioritairement sur les **services d'action sociale** au Burkina Faso via des accords de collaboration spécifiques concernant le suivi des familles d'origine et d'accueil ainsi que des internats identifiés.
- ⇒ Créer des **synergies opérationnelles avec des OSC locales et ONG internationales (SOS-Village enfants)** pour améliorer le dispositif d'accueil et la qualité de la prise en charge extra-scolaire → internats, actions ponctuelles de renforcement des compétences, actions de sensibilisation envers les familles, ...
- ⇒ Rédiger une **charte ou convention avec les familles d'accueil**, lorsque celles-ci s'avèrent encore nécessaires, établissant clairement les conditions d'accueil
- ⇒ Favoriser **le dialogue entre et avec les familles d'accueil** via des tables rondes ou des activités communes afin de créer de la cohésion et de l'empouvoirement collectif
- ⇒ Réaliser un **suivi psychosocial périodique des familles d'accueil** basé sur le respect de la charte préalablement signée et sur des pistes d'amélioration progressives

4.4.2.4.5 Conditions de vie saine

Les conditions de vie des EJHS dépendent fortement :

- de leur lieu de vie : domicile, famille d'accueil, ou internat
- du mode de prise en charge médical
- du cadre de vie scolaire.

Concernant le lieu de vie

La disparité importante des lieux de vie (comme mentionné ci-dessus) ne permet pas de dresser une situation précise des conditions de vie des EJHS. Les pistes exprimées au point précédents restent valables pour l'amélioration des conditions sanitaires dans les lieux de vie. La signature de charte ou de convention avec les familles d'accueil peut permettre de faciliter l'amélioration de celles-ci. En ce qui concerne les internats (INEFJA et les Cajoutiers), il n'a pas été possible de les visiter, l'INEFJA exprimant le respect de la vie privée des jeunes, la visite du foyer des Cajoutiers n'étant pas prévue.

Concernant la prise en charge médicale

La prise en charge médicale n'est pas systématiquement proposée aux EJHS soutenus par le programme de SHC. Cela dépend du type de handicap, du partenaire et du système de suivi mis en place. Ainsi le CVT et l'INEFJA bénéficient de personnel médical (INEFJA) ainsi qu'un local de soin à leur disposition (INEFJA et CVT). Le CVT organise ainsi l'appareillage des enfants et leur suivi grâce à SHC et la coopération turque.

En ce qui concerne Les Cajoutiers, ils ont décidé de ne pas appareiller leurs enfants du fait du coût important et de l'impossibilité pour les familles de financer le suivi.

En ce qui concerne l'UN-ABPAM, un budget est mis à disposition par SHC pour la première consultation médicale des enfants. Cependant, l'UN-ABPAM rencontre des difficultés pour mettre en place cet accompagnement par manque de temps et de facilité d'accès à des professionnels de santé reconnu. Le

budget reste sous-utilisé. Tous les partenaires rencontrent également énormément de difficulté à identifier des professionnels compétents et accessibles.

Se pose également la question du suivi médical après cette prise en charge initiale :

⇒ « On a du budget pour la consultation mais après on ne sait pas appareiller... Donc on fait la consultation Mais et après ? que fait-on si on n'a pas de budget pour l'appareillage ? C'est juste la consultation. La gratuité [des mutuelles] ne couvre pas les soins ophtalmo. Mais même les collyres ne sont pas pris en charge car ce sont des spécialités assez chers. »⁵⁶

SHC œuvre toutefois à la mise en œuvre de partenariats spécifiques concernant l'accès aux soins de santé :

- la **Fondation Tic-Tac** a cofinancé l'adhésion des bénéficiaires de l'UN-ABPAM aux mutuelles de santé grâce au rapprochement réalisé entre SHC et WSM dans le cadre du CSC-Burkina
- le **Lion's Club** a mis à disposition des kits d'hygiène au Burkina Faso.

Les bonnes pratiques de synergies opérées dans ce cadre sont inspirantes et ouvrent des voies à d'autres collaboration afin de permettre un suivi médical complet et une inscription de celui-ci dans un cycle de suivi complet : prévention, diagnostic, référencement, suivi.

La prise en charge des soins médicaux est un sujet légitime de plaidoyer auprès de l'Etat via l'opérationnalisation des avantages liés aux cartes d'invalidités et égalité des chances ou de partenariats renforcés avec d'autres ONG pour l'accès à des mutuelles à bas coût.

Concernant le cadre de vie scolaire

Les conditions de vie scolaires ont été améliorées dans le programme grâce à l'amélioration des infrastructures d'hygiène scolaires (financement de bassines), au développement d'activités de nettoyage et de salubrité (comités de salubrités, projets « hygiène et environnement de l'école, ramassage d'ordures, animations « zéro déchet ». La qualité des repas est également un champ d'action important. SHC a ainsi financé des formations d'hygiène pour des cuisinières. L'installation de points d'eau potable est également un plus.

Certaines écoles ont également pris en charge des démonstrations sur le lavage des mains et des explications sur les menstrues.

D'autres écoles bénéficient de partenariats avec des associations afin de mettre en place des jardins maraîchers ou développer des actions de sensibilisation à la gestion des déchets. Les jardins maraîchers pédagogiques sont un vecteur d'épanouissement et de sensibilisation des EJHS ainsi qu'un vecteur de connexion avec les communautés. Ainsi au CVT, SHC a soutenu la mise en place d'une équipe pour assurer l'aménagement, la valorisation et l'entretien du jardin potager et y organiser des activités pédagogiques.

Toutes ces avancées ne sont cependant que des exemples et n'ont pas nécessairement eu lieu dans l'ensemble des établissements scolaires. Le rôle de la direction dans l'amélioration du cadre de vie est à ce titre significatif.

En tant que point d'amélioration, il pourrait être intéressant de proposer aux écoles de réaliser une auto-évaluation ou un diagnostic de l'état de leurs infrastructures d'hygiène et d'assainissement, de leur couverture arborée et de leur état de salubrité général. Cet état des lieux permettrait d'avoir une photographie de la situation et de prendre progressivement en charge des mesures d'accompagnement.

⁵⁶ Interview Eugène Bayili, 17 mars 2025

Pistes d'améliorations « conditions de vie saine »

- ⇒ Réaliser une charte des conditions d'accueil des enfants pour les familles d'accueil et réaliser un suivi psychosocial de ces familles.
- ⇒ Sensibiliser les communautés aux causes d'apparitions des maladies
- ⇒ Dresser un cadastre de l'état d'hygiène et d'assainissement des écoles
- ⇒ Continuer l'établissement de synergies et de partenariats concernant la prise en charge des soins médicaux et l'amélioration du cadre de vie en milieu scolaire

4.4.2.4.6 Protection contre la violence

La question de la protection contre la violence et la mise en place de politiques de sauvegarde est un élément très sensible du programme. La situation de vulnérabilité des EJHS rend inévitable l'apparition de cas de violences. La responsabilité de SHC et de ses partenaires à ce niveau, est très importante.

SHC et ses partenaires sont conscients de cette responsabilité et prennent des mesures significatives afin de favoriser un environnement sécurisé pour les EJHS. Une formation a ainsi eu lieu au Burkina Faso avec l'appui de SOS-Village Enfants concernant les politiques de sauvegarde. Une séance de partage a également eu lieu sur le même sujet au Sénégal. Les enfants des Cajoutiers sont également sensibilisés (Sénégal) concernant les endroits à risque.

Cependant aucune politique de sauvegarde officielle n'a encore été rédigée ni adoptée au sein des partenaires locaux, chacun allant de ses propres initiatives en la matière. Les partenaires plaident pour un renforcement de ces politiques :

- ⇒ Eugène Bayili : *« on peut toujours renforcer la PSE (politique et sauvegarde de l'enfant) : il faut renforcer ça. Il nous faut aussi une formation sur le suivi psycho social. J'aimerais faire un lien entre la PSE et le suivi psychosocial. »*⁵⁷

Les ateliers soulignent également l'importance de préparer les enfants à « l'après foyer » lorsqu'ils sortiront du cocon des institutions.

Pistes d'amélioration « protection contre la violence »

- ⇒ Mettre rapidement en place une **politique de sauvegarde** au sein de chacun des partenaires locaux.
- ⇒ Continuer les formations et multiplier celles-ci au sein de l'ensemble des intervenants afin que chacun connaisse sa responsabilité et les mesures à prendre le cas échéant.
- ⇒ Le renforcement du suivi psychosocial individuel est une priorité pour établir une relation de confiance avec l'enfant et connaître son historique.

4.4.2.4.7 Vie privée – vivre ensemble

Les ateliers mettent en avant la création d'un règlement d'ordre intérieur au sein du foyer des Cajoutiers facilitant le respect de la vie privée des enfants. La confiance établie entre les éducateurs et les enfants est également un vecteur facilitant les échanges et la confiance mutuelle.

Au niveau de l'INEFJA, des synergies avec Geomoun permettent de travailler le droit à la parole et plus particulièrement le droit à la participation.

Les enfants soulignent dans leurs interviews le plaisir qu'ils ont à retrouver leurs amis et à échanger avec eux. Il s'agit d'un cadre sécurisé favorisant l'émancipation personnelle. Les entretiens avec les jeunes du CVT et de l'UN-ABPAM vont tous dans le même sens. Ci-dessous des extraits d'entretiens réalisés au CVT :

- ⇒ « À l'école je me sens sereine. Je suis contente car je me sens épanouie. Je me sens aimée. »
- ⇒ « Je vois des amis, on joue au foot ensemble, on échange, on rigole ensemble. Je suis tout le temps pressé de revenir à l'école. J'ai de bons amis ».

⁵⁷ Interview Eugène Bayili, 17-03-2025

- ⇒ « Lorsque je viens à l'école je suis heureuse, cela me fait plaisir. Je vois des filles de mon âge avec qui je joue. »
- ⇒ « On prend le gouter ensemble, on s'assied ensemble. J'ai des amis et des filles avec lesquelles j'échange. J'aime échanger avec les autres, signer et manger avec eux. Alors qu'à la maison ce n'est pas la même chose. C'est juste la télé, changer les chaînes. »⁵⁸

Les interactions entre EJHS et enfants valides sont considérées comme relativement aisées dans la plupart des témoignages même s'il peut arriver que des difficultés existent. Des témoins évoquent ainsi le rôle de « lieu refuge » pour la classe transitoire (INEFJA) ou le maintien d'un certain entre-soi pour les EJHS après le départ en classe inclusive. Ces situations sont relativement normales et ne peuvent être complètement évitées. Un cadre sécurisé entre enfants vivant les mêmes réalités est sain.

Le tutorat est identifié comme un des meilleurs moyens de renforcer une connexion saine entre la vie privée et le vivre ensemble.

- ⇒ « J'ai ma voisine de classe qui m'aide. Et quand le professeur écrit quelque chose au tableau, c'est elle qui me dicte les mots pour que je reproduise dans mon cahier. »⁵⁹
- ⇒ « Il y a des voisines qui ont l'habitude de t'aider, qui au fond d'eux-mêmes sont des gens bien qui savent que les aveugles souffrent mais il y a des voisines qui disent aussi que tu dois regarder au tableau, qui ne veulent pas t'aider. »

Certains interviews soulignent toutefois la difficulté pour certains enfants d'avoir accès à une vie privée pleinement respectée, particulièrement en famille d'accueil ou des tensions peuvent arriver avec les autres enfants du ménage ou sur les questions de biens ou d'espace personnels.

Pistes d'amélioration « vie privée – vie communautaire »

- ⇒ Intégrer dans la charte avec les familles d'accueil des aspects concernant l'espace privé des enfants et le respect de l'autonomie, cela en accord avec la culture et les pratiques locales.
- ⇒ Favoriser le tutorat comme vecteur de connexion entre la vie privée et le vivre ensemble
- ⇒ Systématiser le suivi psychosocial parent/famille d'accueil/enfant

4.4.2.4.8 Loisir et culture

L'accès au loisir et à la culture est une des sources principales de satisfaction des enfants. Ils soulignent le plaisir de pouvoir jouer ensemble au football ou de pratiquer du sport en général. C'est un sujet d'enthousiasme que ce soit pour le pratiquer ou suivre les événements publics. Les enfants interviewés tant à l'UN-ABPAM qu'au CVT témoignent de leur passion du sport. Les entretiens réalisés avec l'INEFJA soulignent également l'importance du Cécifoot pour les jeunes. Extraits d'entretiens à l'UN-ABPAM :

- ⇒ « Ici on fait le torball et le cécifoot »
- ⇒ « Je pratique l'athlétisme et la course. Je fais la vitesse et l'endurance. Comme on voit un peu un peu, on peut courir seule. »⁶⁰

La mise en place d'équipes de cécifoot ou la participation à des compétitions est un facteur important d'émancipation et de confiance en soi. La création de partenariats avec des hôtels pour l'accès à des infrastructures de natation a été perçue comme une réussite par les équipes.

Le développement de formations théâtrales ou culturelles a été moins évoqué que le sport même s'il est présent. Les pistes du théâtre-action seraient probablement un vecteur intéressant d'émancipation des jeunes cumulé à une sensibilisation efficace des familles.

⁵⁸ Focus-group enfants CVT

⁵⁹ Focus-group jeunes UN-ABPAM

⁶⁰ Focus-Group jeunes UN-ABPAM

Pistes d'amélioration « loisir - culture »

- ⇒ Renforcer l'accès aux équipements et infrastructures sportives
- ⇒ Développer des activités culturelles théâtrales comme vecteur de confiance en soi et de sensibilisation communautaire.

4.4.2.4.9 Enseignement de qualité

Ce point a largement été abordé dans le chapitre « efficacité » au niveau du point « 4.1.1.6 Renforcement de capacités et de l'autonomie des EJHS »

Outre les éléments évoqués concernant la qualité de l'enseignement, l'élément le plus significatif concernant l'enseignement de qualité est probablement l'avis des EJHS eux-mêmes. A ce titre, ils soulignent **l'importance de leur présence à l'école**.

- ⇒ « *A travers les études, je peux réussir à trouver un emploi* »
- ⇒ « *Je sais que si je me concentre et me donne à fonds, je pourrai finir mes études et c'est cela qui me motive* ». ⁶¹
- ⇒ « *Je vais à l'école étudier, cela me rend fier* » ⁶²

Les EJHS font **montre d'ambition** pour leur futur professionnel et, comme tout enfant, laissent parler leurs rêves. Leurs témoignages sont inspirants et démontrent d'une autoestime positive de la part des EJHS :

- ⇒ *J'aimerais être journaliste. C'est mon métier de rêve.*
- ⇒ *Je veux devenir gendarme*
- ⇒ *Je voudrais devenir une grande sportive*
- ⇒ *Je veux faire avocate.*
- ⇒ *Je veux devenir un journaliste sportif.* ⁶³

SHC et ses partenaires peuvent être fiers d'offrir à ces EJHS des perspectives positives.

Cependant, il peut arriver que l'enseignement de qualité soit mis en péril par l'instabilité de fonctionnement (grève, mauvaise gestion,...). C'est le cas au Burkina Faso où l'EJA souffre notamment d'un manque de suivi et de connexion avec le reste des équipes de l'UN-ABPAM. Favoriser un meilleur suivi via une direction exécutive opérationnel au niveau de l'UN-ABPAM peut s'avérer être une piste à privilégier.

4.4.3 Plan d'action - Stratégies de renforcement du suivi psychosocial

4.4.3.1 Définir des porteurs clairement identifiés pour le suivi psychosocial

Vu la diversité des profils se chargeant actuellement en tout ou en partie du suivi psychosocial (voir point 6.4.5), il est important de progressivement définir des responsabilités et une feuille de route claires.

Le responsable du suivi psychosocial doit donc être clairement identifié. Cette identification peut varier en fonction des partenaires locaux mais devrait nécessairement se porter soit :

- sur une **personne dédiée au sein de chaque institution** et s'appuyant éventuellement selon la taille de la structure ou ses délocalisations sur un personnel de terrain.
- sur une **institution partenaire** (comme évoqué auparavant) qui serait dédiée au suivi psychosocial.

En ce qui concerne la personne dédiée

Les partenaires ont besoin d'une ou plusieurs personnes référentes et suffisamment formées en matière de suivi psychosocial capable de centraliser les informations concernant chaque jeune et de coordonner les efforts des différents acteurs autour de ce jeune (école, centre spécialisé, services sociaux, médecins,

⁶¹ Focus-group jeunes UN-ABPAM

⁶² Focus-group enfants CVT

⁶³ Focus-group jeunes UN-ABPAM

familles d'accueil, etc.). Cette personne ne doit pas nécessairement réaliser le suivi psychosocial elle-même mais être capable d'être la référente pour le suivi du dossier de l'EJHS.

En ce qui concerne l'institution partenaire

La définition d'une institution chargée d'opérationnaliser le suivi psychosocial est au cœur des enjeux. Comme déjà évoqué précédemment, la piste de collaborations et de synergie est privilégiée. Il s'agirait donc d'identifier des institutions en charge du suivi psychosocial. Selon les cas :

1. une institution d'Etat reconnue et officiellement chargée de ces questions. Les directions des services de l'action sociale sont les plus légitimes pour réaliser ce suivi.
⇒ « *L'INEFJA ne peut pas faire ce suivi tout seul. Pour moi c'est l'interdisciplinarité qui doit jouer. Il vaut mieux que les organes de l'Etat jouent leur rôle dans ce sens.* »⁶⁴
2. une ONG spécialisée dans le bien-être des enfants et ayant les compétences nécessaires pour mettre en œuvre un suivi personnalisé de qualité.
3. Si ces relais ne sont pas possibles, opter pour un suivi en interne pourrait être une solution. Chaque encadreur (Sénégal) ou maître de suivi (Burkina Faso) devrait être apparié avec une personne responsable du suivi psychosocial dans sa région d'intervention. Cela nécessiterait cependant des ressources importantes, un processus de formation et un encadrement via des outils de suivi adaptés.

La collaboration avec une institution partenaire (publique ou privée) nécessite la rédaction d'accords de collaboration désignant les responsabilités mutuelles (entre le partenaire local de SHC et l'institution) et les moyens mis à disposition de l'institution pour réaliser le suivi. Cette stratégie risque d'entraîner des coûts importants mais semble essentielle pour favoriser un suivi de qualité à chaque enfant.

Dans le cadre du Burkina Faso, les moniteurs ont progressivement pris une place importante dans le suivi et l'identification des EJHS. Cependant, leur rôle, bien que nécessaire au niveau communautaire et d'identification, butte sur leurs limites en termes de compétences professionnelles : suivi psychosocial, suivi-évaluation,... A ce titre, la concertation devra favoriser une évolution progressive de leur rôle vers le dialogue communautaire tandis qu'un ou une agente spécialisée prendrait le relai sur les questions de suivi psychosocial et médical. L'équipe projet de l'UN-ABPAM est consciente de ces défis mais n'arrive pas à redresser la situation :

- ⇒ « *Jusqu'à aujourd'hui, on rencontre des moniteurs qui demandent de l'argent pour aller chercher des enfants. On lui dit non et qu'il doit laisser les parents prendre l'initiative. 50% des problèmes viennent de là. Déjà couper le lien avec les parents, on est en porte à faux avec les politiques. On ne doit plus couper les liens.* »⁶⁵

4.4.3.2 Structurer le suivi psychosocial (SPS)

Le SPS au sein des partenaires de SHC devrait pouvoir être construit autour d'un processus clairement identifié et porté par la personne identifiée à l'étape précédente. Ce processus comporterait au minimum :

- Une **anamnèse psychosociale** basée sur plusieurs entretiens se recoupant : parents, enfant, famille d'accueil, voisinage
- Un **diagnostic médical complet**. Couplé à l'anamnèse psychosociale, il doit permettre d'établir un plan d'accompagnement individualisé (PAI) adapté à l'enfant
- Une **entrevue annuelle** de suivi avec chaque enfant où seraient complétées systématiquement **l'analyse PPH et le dossier individuel de chaque enfant (administratif, scolaire, personnel, médical)**.
- Une **entrevue annuelle de suivi avec** les parents et la famille d'accueil (ou l'éducateur) de l'enfant.

⁶⁴ Interview Aly Dia, 19 mars 2025

⁶⁵ Interview Eugène Bayili, 17 mars 2025

- **Une réunion annuelle de suivi multidisciplinaire avec** le personnel chargé de l'accompagnement psychologique, médical et pédagogique de l'enfant : le cas échéant : responsable du suivi psychosocial, enseignant, moniteur, maître de suivi, directeur, personnel médical.

Ces réunions seront l'occasion de compléter le dossier de l'enfant avec notamment l'outil d'analyse PPH éventuellement complété d'ajouts et de notes pédagogique et de bien-être psychologique et social.

Systématiser l'usage des outils de suivi

Les outils de suivi actuellement en test (Kobus et analyse PPH) rencontrent certaines difficultés d'usage. Des témoignages évoquent le manque de souplesse de Kobus qui serait trop articulé autour du suivi médical et moins au niveau psychosocial. Quant à l'analyse PPH, l'UN-ABPAM et INEFJA évoquent des difficultés :

- ⇒ « François et Maurice ont eu les outils PPH d'abord en version physique scannés puis renvoyé à SHC qui devait faire la synthèse et nous revenir par rapport aux données. Mais on n'a pas eu la synthèse. Les résultats n'ont pas été exploités comme on attendait. Ensuite on a collecté via Kobocollect. Mais il y a eu beaucoup de difficultés de la mise en œuvre. On a essayé d'adapter l'outil Kobus au Handicap. Or Kobus est développé pour des enfants malades en consultation. C'est plus un outil de suivi pour les docteurs. »⁶⁶
- ⇒ « L'outil PPH peut servir à ce niveau. Mais maintenant ce n'est pas bien utilisé. Cet outil-là est trop toubab. »⁶⁷

L'expérimentation de ces outils doit quand même être saluée. Il est toutefois important que SHC et ses partenaires fassent le bilan de cet usage et s'accordent sur des outils adoptés par tous et pouvant être systématisés.

Les deux types d'outils restent pertinents :

- Un outil de suivi global de l'enfant : dossier administratif, médical, psychosocial, scolaire
- Un outil d'analyse de l'autonomie tel que le PPH

A ces outils devrait également être ajouté un **Plan d'Accompagnement Individualisé (PAI)** selon sa dénomination en Belgique francophone. Il s'agit d'un plan rédigé avec le jeune en collaboration avec les accompagnateurs psychosociaux et médicaux afin de dresser les besoins pédagogiques de l'enfant en fonction de son handicap. Ce plan dresse ses besoins mais également des mesures d'adaptation pédagogique : durée de composition allongée, caractères spéciaux,...

Ce PAI doit permettre de recommander une **stratégie adaptée à l'enfant** : noir ou braille selon l'état de la déficience visuelle ; inclusion ou spécialisé ; prise en compte du polyhandicap, etc. Le PAI doit permettre aux futurs accompagnateurs de l'enfant (enseignants, maîtres de suivi, AVS,...) de comprendre clairement et simplement les mesures à prendre à son profit.

4.4.3.3 Renforcer le dialogue avec les parents

Comme déjà évoqué précédemment, la place des parents est centrale dans le processus. Il apparaît important que les parents soient impliqués fortement dans le suivi psychosocial tant pour leur propre compréhension et acceptation du handicap que pour le bien-être des enfants. Il est donc recommandé de :

- Intégrer les parents en tant que public-cible du programme de SHC avec un résultat ou des indicateurs dédiés.
- Favoriser des moments de dialogue entre parents dans une perspective d'échange d'expérience et de partage mutuel.

⁶⁶ Interview Eugène Bayili, 17 mars 2025

⁶⁷ Interview Aly Dia, 19 mars 2025

- Relancer les dynamiques d'associations de parents.

4.4.3.4 Favoriser un accès au soin de santé

Le suivi psychosocial doit permettre de systématiser l'accès aux soins de santé tant en matière diagnostic que curatif. Le diagnostic doit permettre d'établir un processus de suivi médical adapté mais également proposé un **plan d'accompagnement individualisé (PAI)** adapté à l'enfant.

L'accompagnement dans l'accès aux soins médicaux doit faire l'objet de responsabilités claires et de partenariats préétablis avec des centres de santé pour en faciliter l'opérationnalisation.

4.4.3.5 Renforcer la prévention et la promotion de la santé/bien-être :

Une approche de prévention nécessite de réaliser des ateliers collectifs concernant des aspects psychosociaux considérés comme importants par le personnel d'appui : protection, menstrues, épanouissement personnel, ...

Cette approche de prévention s'adresse avant tout à des groupes mais peut également s'opérer de manière individuelle dans le cadre du suivi personnalisé des EJHS.

La prévention doit pouvoir se réaliser tant à l'endroit des EJHS que des parents réels et des familles d'accueil. Elle doit permettre une appropriation plus profonde des aspects touchant aux 9 droits de l'enfant précédemment évoqués.

Identifier des **comités représentatifs des différents groupes sociaux** (familles d'accueil, parents réels, comités d'enfants, associations de personnes déficientes sensorielles) organisés par zone géographique devrait permettre de nouer un dialogue avec l'ensemble de ces groupes permettant de dresser des stratégies portées collectivement tant par les groupes sociaux que par les partenaires locaux et SHC.

Ainsi, chaque région pourrait faire se rencontrer annuellement une « table de concertation » des acteurs communautaires agissant autour du handicap sensoriel et dresser un plan de sensibilisation en partie autoporté par les acteurs eux-mêmes.

Les **moniteurs au Burkina Faso** pourraient progressivement voir leurs responsabilités se renforcer vers la prévention et la promotion de la santé au détriment de celles concernant la prise en charge des EJHS.

4.4.3.6 Favoriser un cadre de vie sain et épanouissant pour l'enfant

A ce titre, les recommandations ont déjà été réalisées précédemment (4.4.2.4.4 – lien avec les familles). Elles se résument comme suit :

- ⇒ Prioriser tant que faire se peut la **prise en charge des enfants burkinabè par des internats** décentralisés dans les régions.
- ⇒ S'appuyer prioritairement sur les **services d'action sociale** via des accords de collaboration spécifiques concernant le suivi des familles d'origine et d'accueil (Burkina Faso) ainsi que des internats identifiés.
- ⇒ Rédiger une **charte ou convention avec les familles d'accueil**, lorsque celles-ci s'avèrent encore nécessaires, établissant clairement les conditions d'accueil
- ⇒ Réaliser un **suivi psychosocial périodique des familles d'accueil** basé sur le respect de la charte préalablement signée et sur des pistes d'amélioration progressives

4.4.3.7 Synthèse des recommandations « droits de l'enfant » et plan d'action

L'analyse de **l'approche « droits de l'enfant »** peut permettre de dresser les recommandations synthétiques suivantes (déjà évoquées dans chaque paragraphe spécifique) :

- **Favoriser la démocratie participative des EJHS** (et de l'ensemble des élèves) au sein des institutions scolaires.
- Continuer la **diffusion large du braille et de la langue des signes**, particulièrement auprès des enseignants du secondaire et des familles.

- Créer une **base de données systématique** de suivi des EJHS permettant une mise à jour des dossiers administratifs, l'obtention des actes officiels nécessaires dans le cadre du suivi psychosocial.
- **Considérer les familles d'origine comme des parties-prenantes** du programme (via un résultat dédié, la création d'espaces de dialogue et le renforcement des APE) afin de renforcer leur implication dans la scolarisation et l'accompagnement des EJHS.
- Concernant le suivi des EJHS au Burkina Faso :
 - o Prioriser tant que faire se peut la **prise en charge des enfants burkinabè par des internats** décentralisés dans les régions ;
 - o S'appuyer prioritairement sur les **services d'action sociale** au Burkina Faso via des accords de collaboration spécifiques concernant le suivi des familles d'origine et d'accueil ainsi que des internats identifiés ;
 - o Créer des **synergies opérationnelles avec des OSC locales et ONG internationales (SOS-Village enfants)** pour améliorer le dispositif d'accueil et la qualité de la prise en charge extra-scolaire → internats, actions ponctuelles de renforcement des compétences, actions de sensibilisation envers les familles, ...
 - o Rédiger une **charte ou convention avec les familles d'accueil**, lorsque celles-ci s'avèrent encore nécessaires, établissant clairement les conditions d'accueil
 - o Réaliser un **suivi psychosocial périodique des familles d'accueil** basé sur le respect de la charte préalablement signée et sur des pistes d'amélioration progressives
 - o **Orienter le rôle des moniteurs vers la prévention et la sensibilisation.** Leur retirer la responsabilité de prendre en charge les EJHV
- Mettre rapidement en place une **politique de sauvegarde** au sein de chacune des institutions ou associations partenaires
- Organiser des **espaces de concertation entre enseignants**, direction, personnel de suivi psychosocial et EJHS concernant les pratiques pédagogiques et les aménagements raisonnables.

Le plan d'action peut quant à lui être synthétisé de la manière suivante :

1. Définition de responsabilités :
 - ⇒ Un référent « psychosocial par partenaire » chargé de suivre les dossiers de chaque jeune ;
 - ⇒ Un suivi délocalisé et géré prioritairement par l'action social et/ou une institution privée ;
2. Définition d'un processus de suivi accompagné d'outils spécifiques et harmonisés. Ce processus serait centralisé par le référent « psychosocial » au sein de chaque partenaire local ;
3. Structuration du diagnostic médical en tant qu'étape essentielle dans la définition des besoins de l'enfant ;
4. Prise en charge des soins tant en termes de diagnostic que de suivi médical via des accords de collaborations avec des structures spécialisées ;
5. Renforcement significatif des étapes de prévention et de sensibilisation ;
6. Prise en considération des parents comme bénéficiaires à part entière du programme.

4.4.4 Etonnements des experts techniques au niveau du suivi psychosocial

Le sujet du suivi psychosocial a fait l'objet d'un débat permanent entre les experts techniques et les évaluateurs en cours de mission. Les experts techniques soulignent notamment :

- Les différences existant entre les **régimes d'internats et ceux en famille d'accueil**, chacun soulignant les avantages et inconvénients de chaque système. Il est intéressant de souligner que de certains acteurs sénégalais étaient très élogieux par rapport à leur système d'internat (Les Cajoutiers) appelant à le généraliser. Le débat sur la persistance du lien familial versus la qualité de vie en internat est donc à souligner.
- La **place des familles** qui, dans les deux pays, doit être revalorisée. Les experts techniques invitent à prendre davantage en compte les familles et favoriser leur implication dans le programme.

- **L'existence de la DPEIEFG** au Burkina Faso qui porte le projet de l'inclusion
- L'expert technique burkinabè souligne que l'Etat **sénégalais est au premier plan concernant la question de la prise en charge psychopédagogique et sociale** des enfants et jeunes handicapés sensoriels (locaux de l'INEFJA construits par l'Etat, fonctionnement de l'INEFJA et salaires du personnel supporté par l'Etat...).

Les deux experts techniques s'accordent sur l'importance de revaloriser la **place des familles** dans les deux pays. Le rôle des moniteurs au Burkina Faso a fortement interpellé l'expert technique sénégalais. Celui-ci a invité à davantage de prise en compte du bien-être des enfants et à la promotion des systèmes d'internat. Son témoignage a permis de lancer des débats au niveau des familles et des moniteurs lors des focus-groups spécifiques.

L'expert technique sénégalais a également plaidé pour élargir les formations pour la gestion du handicap vers les parents d'accueil ou biologiques pour une meilleure connaissance de la cible. Il considère que les parents biologiques craignent de garder les enfants à cause des préjugés sociaux.

L'expérience de la mutuelle de santé au Burkina Faso a été largement vantée par l'expert technique sénégalais qui considère cela comme une piste majeure de prise en charge médicale des EJHS.

5 Conclusions et recommandations

5.1 Conclusions

Le travail mené par SHC et ses partenaires locaux est **de première importance du fait** :

- De **l'impact positif du programme sur les 850 enfants** et jeunes touchés qui acquièrent de réelles perspectives sociales et professionnelles grâce à celui-ci ;
- **Du peu d'acteurs de terrain ou internationaux** actifs sur les thématiques du handicap sensoriel ;
- Du **processus d'amélioration permanente** mis en place permettant d'imaginer un programme progressivement plus performant et impactant.

Toutefois, la tâche est immense et l'accompagnement de jeunes en situation d'handicap sensoriel comporte tant d'aspects que tous ne peuvent être menés efficacement par SHC et ses partenaires.

La **prise en charge d'un enseignement de qualité inclusif est déjà en soi un défi**. SHC et ses partenaires s'y attèlent et, **progressivement, améliorent la qualité et l'accessibilité** de l'enseignement inclusif à destination des EJHS.

Les autres aspects (suivi psychosocial et médical, épanouissement par le sport et les loisirs, logistique (logement, déplacement, alimentation, etc.), accès à un métier, sensibilisation de la communauté...) sont pris en charge mais pourraient faire l'objet de **choix** de la part de SHC et de ses partenaires entre :

- ceux qui seraient **pleinement investis et pris en charge directement** ;
- ceux qui **nécessiteraient des alliances spécifiques** pour être menés professionnellement à bien.

De nombreuses structures contribuent à appuyer ces aspects, qu'elles soient étatiques ou associatives. Certaines ONG se coordonnent déjà avec SHC (Fondation Tic-Tac, Terre des Hommes), d'autres non (HI, ASMAE, Light For the World,...).

La collaboration avec les services d'Etat est également significative tant au Sénégal avec le MEN et le ministère de l'Action Sociale qu'au Burkina Faso avec le MENAPLN, la DPEIEFG et le ministère de l'Action Sociale. Cependant ces collaborations peuvent être largement renforcées et institutionnalisées via des accords de collaboration spécifiques.

Une collaboration plus institutionnalisée, une meilleure planification et concertation avec ces structures tant étatiques qu'associatives est prioritaire afin de se répartir les tâches et garantir un impact plus systémique sur les bénéficiaires du programme.

5.1.1 Probabilité d'atteinte des résultats

En termes de probabilité d'atteinte des résultats, celle-ci est très haute. Il ne fait que peu de doute que SHC atteindra ses objectifs pour 2026. Du fait des perturbations liées au début de programme (coupes budgétaires) et à la difficulté de mise en œuvre du programme, **la note de B mentionnée pour l'efficacité est considérée comme légitime.**

Continuum éducatif

SHC et ses partenaires locaux prennent la question du continuum éducatif au sérieux et mettent en place des stratégies pour le renforcer, notamment la formation des enseignants, l'identification de filières professionnelles et le plaidoyer pour un accès facilité aux épreuves certificatives.

Chacune de ces stratégies doit être renforcée afin de garantir un continuum éducatif de qualité. En effet, **les acquis sont encore trop fragiles en secondaire** (nombre et qualité des enseignants formés, mobilité de ceux-ci, surcharge des encadreurs et des maîtres de suivi) que pour pouvoir aisément démultiplier le programme ou arrêter les formations. L'appui des inspections est un vrai levier de soutien et d'appropriation par les autorités déconcentrées du MENAPLN et du MEN et pourrait être élargi. La création d'un répertoire

détaillé des enseignants formés et de leur spécialité faciliterait le référencement et le plaidoyer auprès du ministère.

L'investissement des partenaires dans l'identification d'un emploi est significatif pour la plupart. Des démarches sont réalisées au Sénégal pour identifier des employeurs et des collaborations avec des centres de formation sont mises en œuvre. L'UN-ABPAM est moins mobilisé sur ces questions du fait du manque de proactivité de son CA. Le développement d'un suivi personnalisé des enfants associant psychosocial, médical et pédagogique devrait permettre de dresser avec l'enfant et sa famille un plan de formation prenant en compte ses capacités, ses besoins et envies afin de construire progressivement un parcours d'apprentissage le menant à l'emploi. La création de réseaux d'employeurs favorables et l'initiation à l'entrepreneuriat en cours de parcours scolaire sont également des pistes importantes.

Renforcer l'identification de partenaires spécialisés dans la formation ou l'insertion professionnelle pourrait être une piste intéressante pour renforcer l'impact final du programme.

Enseignement de qualité

SHC et ses partenaires favorisent l'accès à un **enseignement de qualité** pour les EJHS en :

- Formant continuellement les enseignants au braille, langue des signes et aux approches pédagogiques adaptées ;
- Renforçant, progressivement, le suivi de ces enseignants via des partenariats avec les Inspections ;
- Mettant à disposition du matériel pédagogique adapté ;
- Plaidant pour une meilleure prise en compte du handicap sensoriel par l'Etat et ses directions (formation initiale des enseignants, examens adaptés,...).

Cependant, ces trois stratégies sont à **maintenir et à renforcer** afin d'améliorer la qualité de l'enseignement. La question de la motivation des enseignants est à ce titre un point épineux nécessitant un dialogue avec les directions et les inspections.

Organiser des **espaces de concertation et d'échange de savoirs-faires** entre enseignants ainsi que **responsabiliser davantage les directions** dans leur rôle de formation pédagogique favoriserait une démultiplication de l'appui de SHC au niveau de la qualité de l'enseignement. **Plaider auprès de l'Etat pour une formation initiale** prenant en compte l'éducation inclusive est également très important.

Renforcement des capacités et de l'autonomie des EJHS

SHC et ses partenaires locaux œuvrent indéniablement au **renforcement de capacités et de l'autonomie** des EJHS. La promotion de la langue des signes et du braille, la stratégie associant enseignement spécialisé et inclusion, le système de tutorat, la pratique du sport et des loisirs, la sensibilisation des familles à l'autonomie des enfants sont autant de facteurs renforçant les capacités et l'autonomie des EJHS.

L'usage de **l'outil d'analyse PPH** a un véritable potentiel et doit être renforcé et systématisé comme outil de référence pour le suivi personnel des enfants. Cependant cet outil n'a encore été utilisé qu'à petite échelle et est considéré comme complexe par les partenaires.

L'autonomie pourrait encore être renforcée grâce à la systématisation de la **sensibilisation des parents, leur formation en langue des signes** et l'implication des EJHS à cet égard ; le développement d'une **stratégie** concernant la régularisation des documents administratifs ; le renforcement **des activités de sport et de loisir**.

Participation des EJHS à la vie communautaire

Le programme mis en œuvre par SHC et ses partenaires comporte de nombreux éléments favorisant la participation des EJHS à la vie communautaire : les activités de sport et de loisir, les activités socio-culturelles et artistiques, les gouvernements scolaires et assimilés.

Cependant, l'éloignement des enfants vis-à-vis de leurs familles renforce la tension entre l'épanouissement de l'enfant dans la communauté à proximité de l'école et une ignorance des capacités de l'enfant et de son intégration au niveau de sa communauté d'origine. Les internats et les écoles spécialisés constituent autant de cocons de sécurité et d'épanouissement pour l'enfant mais qui ne facilitent pas leur inclusion sociale dans la communauté.

De ce fait, il serait important de :

- Mettre l'accent sur **l'implication des familles** (tables-rondes, APE) en vue de renforcer le lien familial en tant que base de l'inclusion sociale dans la communauté ;
- Renforcer les **partenariats culturels** valorisant l'enfant au sein de sa communauté d'origine ;
- Renouveler **le rôle des moniteurs** (Burkina Faso) **en les orientant vers la prévention et la sensibilisation** ;
- Créer des **collaborations avec les services d'Action Sociale** concernant l'identification des EJHS ;
- Renforcer le **réseautage et les capacités des associations de déficients visuels et auditifs comme relai pour la prévention et la sensibilisation** ;
- Favoriser la **rencontre entre les différents groupes sociaux entourant l'enfant** (parents réels, familles d'accueil, comités d'enfants...).

Malvoyance

L'expérimentation sur la malvoyance est **pertinente et source d'apprentissages**. L'expérience met en lumière les **difficultés de diagnostic des enfants**, les complexités liées à l'équipement des classes et les enjeux liés à un suivi complet et personnalisé de chaque enfant afin de lui assurer un parcours scolaire et professionnel adapté à sa situation.

L'appropriation **d'initiatives pilotes par le partenaire** peut également s'avérer complexe. A ce titre, les recommandations sont :

- Fonder l'approche malvoyance sur le renforcement du suivi médical des enfants et le diagnostic fin de leur handicap ;
- Renforcer l'appropriation des partenaires sur la thématique de la malvoyance en valorisant leurs propres expériences d'accompagnement de jeunes malvoyants ;
- Se baser sur du matériel local (loupe, agrandissements papiers) ;
- Sensibiliser et former les enseignants à la spécificité de l'approche « malvoyance ».

5.1.2 Appréciation de la durabilité du programme

Le programme a largement renforcé sa capacité à générer des bénéfices durables dans le temps.

Au niveau des **ressources humaines travaillant au sein des partenaires**, le programme a permis de renforcer leurs capacités techniques (pédagogie, gestion, langue des signes, braille). Le personnel est compétent et stable dans la plupart des cas. Le personnel pris en charge par l'Etat est un atout significatif en termes de durabilité si les Etats maintiennent leur engagement de mise à disposition.

Au niveau du **personnel enseignant**, la durabilité est renforcée grâce à leur formation continue et leur mise en réseau dans certains cas (au Burkina Faso, les Groupes d'Animation Pédagogiques par exemple). Les enjeux sont la stabilité du personnel, l'accès à de meilleures conditions de travail (notamment financières) et la pérennisation de la formation afin d'atteindre un pool de personnes formées suffisamment large.

Concernant les ressources humaines, il est **recommandé de continuer le plaidoyer** auprès des Etats pour maximiser les **misés à disposition de RH** (médicales, pédagogiques, psychosociales), **renforcer la formation initiale et continue des enseignants, favoriser les dynamiques de formations par les pairs**.

La durabilité est également renforcée grâce à **de l'équipement et du matériel** adapté. Les classes de transcription sont ainsi à valoriser. Une **meilleure planification** de mise à disposition de ces équipements

pédagogiques et un **partage de bonnes pratiques** entre enseignants afin de favoriser la production locale de matériel pourrait permettre de renforcer la durabilité.

La **collaboration avec les services de l'Etat** est un élément phare du renforcement de la durabilité grâce à l'appui en personnel et à des collaborations pédagogiques. Ces collaborations sont à encourager et à formaliser.

La durabilité sera globalement renforcée grâce au **maintien du renforcement de capacités des enseignants**, la **structuration du dialogue et du plaidoyer envers les services de l'Etat**, une **meilleure concertation et collaboration avec les écoles et leurs hiérarchies (SNEC, MEN, MENAPLN,...)** afin de les responsabiliser sur la **formation du personnel, sa stabilité, et sa motivation**.

5.1.3 Regard critique sur l'approche partenariale

Organisation partenariale

SHC veut créer une dynamique participative au sein de ses partenaires. Ceux-ci soulignent très positivement la **phase de rédaction de programme** ainsi que l'atelier de mai 2024 en Belgique. Le **renforcement de capacités technique** progressif et adapté réalisé par le personnel de SHC ainsi que les **formations régulières** organisées sont **efficaces et adaptées**.

Cinq points d'attention émergent :

- **Le renforcement des rencontres régulières** des partenaires sénégalais (6 mois) afin d'établir une communauté de pratique et de synergies. A ce sujet, **inviter l'UN-ABPAM** à davantage échanger avec ses pairs localement et internationalement.
- La **désarticulation institutionnelle et opérationnelle entre les équipes « programmes » et le reste de l'institution** :
 - o INEFJA : une réunion mensuelle de pilotage faciliterait le dialogue et l'appropriation ;
 - o UN-ABPAM : un manque de dialogue et de concertation est constaté entre les différents programmes gérés au sein de l'UN-ABPAM, notamment avec l'EJA. La création d'un poste de directeur exécutif chargé de la coordination entre les chargés de projets et le bureau ainsi que de la planification stratégique serait pertinent pour l'UN-ABPAM.
- Au Burkina Faso, **l'ouverture d'une représentation locale de SHC** permettrait de renforcer le suivi-évaluation, le plaidoyer, la coordination avec les services de l'Etat et avec d'autres partenaires en synergie.
- **L'importance d'anticiper et de prévoir des mesures de mitigation et des adaptations concernant les coupes budgétaires** de la DGD. Celles-ci sont désormais prévisibles et doivent être anticipées de commun accord avec les partenaires.

Impact du programme sur le renforcement des partenaires

Le programme a fortement contribué à renforcer les institutions des partenaires locaux grâce à :

- **L'accompagnement technique** de SHC et notamment la présence de sa représentante au Sénégal qui renforce les partenaires locaux au niveau financier et de gestion.
- Aux **missions ponctuelles de renforcement de capacités** réalisées par les comités déficiences auditives et visuelles.
- Au **plaidoyer de SHC et des partenaires** pour renforcer la base financière des structures partenaires via le détachement de personnels et le financement de ces structures par l'Etat.
- À la **coordination plus efficace** avec les structures de l'Etat.

L'appropriation du programme par les partenaires est forte sauf sur quelques points spécifiques où le débat entre SHC et ses partenaires reste actif : place des moniteurs et logement des enfants au Burkina Faso, classe de malvoyance au Sénégal.

Pertinence du choix partenarial

Parmi les quatre chemins de la théorie du changement, deux sont cohérents avec le choix des partenaires actuels (**chemin 1 : renforcement de capacités des partenaires** et **chemin 2 : offre éducative continue**). Les **chemins 3 (prise en charge psychosociale)** et **4 (réseautage et plaidoyer)** relèvent moins de la spécialité des partenaires locaux. Ils sont toutefois capables de les prendre en charge mais moyennant des efforts plus importants. SHC pourrait, en préparation du prochain programme, dérouler la stratégie suivante :

1. **Désignation de responsabilités ad hoc au sein des partenaires** concernant ces deux stratégies ;
2. **Responsabilisation et mobilisation croissante** des acteurs de terrain légitimes tels que les écoles et leurs directions, les inspections ou les services sociaux (via des accords de collaboration officiels) ;
3. Dynamisation **des réseaux nationaux et des partenaires internationaux déjà présents** dans une perspective de répartition des tâches.
4. Selon les besoins restant, l'identification de **nouveaux partenaires chargés** de mener à bien ces actions : **suivi psycho-social et plaidoyer/réseautages**.

5.1.4 Prise en charge psychosociale

Le **suivi psychosocial ne fait pas**, à l'heure actuelle, **l'objet d'une prise en charge coordonnée** entre les acteurs. **Chacun développe sa propre stratégie** en fonction de ses moyens et de sa capacité à y consacrer une ou plusieurs ressources humaines. **SHC consacre toutefois beaucoup d'énergie** afin de faire évoluer la prise en charge psychosociale via des formations spécifiques (politiques de sauvegarde) et surtout un dialogue permanent avec les partenaires visant à faire évoluer leurs pratiques et élargir leurs réflexions. Développer une **approche basée sur les droits de l'enfant** favorisera une prise en compte d'un ensemble de facteurs interdépendants tels que la participation des EJHS, le lien avec leurs familles, leurs conditions de vie, la protection contre la violence, etc.

Construire une stratégie de renforcement du suivi psychosocial nécessitera :

- une **responsabilisation claire des acteurs** (via un personnel dédié et via des collaborations spécifiques)
- une **structuration efficace du suivi et des outils** y afférant :
 - o Un outil de suivi global de l'enfant : dossier administratif, médical, psychosocial, scolaire
 - o Un outil d'analyse de l'autonomie tel que le PPH

Le suivi psychosocial devra nécessairement également **impliquer les familles, le renforcement de la prévention et de la sensibilisation**.

Outre la structuration du suivi psychosocial, la **question du logement des EJHV au Burkina Faso** dans des conditions difficiles ainsi que **la prise en charge des soins médicaux** sont **deux points d'attention majeurs**.

Les recommandations structurées sont détaillées ci-après.

5.2 Recommandations par question évaluative

Continuum éducatif :

Les actions développées pour poursuivre la scolarisation des EJHS après l'élémentaire sont-elles efficaces au niveau de l'enseignement général et de la formation professionnelle ?

1. **Anticiper le nombre croissant d'élèves en secondaire.**
2. **Renforcer la formation systématisée et anticipée** des enseignants de secondaire accueillant un EJHS.
3. **Désigner des AVS ou maitres de suivi spécialisés** dans le secondaire capables d'épauler les enseignants et maîtrisant les matières enseignées en secondaire (notamment les mathématiques).
4. **Plaider pour une reconnaissance du statut d'AVS** : la reconnaissance du statut d'AVS et leur formation est une priorité pour accompagner les enseignants spécialisés et de l'inclusion.
5. **Concernant les EJHA**, développer des filières d'enseignement spécialisées (ou sur le modèle des Cajoutiers); envisager l'encadrement rapproché par des interprètes ou des enseignants spécialisés.
6. **Soutenir l'appropriation par l'Etat des projets pilotes développés** via la capitalisation et la collaboration avec l'Etat.
7. **Plaider** auprès des directions et ministères concernant le respect des aménagements raisonnables pour les EJHS (tiers temps...) et la transcription anticipée des épreuves.

Offrent-elles des perspectives d'avenir et de mise à l'emploi pour les EJHS ?

1. **Echanger avec chaque partenaire sur ses capacités et ambitions** à prendre en charge certains points spécifiques de la formation professionnelle.
2. Créer des **partenariats et synergies avec des associations et institutions alliées pour la prise en charge de la formation professionnelle et de la mise à l'emploi** complétant l'offre des partenaires actuels.
3. Construire progressivement le **chemin de formation professionnel** spécifiquement avec chaque jeune **dans le cadre de son suivi personnalisé** (voir chapitre Suivi Psycho-social).
4. Envisager la mise en place de **parcours d'initiation à l'entrepreneuriat et aux métiers** au sein des instituts pour les EJHS, en collaboration avec des fablabs, des incubateurs et des structures d'accompagnement à l'employabilité et à l'auto-emploi.
5. Renforcer le **dialogue et le lobbying auprès des entreprises** afin de mieux cerner leurs besoins en ressources humaines et les engager dans l'offre de stage, d'emploi au profit des EJHS.
6. **Créer un réseau d'entreprises partenaires** facilitant la mise à l'emploi et formation du personnel des entreprises en inclusion. Un axe particulier sur la **fonction publique** où des places sont réservées aux personnes handicapées sensorielles peut être également une piste importante.

Renforcement des capacités et de l'autonomie des EJHS :

Le programme permet-il aux EJHS de se former et d'acquérir ces capacités ?

1. Persévérer dans la **formation initiale, continue et dans le coaching** via les maitres de suivi, AVS, inspecteurs.
2. Organiser des **espaces de concertation** entre enseignants, direction, personnel de suivi psychosocial et EJHS concernant les pratiques pédagogiques et les aménagements raisonnables.
3. Renforcer la **mise à disposition du matériel nécessaire** mais responsabiliser les enseignants concernant certains types de matériels pouvant être produits localement (géométrie, géographie).
4. Continuer le **plaidoyer pour des formations initiales** prévues dans le cursus des enseignants eux-mêmes.
5. Favoriser **l'usage des nouvelles technologies** comme une source d'apprentissage et d'émancipation des jeunes.

6. Renforcer de la robustesse de la chaîne de transmission et de traduction des documents pédagogiques (outils de scan et de transcription automatique s'il existe ?).
7. Prendre davantage en compte de la **spécificité du secondaire** dans l'accompagnement des EJHS en misant sur des AVS présents dans les écoles et des cours de rattrapage après journée en plus de la formation des enseignants.

Les EJHS sont-ils en progression sur le chemin de l'autonomisation ?

1. Systématiser progressivement **l'outil d'analyse PPH** comme outil de suivi des progrès de l'enfant.
2. **Considérer les parents comme des parties-prenantes** bénéficiant d'activités spécifiques (tables-rondes, soutien à la structuration d'APE, sensibilisation). L'expérience des APE menant des AGR (INEFJA) est à soutenir et diffuser.
3. Développer une **stratégie** concernant l'établissement des documents administratifs pour les EJHS, qu'il s'agisse des documents de naissance, d'identité ou de cartes d'invalidité.
4. Renforcer **l'accompagnement vers des activités de sport et de loisir**. Celui-ci pourrait être facilité grâce à la mise en œuvre de partenariats spécifiques avec des associations spécialisées.

Participation des EJHS à la vie communautaire :

Les EJHS sont-ils ou pourront ils devenir acteurs de changement positif dans leur société (donner des exemples de contributions). Quelle est la contribution du programme à ce niveau ?

1. **Renforcer l'ancrage familial en tant que base de l'inclusion communautaire** : impliquer les EJHS dans des activités de sensibilisation ou dans la participation active à des activités se déroulant dans leurs lieux d'origine.
2. Favoriser des **partenariats culturels** avec les cinémas ambulants (CNA) ou potentiellement avec des compagnies théâtrales de sensibilisation afin d'accroître l'ancrage communautaire des EJHS.
3. Sensibiliser à une plus **large diffusion de la langue des signes** comme un élément favorisant l'ancrage communautaire.
4. **Modifier le rôle des moniteurs** : beaucoup de moniteurs au Burkina Faso prennent progressivement de l'âge. Leur rôle pourrait être orienté vers la sensibilisation afin que le suivi et la prise en charge des EJHV soit confiés à des structures professionnelles.
5. **Revoir et adapter la collaboration avec les associations de déficients visuels et auditifs en fonction de leurs compétences** : au Burkina Faso, les associations de déficients visuels jouent un rôle important dans le processus d'accompagnement des EJHS mais contribuent également à faire perdurer des clichés et des mauvaises pratiques. Elles pourraient davantage s'orienter vers sensibilisation.

Malvoyance :

1. Fonder l'approche malvoyance sur le **renforcement du suivi médical** des enfants et le diagnostic fin de leur handicap.
2. Renforcer **l'appropriation des partenaires sur la thématique de la malvoyance** en valorisant leurs propres expériences d'accompagnement de jeunes malvoyants.
3. Se baser sur du **matériel local** (loupe, agrandissements papiers)
4. Sensibiliser et **former les enseignants à la spécificité de l'approche « malvoyance »**

Durabilité du programme :

1. *Continuer* le **renforcement de capacités des enseignants**, spécifiquement celui des enseignants du secondaire et **plaider pour l'organisation de modules de pédagogie inclusive dans leur formations initiales**.
2. **Débattre de la motivation financière des enseignants avec les directions et inspections**, favoriser un aménagement de leur temps de travail ou de meilleures conditions de travail (classes plus petites). Eventuellement, soutenir une montée d'échelon salarial pour les enseignants certifiés en langue des signes et/ou braille.

3. Organiser une **concertation structurée avec les écoles et leurs représentations officielles** (SNEC, MENAPLN, UN-ABPAM, Fédération Dimbaya à Ziguinchor, etc. selon les réseaux) ainsi que dans une moindre mesure avec **des APE redynamisées** afin de favoriser leur prise d'initiative et leur responsabilisation concernant :

- a. certains aspects logistiques : hébergement, alimentation etc. des enfants
- b. le renforcement de capacités de leurs enseignants
- c. le matériel pédagogique
- d. leur collaboration avec les services déconcentrés de l'Etat

Dans une perspective de durabilité, cette concertation doit permettre de responsabiliser les acteurs et renforcer leurs capacités à prendre des initiatives.

4. Favoriser les **innovations et les échanges de bonnes pratiques** concernant l'obtention de matériel pédagogique construit localement.
5. Renforcer la **planification des besoins** en matériel pédagogique et de transcription dans une perspective d'anticipation des pannes ou de manque de consommables. Investir dans le matériel pédagogique à destination du secondaire.
6. **Structurer et planifier le plaidoyer** via la création d'un **futur résultat dédié** et la rédaction d'un plan d'action en deux niveaux :
 - a. **Plaidoyer opérationnel** via les directions des ministères
 - b. **Plaidoyer politique** via des représentations locales de SHC et un réseau d'acteurs du handicap sensoriel (tant international que local)

Débattre avec les partenaires de la prise en charge de ce plaidoyer dans un contexte institutionnel complexe (structures étatiques : CVT, INEFJA ; difficulté institutionnelle : UN-ABPAM).

Regard critique sur l'approche partenariale :

Quel a été l'impact du programme sur le renforcement des capacités des partenaires ainsi qu'en termes d'appropriation et d'autonomisation ?

1. **Au niveau du suivi** : créer une représentation locale au Burkina Faso apte à prendre en charge le plaidoyer, le réseautage ainsi que le renforcement de capacités et le suivi des partenaires locaux
2. **Au niveau institutionnel** :
 - a. Inviter les équipes opérationnelles (UN-ABPAM et INEFJA) à davantage de redevabilité envers leur direction exécutive ;
 - b. Soutenir l'institution de l'UN-ABPAM via le financement (totalement ou partiellement) d'un directeur exécutif chargé de coordonner et piloter stratégiquement l'organisation ;
 - c. Soutenir l'organisation régulière des instances internes (AG, CA, réunion de concertation et de planification avec la direction) des partenaires ayant une base associative.
3. **Au niveau partenarial** :
 - a. Lancer une réflexion concernant la **prise en charge de tâches non directement liées à l'enseignement**, suivi psychosocial, culture, plaidoyer, soit via des synergies soit via de nouveaux partenariats ;
 - b. Renforcer le **dialogue avec les ONG internationales actives au Burkina Faso et au Sénégal** afin d'établir des synergies d'actions profitables aux partenaires : formations d'enseignants, matériel, suivi psychosocial,...
4. **Au niveau du renforcement de capacités** :
 - a. Continuer le **renforcement des capacités institutionnelles** en management, gestion de projet, suivi-évaluation, comptabilité et informatique ;
 - b. Favoriser progressivement la création **d'une communauté de pratiques entre parties-prenantes et partenaires**. Des rencontres d'échanges et de synergies sur une base semestrielle peuvent favoriser l'identification de bonnes pratiques et leurs démultiplications.

Le choix des partenaires locaux est-il pertinent pour garantir l'efficacité et la durabilité de l'intervention ?

La **pertinence du choix des partenaires** pourrait être renforcée par la désignation de responsabilités spécifiques concernant **l'approche psychosociale et le plaidoyer/réseautage** :

1. Désigner **au sein des partenaires** un point focal chargé de renforcer et d'accompagner ces deux stratégies (approche psychosociale et plaidoyer/réseautage).
2. **Responsabiliser et mobiliser progressivement les acteurs de terrain légitimes** tels que les écoles et leurs directions, les inspections ou les services sociaux. Ceux-ci réalisent un travail très important et essentiel pour « boucher les brèches » du programme. Les **mobiliser davantage ou systématiser cette mobilisation** peut être un levier important via :
 - a. Le financement de réunions d'échanges, de concertation et de bonnes pratiques
 - b. La rédaction d'accords de collaborations spécifiques ou lettres d'entente dans le cadre desquelles des actions spécifiques peuvent être réalisées et financées (per diem ou déplacement)
 - c. La valorisation des initiatives les plus dynamiques (concours, spectacles, APE, cantines solidaires,...)
3. Dynamiser les **réseaux nationaux et se coordonner avec les partenaires internationaux déjà présents** dans une perspective de répartition des tâches. Pour ce faire, les points focaux des structures partenaires ainsi que les représentants pays de SHC peuvent faciliter le processus en jouant un rôle de « secrétariat » au niveau de ces réseaux chargés de convoquer les réunions, les accueillir et garantir le respect de l'agenda.
4. Finalement, si l'identification d'alliés via les réseaux et la responsabilisation des acteurs locaux ne suffit pas, il peut être intéressant d'identifier de **nouveaux partenaires chargés** de manière coordonnée pour l'ensemble d'un pays de mener à bien ces actions : **suivi psycho-social et plaidoyer/réseautages**. Mais cela aura un coût significatif en termes de financement. Cependant, un partenaire spécialisé aura probablement une approche plus dynamique et professionnelle dans la prise en charge de ces deux stratégies.

Approche/ prise en charge psycho-sociale

Approche « droits de l'enfant »

1. **Favoriser la démocratie participative des EJHS** (et de l'ensemble des élèves) au sein des institutions scolaires.
2. Continuer la **diffusion large du braille et de la langue des signes** particulièrement auprès des enseignants du secondaire et des familles (langue des signes).
3. Créer une **base de données systématique** de suivi des EJHS permettant une mise à jour des dossiers administratifs, l'obtention des actes officiels nécessaires dans le cadre du suivi psychosocial.
4. **Considérer les familles d'origine comme des parties-prenantes** du programme (via un résultat dédié, la création d'espaces de dialogue et le renforcement des APE) afin de renforcer leur implication dans la scolarisation et l'accompagnement des EJHS.
5. Concernant le **suivi des EJHV au Burkina Faso** :
 - a. Prioriser tant que faire se peut la **prise en charge des enfants burkinabè par des internats** décentralisés dans les régions ;
 - b. S'appuyer prioritairement sur les **services d'action sociale** au Burkina Faso via des accords de collaboration spécifiques concernant le suivi des familles d'origine et d'accueil ainsi que des internats identifiés ;
 - c. Créer des **synergies opérationnelles avec des OSC locales et ONG internationales (notamment SOS-Village enfants)** pour améliorer le dispositif d'accueil et la qualité de la prise en charge extra-scolaire → internats, actions ponctuelles de renforcement des compétences, actions de sensibilisation envers les familles, ...
 - d. Rédiger une **charte ou convention avec les familles d'accueil**, lorsque celles-ci s'avèrent encore nécessaires, établissant clairement les conditions d'accueil ;

- e. Réaliser un **suivi psychosocial périodique des familles d'accueil** basé sur le respect de la charte préalablement signée et sur des pistes d'amélioration progressives ;
 - f. **Orienter le rôle des moniteurs vers la prévention et la sensibilisation.** Leur retirer la responsabilité de prendre en charge les EJHV.
6. Mettre rapidement en place une **politique de sauvegarde** au sein de chacune des institutions ou associations partenaires.
 7. Organiser des **espaces de concertation entre enseignants**, direction, personnel de suivi psychosocial et EJHS concernant les pratiques pédagogiques et les aménagements raisonnables.

Plan d'action :

1. **Formaliser les outils de suivi :**
 - a. Un **outil de suivi global de l'enfant** : dossier administratif, médical, psychosocial, scolaire (testé via Kobus mais peu adapté) ;
 - b. Un **outil d'analyse de l'autonomie** tel que le PPH ;
 - c. Un **Plan d'Accompagnement Individualisé (PAI)** décrivant les besoins spécifiques de l'enfant et ses ambitions pour son parcours scolaire et professionnel futur.
2. **Pour chaque partenaire, désigner un-e responsable du suivi psychosocial.** Il doit s'agir d'une **personne formée et compétente** en la matière chargée de centraliser toutes les informations concernant chaque EJHS dans les dossiers cités ci-dessus. Elle doit **disposer du temps suffisant** à cette charge.
3. Réaliser un **suivi rapproché de chaque jeune** (en lien avec le responsable désigné ci-dessus) géré prioritairement par l'action social et/ou une institution privée, sur le schéma suivant :
 - a. Une **anamnèse psychosociale** basée sur plusieurs entretiens se recoupant : parents, enfant, famille d'accueil, voisinage ;
 - b. Un **diagnostic médical complet**. Couplé à l'anamnèse psychosociale, il doit permettre d'établir un plan d'accompagnement individualisé (PAI) adapté à l'enfant ;
 - c. Une **entrevue annuelle** de suivi avec chaque enfant où seraient complétées systématiquement **l'analyse PPH et le dossier individuel de chaque enfant (administratif, scolaire, personnel, médical)** ;
 - d. Une **entrevue annuelle de suivi avec** les parents et la famille d'accueil (ou l'éducateur) de l'enfant ;
 - e. Une **réunion annuelle de suivi multidisciplinaire avec** le personnel chargé de l'accompagnement psychologique, médical et pédagogique de l'enfant : le cas échéant : responsable du suivi psychosocial, enseignant, moniteur, maître de suivi, directeur, personnel médical.
4. **Renforcer le dialogue avec les parents** en tant que bénéficiaires spécifiques du programme
5. **Structurer l'accompagnement médical** tant en termes de **diagnostic** que de **suivi médical** via des accords de collaborations avec des structures spécialisées ;
6. Renforcer significativement les étapes de **prévention et de sensibilisation** via la responsabilisation des OPH et des moniteurs ;

Recommandations transversales

1. Soutenir un **partenariat sain** en :
 - a. favorisant des **équipes opérationnelles pleinement intégrées dans leur institution** avec des répartitions de responsabilité claires et une redevabilité opérationnelle vis-à-vis des responsables hiérarchiques.
 - b. Soutenir la **création d'un poste de directeur exécutif** au sein de l'UN-ABPAM.
 - c. **Anticiper les futures coupes budgétaires** via des mesures de mitigation et adaptations adéquates et validés avec les partenaires.
2. Renforcer les **synergies opérationnelles avec des structures externes (en priorité de l'Etat)** concernant les aspects autres que ceux liés à la scolarisation des EJHS afin de soulager SHC et

ses partenaires de certains pans de responsabilités. Exemples : soins médicaux, suivi psychosocial, sport et loisir, sensibilisation communautaire, digitalisation, ...

Les synergies opérationnelles peuvent également prendre la forme **d'accords de collaborations** limités à l'une ou l'autre stratégie.

3. **Structurer le plaidoyer (tant opérationnel que politique) au sein des instances légitimes**, y inviter un panel représentatif d'acteurs et définir communément un plan d'action de plaidoyer.
4. **Favoriser et structurer les prises d'initiatives positives des établissements scolaires** et de leurs hiérarchies (SNEC...) en tant que soutiens à des conditions de vie dignes pour l'enfant.
5. **Favoriser le lien parent-enfant :**
 - d. Considérer les **parents réels comme des parties prenantes** à part entière (indicateur spécifique ?) pouvant accéder à des lieux de prise de parole et pouvant être progressivement responsabilisés.
 - e. Renforcer la **prévention** et la **sensibilisation auprès des communautés** (via les OPH et les moniteurs) avec l'implication des EJHS.

6 Annexes

1. TDR d'évaluation
2. Note de cadrage
3. Atelier évaluation mi- parcours Burkina Faso 14-15 novembre synthèse
4. Atelier évaluation mi- parcours Sénégal 7-8 novembre synthèse
5. Liste des enregistrements vidéo
6. Visualisation graphique des avancées du cadre logique
7. Interviews – « récits de vie » - retranscription
8. Sur demande : PV de focus-groups